



UNIVERSITÉ TOULOUSE - JEAN JAURES
INSTITUT SUPÉRIEUR DU TOURISME,
DE L'HÔTELLERIE ET DE L'ALIMENTATION



MASTER TOURISME ET HÔTELLERIE

Parcours « Tourisme et Développement »

MÉMOIRE DE DEUXIÈME ANNÉE

Saint-Guilhem-le-Désert : Création d'un cheminement doux

Présenté par :

Adrien LUGASSY

Année universitaire : **2015 - 2016**

Sous la direction de : **Sebastien Rayssac**

Le CÉTIA de l'Université de Toulouse II–Le Mirail n'entend donner aucune approbation, ni improbation aux opinions émises dans les mémoires de recherche. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur(e)



UNIVERSITÉ TOULOUSE - JEAN JAURES
INSTITUT SUPÉRIEUR DU TOURISME,
DE L'HÔTELLERIE ET DE L'ALIMENTATION



MASTER TOURISME ET HÔTELLERIE

Parcours « Tourisme et Développement »

MÉMOIRE DE DEUXIÈME ANNÉE

Saint-Guilhem-le-Désert : Création d'un cheminement doux

Présenté par :

Adrien LUGASSY

Année universitaire : **2015 - 2016**

Sous la direction de : **Sebastien Rayssac**

Remerciements.

Dans un premier temps, je tiens à remercier Mr. Vlès et M. Rayssac pour leur disponibilité durant toute cette année et les précieux conseils pour l'organisation de ce travail de recherche. Ils se sont montrés présents et ont su guider mes recherches.

Je voudrais également remercier M. Philippe Machetel, Maire de la commune de Saint-Guilhem-le-Désert, qui a accepté de me prendre en stage au sein de sa structure. Je lui en suis très reconnaissant de m'avoir accordé sa confiance et son soutien tout au long du stage. Je remercie toute l'équipe de la mairie, Anne, Laure et Stéphanie avec qui j'ai passé de supers moments durant ces cinq mois, et oui, un lieu de travail est avant-tout un lieu de socialisation.

Je tiens à remercier vivement l'ensemble des acteurs rencontrés qui se sont montré disponibles et enthousiastes vis-à-vis du projet. Ainsi que pour leurs conseils.

Je remercie ma famille et mes amis qui m'ont soutenue et aidée pour ce travail. Je tiens notamment à remercier Ma mère pour la relecture et JB pour l'aquarelle.

Enfin, je remercie ce travail qui m'a permis de trouver l'inspiration de nouveaux projets pour mon avenir professionnel.

Sommaire.

| | |
|---|-----------|
| Remerciements. | 4 |
| Sommaire. | 5 |
| Parcours universitaire. | 7 |
| Introduction générale. | 8 |
| Partie 1 : .Communautés de communes et nouvelles mobilités : éléments de définition. | 11 |
| Chapitre 1 : Les communautés de communes, un élément moteur du développement touristique. | 12 |
| Chapitre 2 : Les nouvelles formes de mobilités touristiques : les mobilités alternatives. | 22 |
| Chapitre 3 : La création du patrimoine comme construction de l'identité. | 31 |
| Partie2 : Les modes de mobilité dans la communauté de communes Vallée de l'Hérault. | 46 |
| Chapitre1 : L'itinérance et les mobilités alternatives, éléments de développement pour les communautés de communes. | 47 |
| Chapitre 2 : Chapitre 2 : L'Hérault, un territoire au potentiel touristique indéniable. . | 57 |
| Chapitre 3 : . La Vallée de l'Hérault, territoire d'étude. | 70 |
| Partie 3 : Résultats et recommandations. | 91 |
| Chapitre 1 : Le stage de Master 2 à la commune de Saint-Guilhem-Le-Désert. | 91 |
| Chapitre 2 : Avant-projet sommaire : Aménagement d'un cheminement doux, trait d'union entre deux patrimoines mondiaux de l'Unesco. | 105 |
| Chapitre 3 : Synthèse et réponse au travail de recherche. | 123 |
| Conclusion générale. | 139. |

Liste des abréviations.

ACIR : Association de Coopération Inter Régionale Chemins de Compostelle

ASA : Association Syndicale Autorisée

CCVH : Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault

DREAL : Direction Régionale Environnement

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

GR: Grande Randonnée

GRP: Grande randonnée de Pays

MRAC: Musée Régionale d'Art Contemporain

MIAM: Musée International des Arts Modestes

ONF: Office National des Forêts

OGS: Opération Grand Site

PR: Promenade et randonnée

SIG: Système d'information géographique

SIVOM: Syndicat Intercommunal à vocation multiple

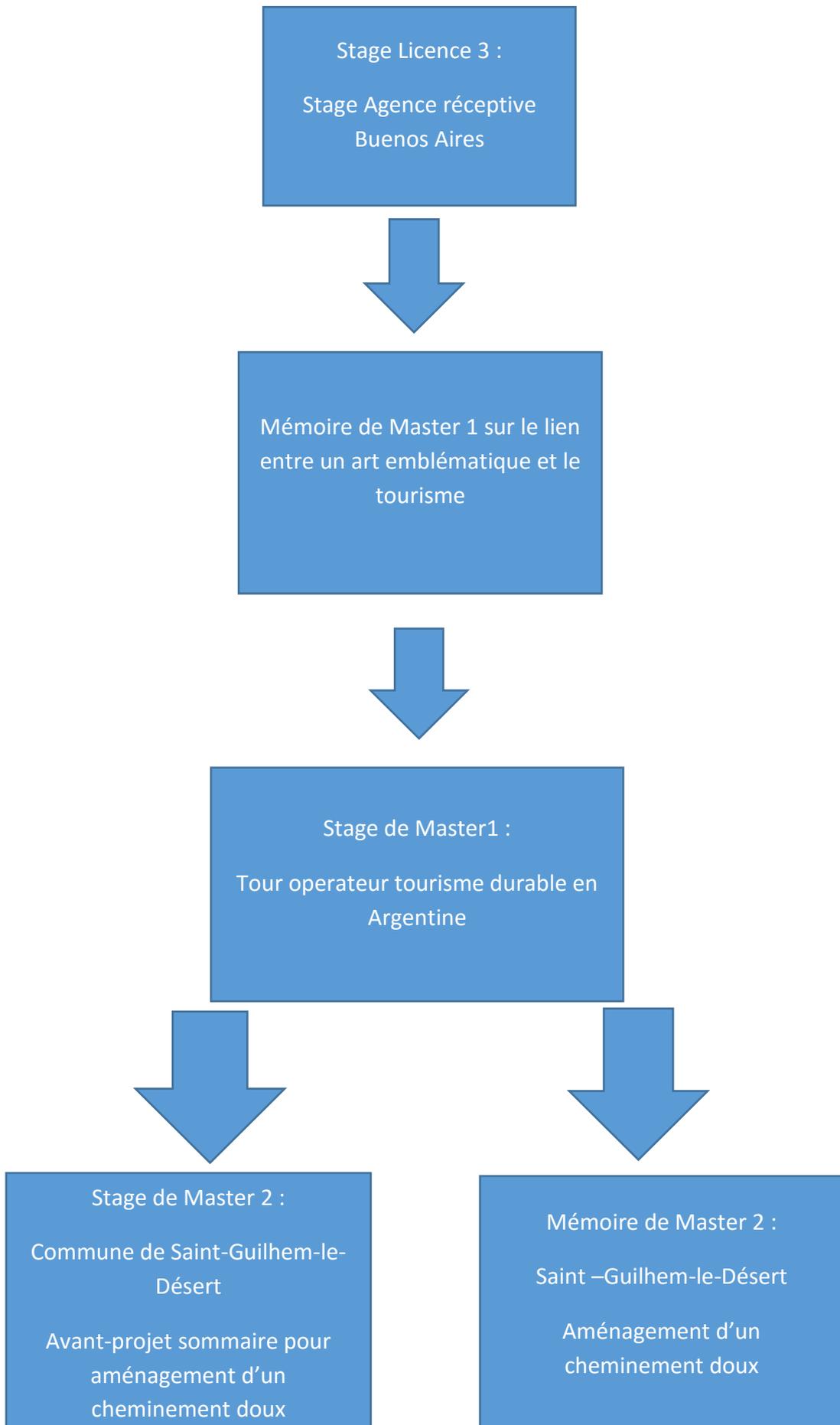
SIVU: Syndicat intercommunal à vocation unique

VAH : Villes d'Art et d'Histoire

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

Schéma du parcours universitaire.



Introduction.

“Pour frayer un sentier nouveau, il faut être capable de s'égarer.”

Jean Rostand

Mes études et mes aspirations m'ont amené à étudier le tourisme, car le voyage et la découverte m'ont toujours passionné. L'obtention d'un Brevet de Technicien Supérieur en Ventes et Productions touristiques, et une licence en commerce et marketing, m'ont démontré que je n'étais pas vraiment fait pour des métiers de commerce traditionnels. Suite à des voyages en Argentine et en Nouvelle-Zélande, j'ai fait le choix d'intégrer un cursus universitaire pour entamer une formation qui privilégie le développement territoriale.

Grâce à cette formation, j'ai pu allier mon attirance pour le voyage et la découverte, mais également prendre en compte les enjeux qu'il peut y avoir concernant le développement d'un territoire assujetti au tourisme. Ainsi, la thématique de la mobilité dans un espace, et l'observation de l'évolution de la société sur un territoire sont des sujets d'études qui me fascinent. C'est pourquoi, mon mémoire de première année portait sur l'évolution d'une société à travers un art, en évoquant l'impact que pouvait avoir le tourisme sur celui-ci. Lui permettait-il d'évoluer ou de se muséifier ?

Avec comme thème central l'identité et l'évolution des modes de vie et de la société, j'ai pu examiner les relations que pouvait avoir l'individu avec l'espace qu'il côtoie quotidiennement (Mémoire M1). Concernant, ce mémoire de Master 2, j'ai souhaité comprendre les relations qu'entretient l'Homme avec un territoire, par le biais des mobilités. Mon précédent stage s'est déroulé à Buenos Aires, immense capitale, chargée d'histoire et qui connut de grosses vagues d'immigration tout au long du XIX ème siècle et au début du XX ème siècle. Pour celui-ci, j'ai souhaité travailler dans ma région, afin de mieux comprendre les caractéristiques de cette dernière (sociologie, mobilité, urbanisme, préservation, tourisme, gouvernance, jeu politique), puisque je souhaite travailler sur certains de ces aspects dans un avenir proche. Ce territoire est un véritable vivier puisqu'il est ouvert sur la mer mais également sur l'arrière-pays,

deux types de géographies opposés. L'environnement de Saint-Guilhem-le-Désert se présente comme un lien entre ces deux espaces.

Durant ce stage de Master 2, l'accent fut mis sur l'écomobilité et l'aménagement du territoire. A l'origine, l'écomobilité m'est apparue avec l'importance de créer des déplacements urbains permettant de faire diminuer la pollution dans les villes. Ces enjeux se sont répercutés dans le milieu rural. De plus, dans un monde toujours plus connecté et hypermobile, un constat apparait : les mobilités touristiques évoluent avec le souci de proposer un environnement sain et proche de la nature. A l'heure d'aujourd'hui, les individus éprouvent le besoin de s'échapper de la routine durant quelques jours ou quelques heures.

La proximité des espaces ruraux accessibles pour une ville sont très recherchés pour obtenir un bon cadre de vie pour soi ou sa famille. Certains territoires peuvent concilier deux aspects, un territoire rural, proche d'une métropole hyperactive. De plus, la proximité d'une grande ville incite les urbains à côtoyer ce milieu rural, véritable bouffée d'oxygène pour les habitants de la ville. Ainsi, aménager le territoire afin de créer des équipements satisfaisant les visiteurs reste un enjeu pour les collectivités locales.

Une prise de conscience écologique a émergé dans les collectivités locales. Le tout voitures est jugé obsolète selon les spécialistes, de plus, la fin des découvertes de puits de pétrole incite toute la société à changer son fusil d'épaule concernant la consommation de carburant. Dans le film de Jan Gehl, « The human scale », on comprend bien l'enjeu de recréer des espaces où les hommes se retrouvent au centre du processus de développement du territoire. Ainsi, des modes de déplacements comme le vélo et la marche retrouvent leur place naturelle dans les villes comme dans les espaces ruraux. En prenant exemple sur les pays Nord-Européen, les aménagements contemporains favorisent les déplacements écologiques. **Ils sont également des moyens de découvrir une destination.**

Concernant les divers aménagements de territoire que l'on peut retrouver sur le sol français, ils dépendent de plusieurs étapes qu'il faut bien cerner avant de mener à bien un projet d'aménagement. Ainsi, le développement d'un territoire passe entre les

mains de plusieurs professionnels de l'aménagement qui décident du bien fondé d'un projet. Le développement territorial est une affaire d'intercommunalités. Dans notre cas, la commune ne peut assumer le lourd poids financier et décisionnel d'un projet d'aménagement du territoire. L'aménagement d'espaces d'écomobilité constitue un atout essentiel pour des territoires types Grand Site de France. Le Grand Site de France Saint-Guilhem-le-Désert-Gorges de l'Hérault est un lieu exceptionnel de par sa préservation des milieux naturels, son riche patrimoine religieux et architectural. De plus, ce territoire possède deux biens classés au Patrimoine de l'Unesco au titre des « chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle ». L'éventuel projet d'aménager un cheminement doux afin de faire le lien entre les différents sites semble réaliste. Toutefois il convient d'analyser les conditions d'aménagement de ce cheminement mais également d'étudier l'éventuelle faisabilité de ce projet. Notre questionnement de départ était : Que peut apporter l'éventuel aménagement d'un cheminement doux sur ce territoire ?

Dans ce mémoire, nous nous attacherons premièrement à définir les concepts qui nous semblent proches du sujet. Ces notions sont les suivantes : les intercommunalités, la compétence tourisme, l'écomobilité et les mobilités alternatives, et enfin le patrimoine et l'identité. En deuxième partie, nous exposerons les hypothèses ainsi que la problématique qui sera formulée, puis nous ferons un point sur le contexte général dans lequel le travail de recherche s'est déroulé. Enfin dans une troisième partie, nous présenterons nos missions et la méthodologie de travail, un avant-projet sommaire, Nous formulerons des préconisations suite à nos résultats.

Partie 1 :

Communautés de communes et nouvelles mobilités : éléments de définition.

*

Dans cette première partie, nous définirons les différents concepts que nous utiliserons dans ce travail de recherche. Ces éléments permettront de cadrer notre travail afin de dégager une problématique qui nous guidera pour la suite de notre sujet. Ils rendront plus compréhensibles les enjeux ayant un impact sur notre thématique. Premièrement, nous analyserons le rôle des intercommunalités sur le développement touristique d'un territoire, et enfin présenterons les mobilités alternatives, puis nous finirons par la place des identités et du patrimoine.

Chapitre 1 : Les communautés de communes, un élément moteur du développement touristique.

Les politiques de développement touristique françaises sont liées à l'Etat français. Le partage des compétences dans le tourisme est soumis à trois niveaux administratifs au sein des collectivités territoriales : la commune, le département et la région. Ces trois niveaux ont été établis juridiquement pour intervenir dans le développement touristique d'un territoire. Celles-ci sont compétentes dans différents domaines, ainsi le développement touristique est pris en charge par les différents outils mis en places par ces collectivités : offices de tourisme, comités départementaux du tourisme et comités régionaux du tourisme. Toutefois, depuis la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, un groupement de communes peut, lui aussi, décider de la création d'un organisme touristique. Ce groupement peut également intervenir en faveur du développement touristique.

1. Les communautés de communes, un élément moteur du développement touristique.

1.1 L'intercommunalité en mouvement.

En France, les EPCI regroupent plusieurs communes ayant choisi de développer certains projets en commun. Ainsi, la France possède plus de 36700 communes. Pour montrer l'importance de celles-ci en France, on peut dire qu'elles représentent 40% des communes de l'Union Européenne. La grande majorité de ces communes compte moins de 2000 habitants. Au vue des tendances de regroupement que nous rencontrons dans l'Union Européenne, il serait logique de procéder à un regroupement

de communes sans les faire disparaître. Les français sont très attachés à leurs communes qui représentent une certaine entité du territoire.

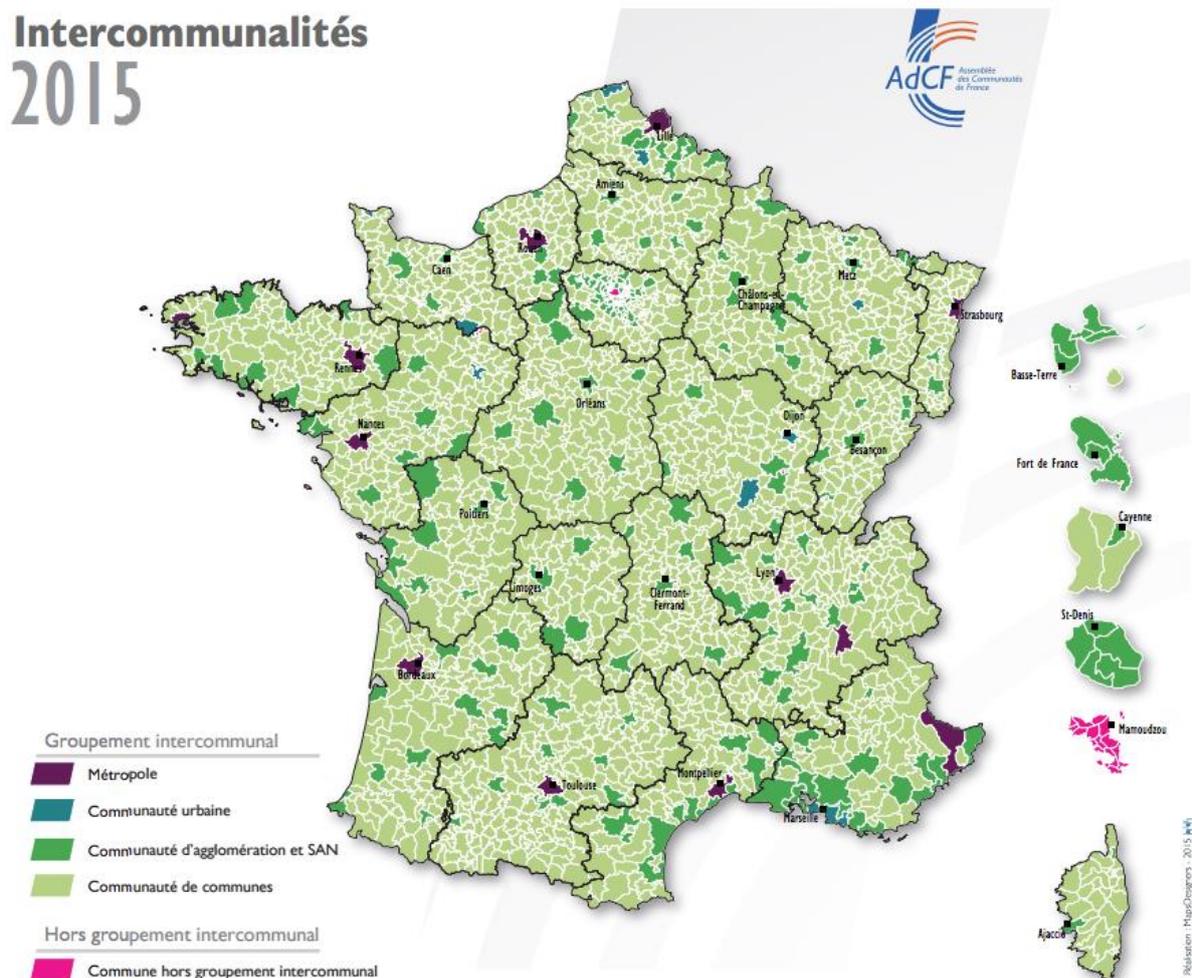
1.1.1 Histoire et définitions des communautés de communes.

La loi du 22 Mars 1890 fit apparaître le Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU). L'intercommunalité désigne les différentes formes de coopération existant entre les communes.¹ Depuis la loi d'orientation sur l'administration territoriale de la république du 6 février 1992, la création d'intercommunalités sur le territoire français est revenue d'actualité. La loi du 12 Juillet 1999 dite loi Chevènement, renforce l'accessibilité à la coopération intercommunal. Cette organisation portera le nom d'EPCI : établissement public de coopération intercommunale. Cependant, ces structures ne sont pas des collectivités territoriales, ce sont plus précisément des établissements publics administratifs. Ils sont dotés d'une personne morale et d'une autonomie financière. Ces établissements ont leurs propres marges de manœuvre, peuvent employer du personnel et assurent leur propre gestion.

Généralement, les communes souhaitant se rassembler en EPCI le font pour certaines fonctionnalités comme l'assainissement ou le ramassage des ordures. De plus, un EPCI peut également apporter des compétences dans le développement économique ou l'aménagement du territoire. Ainsi, les communes, par le biais de décisions prises durant les conseils municipaux, décident de transférer certaines attributions et compétences à l'intercommunalité. Néanmoins, les EPCI ne doivent opérer que sur les points de compétences que leur ont délégués les communes. Leur statut est très restreint si l'on compare leurs compétences à celles des collectivités territoriales. Leur périmètre d'intervention est limité au territoire administré, ce qui se nomme le principe de spécialité. Elles possèdent également le pouvoir de décision et exécutif. Par le principe d'exclusivité, les communes ne peuvent plus assurer les compétences qu'elles ont transférées à l'intercommunalité.

¹ Site publique de renseignement de l'intercommunalité <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/intercommunalite-cooperation-locale/comment-definir-intercommunalite.html> Consulté le (09/07/2016)

Figure 1 : Carte des Intercommunalités en France, en 2015.



Source : Association des Communautés de France.

1.1.2 Aux fondements de l'intercommunalité.

La structure intercommunale fait partie du paysage administratif et politique français, elle ne peut être remise en cause. Cependant qu'apporte le regroupement intercommunal ?

Premièrement, en comparaison avec nos voisins européens et surtout l'Allemagne, qui ne possède que 12 000 communes, 75% des communes françaises ont moins de 2000 habitants. Leur pouvoir d'action est assez mince, et se regrouper reste la solution idoine afin de mutualiser les ressources financières, techniques, économiques... Cela permet d'agrandir les projets pour répondre au mieux aux attentes des citoyens. **C'est un bon compromis d'interdépendance pour les communes, puisque cela permet de garder les communes française chères aux yeux de l'identité française.**

L'intercommunalité permet d'organiser les projets locaux, pour les rendre cohérent sur un territoire élargit. Elle est un moteur du développement économique d'un territoire, et permet un plus grand rôle de décision sur le territoire français. Elle peut être une réponse à des enjeux qui se posent au niveau national tel que la désertification des espaces ruraux.

L'intercommunalité représente une plus grande échelle que les communes, mais permet de rester proche des habitants locaux. Les élus sont des figures locales bien connues des citoyens et connaissant les problématiques du territoire. Elle permet également à la France de s'insérer plus facilement dans la communauté européenne en ayant des communes regroupées plus fortes et mieux préparées aux enjeux internationaux.

1.2 Les différents types de gestion d'une intercommunalité.

Plusieurs structures peuvent constituer une intercommunalité. Mais le choix doit être bien défini. Ainsi le choix se résume à deux catégories d'intercommunalité :

Les intercommunalités à fiscalité propre : C'est une forme fédérative. Les intercommunalités ont des compétences obligatoires, et ont une fiscalité propre ;

- Les intercommunalités sans fiscalité propre : C'est la forme associative. Elles sont financées par les contributions des communes qui adhèrent. Elles gèrent des activités ou des services publics.

1.2.1 Les intercommunalités sans fiscalité propre.

Les intercommunalités sans fiscalité propre sont représentées par deux catégories :

- Les syndicats mixtes : ils sont constitués par au moins une collectivité, ils se doivent de rassembler une ou plusieurs communes avec un département, une région ou un établissement public. Ces syndicats sont créés pour concevoir un service utile aux yeux de tous. Dans notre cas, ça sera le tourisme.
- Les syndicats de communes : ceux-ci peuvent être à vocation unique : les SIVU ou à vocation multiple : les SIVOM. Les SIVU regroupent des communes ayant pour but de prendre en charge une seule activité d'intérêt intercommunal. Cette

activité peut être l'assainissement ou les activités scolaires. Les communes peuvent accéder aux syndicats à la carte pour une partie des compétences.

1.2.2 Les intercommunalités à fiscalité propre.

Concernant l'intercommunalité à fiscalité propre, on compte :

- Les communautés de communes : elles ont été créées par la loi du 6 février 1992. L'objectif est d'organiser l'aménagement et le développement de l'espace, mais aussi élaborer un projet commun. Les communautés de communes sont autant présentes dans l'espace rural qu'urbain. Elles ont des compétences obligatoires qu'elles mettent en place pour suppléer les communes membres. Ce sont les compétences d'aménagement de l'espace et d'actions de développement économique. Elles doivent également choisir des compétences optionnelles parmi une liste de domaines comprenant, par exemple, la protection et la mise en valeur de l'environnement ou le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs.
- Les communautés d'agglomération : elles remplacent les communautés de ville en 1999. Elles représentent un regroupement de plusieurs communes urbaines sur un espace sans enclave. Ce regroupement doit comporter plus de 50000 habitants dont une commune d'au moins 15 000 habitants. Elles ont quatre compétences obligatoires qui sont : le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire, l'équilibre social de l'habitat et la politique de la ville dans la communauté. De plus, elles doivent prendre en charge trois autres compétences optionnelles dans une liste de six qui peuvent être l'assainissement, l'eau ou la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie. La France compte 174 communautés d'agglomération.
- Les communautés urbaines: Ces groupements ne peuvent accueillir que 500 000 habitants sur un espace sans enclave. Les communautés urbaines ont été créées en 1966 par la loi du 31 décembre mais leurs compétences ont été renforcées par la loi du 12 juillet 1999.
- Elles sont obligatoirement chargées de six compétences qui sont le développement et l'aménagement économique, social et culturel de l'espace, la politique de la ville, l'aménagement de l'espace communautaire, la gestion

des services d'intérêt collectif et la protection de la mise en valeur de l'environnement et de la politique du cadre de vie.

- Les métropoles : Les aires métropolitaines représentent aujourd'hui 25 millions d'habitants et concentrent plus de la moitié du produit intérieur brut. Ce statut a été créé le 16 décembre 2010 et appuyé par la loi du 27 janvier 2014, il est un important maillon de la réforme territoriale. Celle-ci affirme le rôle des grandes agglomérations « comme moteur de la croissance et de l'attractivité du territoire »², constituée sur la base de 400 000 habitants, dans une aire urbaine de plus de 650 000 habitants. Ainsi, les communautés d'agglomération dépassant ce seuil peuvent faire une demande pour devenir une métropole. L'Etat, les régions et les départements peuvent déléguer par convention certaines de leurs compétences aux métropoles. une métropole est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui regroupe plusieurs communes "d'un seul tenant et sans enclave" qui s'associent au sein d'"un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la compétitivité et la cohésion".

1.3Le tourisme, une compétence facultative.

1.3.1Une compétence difficile à définir.

Le tourisme ne fait pas partie des 5 grands champs d'intervention des collectivités, qui sont :

- La promotion et les aides à la commercialisation
- L'accueil et l'information.
- Les aménagements et les équipements touristiques.
- L'animation
- Les statistiques et les études.

²Site des gouvernement <http://www.gouvernement.fr/action/les-metropoles> consulté le (16/07/2016).

Le tourisme est une compétence transversale. Elle touche plusieurs secteurs, et se mélange à d'autres compétences. Elle prend en compte la thématique économique, patrimoniale, culturelle et environnementale de gestion de l'eau et des déchets, de gestion foncière. Généralement, les collectivités ont une vision restrictive du tourisme, en le limitant à la promotion et à l'aménagement. Il existe également des problèmes entre intérêts communaux et intérêts communautaires. Ainsi, cela peut créer des tensions autour des compétences que chacun doit porter à son échelle. Le Code Général des Collectivités Territoriales stipule que ce sont les responsabilités des élus de déterminer l'intérêt communautaire. Cet intérêt délimite, au titre de l'exercice d'une compétence, ce qui relève de l'intercommunalité et ce que conservent les communes. Si cet intérêt n'est pas défini, l'intégralité de la compétence concernée sera transférée à l'EPCI.

1.3.Mise en œuvre de la compétence tourisme par les EPCI.

Il est important de préciser que le tourisme n'est ni une compétence obligatoire, ni une compétence optionnelle. Ainsi, il n'y a pas d'obligation avec celle-ci, les intercommunalités peuvent choisir si oui ou non elles souhaitent prendre en charge ce domaine compétence. On remarque que dans la majorité des cas, elle est souvent retenue. Elle figure même au troisième rang des compétences choisies après l'économie et l'aménagement des espaces. Les chiffres le prouvent, en 2004, 73% des intercommunalités ont inscrit le tourisme dans leurs compétences et 40% d'entre elles ont défini un intérêt communautaire pour cette compétence.

Dans cette compétence, les intercommunalités font le choix des actions qu'elles mènent pour développer le tourisme sur leurs territoires. L'AdCF a relevé les actions qui sont privilégiées par les EPCI :

- La communication à 48% ;
- La valorisation du patrimoine à 25% ;
- La promotion (foires et salons) à 20% ;
- Les équipements à 9% ;

- L'accueil à 9% ;
- L'animation du territoire à 8% ;
- La mise en réseau et le soutien aux socioprofessionnels à 6%
- Le classement à 4%.

2.3 Le rôle majeur des élus.

L'intercommunalité dépend des élus, qui sont les moteurs de la construction et du développement d'une telle structure. Toutefois, concernant la compétence tourisme, les élus ne possèdent pas toujours de compétences le concernant. Le développement touristique est assez complexe, et tous sont loin de posséder les connaissances nécessaires pour mettre en œuvre la compétence tourisme. Leurs connaissances peuvent être confondues avec des croyances qui ne sont pas la réalité, comme le mythe du développement automatique par le tourisme.

L'importance des connaissances est importante, afin de mieux communiquer avec les techniciens et les professionnels qui sont sur le territoire, les élus se doivent de maîtriser une compétence importante pour l'économie française. Les prises de décision doivent être prise en concertation avec les professionnels qui eux, ont une vraie connaissance du milieu.

3-Le territoire : une représentation des stratégies politiques et économiques.

Depuis l'antiquité grecque le territoire est lié aux stratégies politiques. Par exemple les peuples grecs et romains grâce aux colonies ont constitué des territoires nouveaux sur lesquels ils ont pu implanter leur vision politique de colonisateur. Donc, un territoire est rattaché à une philosophie politique particulière.

3.1 Le territoire, symbole du pouvoir politique.

Spécialiste de la notion de territoire, Jean Gottman s'intéresse à la thématique de l'espace géographique politique. D'après ses recherches, les espaces géographiques correspondent avec les espaces politiques ; ces deux notions se coïncident. Il admet que les caractères résultent de caractéristiques physiques et naturelles et correspondent aussi à l'action de l'Homme. Il emploie la notion de « cloisonnement », présentée de la manière suivante « *L'espace géographique est divisé en entités*

politiques, à l'intérieur desquelles s'exerce l'action humaine » (Prévélakis in Bonnemaïson, 1996, p.83)

Afin d'expliquer la perpétuelle mouvance de la carte politique, sa théorie s'oriente vers la dualité entre « circulation et iconographie ». Le terme « circulation » renvoie à des déplacements inscrits dans un espace physique et engendre un bouleversement des cloisonnements. En revanche, « l'iconographie » est identifiée comme l'ensemble des aspects culturels auxquels sera attachée une communauté (folklore, religion etc.). De ce fait, « l'iconographie », contrairement à la circulation, tend à résister aux changements, privilégiant un cloisonnement statique. Selon Gottmann, cette dualité configure le territoire ; sa théorie repose sur l'existence d'un lien entre les notions de souveraineté et de territoire dans le système politique.

3.1.1 Un espace de gouvernance à part entière.

La gouvernance est « *l'action de gouverner* », il est ainsi le fait « *d'exercer sur un pays, un peuple, le pouvoir politique, en particulier exécutif, de diriger les affaires publiques, la vie publique d'un Etat* ». De plus, « *La gouvernance constitue un concept polysémique réapproprié depuis une vingtaine d'années tant en sciences économiques qu'en sciences politiques* » (Leloup, Moyart, Pecqueur, 2005, p.324). Aujourd'hui, cette notion correspond aux processus d'actions décisionnelles à plusieurs.

La gouvernance est l'antithèse du système traditionnel Etat-Nation centralisé. **L'accent est donc mis sur un mode d'organisation plus moderne, qui relie plusieurs acteurs, prenant part aux actions publiques.** Cette notion oblige les différents acteurs doivent collaborer et dialoguer des différentes décisions à prendre. De nos jours, Les termes de gouvernance locale, et gouvernance territoriale, font partie du paysage politique sur les territoires. Elle convient d'une organisation entre les pouvoirs publics et les différents acteurs du territoire. Pour cela, la gouvernance adopte dans sa mise en œuvre, des actions opérationnelles, qui permettent une coopération institutionnelle. De ce fait, elle permet de créer une territorialité nouvelle.

3.2 Une dimension identitaire et sociale du territoire.

Notre approfondissement du sujet permet d'appréhender le territoire dans sa globalité. Actuellement, un territoire fait référence, à une identité précise, qui peut faire l'attrait

de celui-ci. Avant d'évoquer le lien entre identité et territoire, il est important de définir le concept d'identité.

3.2.1 L'identité collective et le territoire.

La notion de territoire a évolué au fil du temps, il tente de dépasser la simple dimension géographique :

« Les limites du territoire ne sont plus définies en référence à un périmètre politicoadministratif (aspect politique) ou comme un fragment d'un système productif national (aspect économique), elles définissent le lieu d'intersection de réseaux (physiques ou humains, formels ou informels), de stratégies et d'interdépendances entre partenaires reliés entre eux, le lieu de production, de négociation, de partage d'un devenir commun. » 9

Le territoire est déterminé comme un espace où l'on retrouve de la vie, qui correspond à des dimensions sociales et culturelles. Il caractérise un lieu dans lequel les individus partagent un mode de vie, des représentations et des pratiques similaires vis-à-vis d'un même territoire.

Dès lors, il est pertinent d'évoquer le concept d'identité territoriale. Yves Guermond définit l'identité territoriale comme une notion ambivalente. Il énumère en quoi il est limiteur de travailler dur un espace géographique bien précis pour créer une identité territoriale. Il fustige le modèle territorial français, en le présentant comme une résultante d'ambition politique en tous genres : *« Ce mécanisme de socialisation est celui de toutes les constructions politiques ; il consiste à rassembler une quantité suffisante de gens par l'identification des croyances personnelles à une croyance commune »*. (Guermond, 2006, p.293).

L'identité territoriale présente des enjeux divers, qu'ils soient politiques, ou socio-culturels. De manière générale, un rapport particulier semble exister entre territoire et identité ; nous pourrions aller jusqu'à parler d'une certaine réciprocité, voire d'une interaction à double sens.

Ainsi un territoire résulte de la pensée des hommes. Larousse présente la société comme *« Tout groupe social formé de personnes qui se réunissent pour une activité*

ou des intérêts communs ». Le territoire constitué est un espace de dialogue et de partage.

Ainsi, un territoire est une entité complexe pouvant toucher plusieurs domaines économiques, politiques, sociaux et culturels. Il est important de l'analyser dans sa globalité. Guy Di Meo présente cette hypothèse d'une manière assez claire : « *Le territoire est une appropriation à la fois économique, idéologique et politique (sociale donc) de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire » (DI MEO, 1996, p 40)*

Ainsi le territoire est au cœur de notre réflexion, il est important de décrire la construction territoriale française.

De nos jours, le paysage politique français est composé de communautés de communes. Celles-ci résultent d'un regroupement de communes afin de pouvoir posséder plus de moyens en termes de budget pour mener à bien des politiques publiques. Ainsi l'organisation touristique d'un territoire est soumise à la majorité votée par les élus locaux, puisque la compétence tourisme est gérée par la communauté de communes. La mise en réseau des acteurs sur un vaste territoire demande du travail. Dans le cas du tourisme, l'intercommunalité fut créée pour élaborer une politique touristique cohérente sur l'ensemble du territoire, elle permet également de concerner tous les élus aux problématiques concernant le développement touristique d'un territoire.

Chapitre 2 : Les nouvelles formes de mobilités touristiques : les mobilités alternatives.

Il est évident que sans mobilité, il n'existerait pas de tourisme. Ainsi, les évolutions de mobilité ont évolué avec accord avec le secteur touristique. Les nouvelles formes de mobilités qui existent dans nos sociétés, mais également dans le tourisme caractérise le monde ambivalent dans lequel nous vivons. Actuellement, nos sociétés sont hypermobiles, cependant, une nouvelle ère apparaît depuis plusieurs années, avec les chamboulements économiques et écologiques que l'on doit adopter dans nos modes de vies. Ainsi, des villes comme Amsterdam ou Copenhague sont des exemples de développement de mobilités alternatives et écologiques permettant d'avoir des centre-ville laissant la place aux espaces verts et modes de déplacement écologique. Ainsi, les villes occidentales connaissent un retournement modal des déplacements pour acquérir des modes plus écologiques comme la marche, le vélo. De nos jours, cette tendance atteint le monde rural afin d'abandonner la « dépendance écologique ».³

1. Une évolution des comportements.

1.1 Un contexte mondial ayant incité au changement.

L'évolution des modes de déplacements et la démocratisation de la marche et du vélo en milieu urbain, sont liés aux difficultés écologiques et économiques dans lesquelles le monde occidental doit aujourd'hui faire face. Ainsi, le secteur touristique étant une catégorie se fondant avec l'urbanisme, la culture ou l'écologie, Il se devait de s'adapter aux nouvelles tendances.

1.1.1 Une nouvelle conscience mondiale.

Face au défi d'une mondialisation qui ne cesse de s'accélérer, les Hommes semblent parfois dépassés. La vision d'une planète saine et notre propension à pouvoir réaliser ce rêve semble quasi impossible. Cependant dans l'Etat actuel, des consciences humaines s'éveillent pour faire naître des prédispositions au ressenti, à la pensée afin

³ Politique urbaine et mobilités durables (en ligne), disponible sur http://www.ecologie-et-politique.info/IMG/pdf/29_Politiques_urbaines_et_mobilite_durable.pdf Consulté le 25/07/2016

d'agir pour avoir de nouveaux contextes mondiaux favorisant des modes de vies sensibilisées à la nature et plus proches des hommes.

Ainsi, depuis une vingtaine d'années, une nouvelle vision du monde prend progressivement du terrain au détriment des anciennes conceptions humaines naturellement agressives, utilitaristes et égoïstes. Il apparaît aujourd'hui que l'Homme est un animal social supportant mal la souffrance des autres et la destruction humanitaire, écologique et énergétique. La catastrophe mondiale de la tragédie de Fukushima nous l'a confirmé. Les modèles économiques dans lesquels nous avons vécu reposent sur un postulat diamétralement opposé à la conception libérale orthodoxe d'un homme agissant seulement par intérêt individuel. Pour Jeremy Rifkin « l'être humain se révèle disposer à collaborer avec les autres dès qu'il s'agit de contribuer à l'intérêt général ou à améliorer l'existence de tous ». ⁴

1.1.2 Les impacts écologique et économique aux hydrocarbures.

De nos jours, le monde est articulé pour que le touriste se déplace plus loin et plus rapidement. Le prix des billets d'avion est de plus en plus attractif, pourtant la recherche de nouveaux puits de pétrole sur la planète est au point mort. Ainsi, le prix du pétrole augmente, on peut prétendre à l'hypothèse que plus les puits vont s'épuiser, plus les prix vont augmenter. De plus, l'essentiel des déplacements touristiques des français uniquement en France, sortent sur des modes de transport qui ont besoin de pétrole. (MERCAT, 2009). Depuis les révolutions arabes et le conflit en Syrie et en Irak, le prix du pétrole atteint des sommets. Le prix du gasoil et du sans-plomb freine les français à devoir se déplacer sur de grandes distances. Le facteur écologique est aussi à prendre en compte. La société possède une conscience écologique de plus en plus ancrée dans la population. Beaucoup de voyageurs optent pour des modes de transport plus écologiques et collaboratifs.

1.1.3 Les nouvelles données pour le déplacement touristiques.

Les déplacements touristiques sont en pleine mutation. Cela est principalement dû à la crise de 2008, qui a fait naître de nouveaux types de conscience, et une tendance à un ralentissement du progrès. Elle a marqué un tournant dans la consommation

⁴ Site d'information sur le développement durable (en ligne) disponible sur <http://cdurable.info/Jeremy-Rifkin-une-nouvelle-conscience-pour-un-monde-en-crise-vers-une-civilisation-de-l-Empathie,3423.html>, Consulté le 20/07/2016

touristique et par conséquent dans les modes de déplacement. L'Homme se déplace pour le travail, pour les loisirs, pour les vacances toujours plus loin et plus vite. On note que la mobilité touristique est celle qui a le plus progressé durant le début des XXI e siècles. Il est à noter également que 85% des déplacements supérieurs à 110km se font dans le cadre du tourisme et la voiture reste le mode de transport privilégié par les français. Depuis la création des congés payés, la voiture est le mode de transport favori des français. La voiture est synonyme de liberté, d'autonomie et de confort. Cependant, les automobilistes sont de plus en plus sensibles aux divers problèmes que génèrent la voiture, avec les embouteillages, les risques d'accident et la pollution qu'elle occasionne. Dans les villes comme dans les zones périurbaines il existe un désir de s'en détacher. Les voyageurs souhaitent également modifier leurs manières de voyager. Ainsi de nouveaux modes de mobilités entrent en jeu.

1.2 Les mobilités alternatives : entre écomobilité, mobilité et circulation douces.

1.2.1 Définitions des nouvelles formes de déplacements.

De nouvelles formes de déplacements touristiques apparaissent. Parmi nous nous pencherons sur les types de mobilités « douces » et qui peuvent être une bonne alternative à la réduction de l'impact écologique des transports.

- Les mobilités douces.

Ce sont des modes de déplacements non polluants et silencieux. Cela traduit le fait de se déplacer à pied ou sur roues par le biais de nos muscles. Ils deviennent très présents en milieu urbain et périurbain dans le souci de baisser les taux de pollutions en ville. Dans le secteur touristique les randonneurs et les cyclotouristes sont de plus en plus nombreux, ce qui montre une prise de conscience écologique mais aussi un désir de prendre le temps de se déplacer.

- L'écomobilité

Le concept se démocratise à pas de géant dans les villes, mais également dans les espaces ruraux. Robert Lanquar le définit comme « *Un champ d'étude dont l'objet est de mettre en place des modes de transport non ou peu polluants* ». Le but est de se déplacer et non pas de refuser la mobilité. Cette mobilité doit contenir le moins d'impact possible sur l'environnement, par une diminution des nuisances telles que le bruit et la

destruction de la biodiversité. L'écomobilité passe par l'emploi des transports en commun, du train et des mobilités douces telles que le vélo, la marche à pied mais aussi le roller ou le cheval. Elle comprend aussi le covoiturage et l' «autopartage ».

- Les mobilités alternatives.

Ce sont tous les modes de déplacement en opposition à l'avion ou à la voiture. Ils regroupent l'écomobilité et les circulations douces. On y retrouve les déplacements pédestres, équestres, fluviaux ou encore train.

- Les mobilités douces.

Elles sont assimilées aux mobilités douces de même que les déplacements doux ou les transports doux. Elles regroupent toutefois les mêmes modes de déplacement tels que la marche, le vélo, le roller auxquels on peut rajouter le bateau ou plutôt la barque.

1.3 L'intermodalité, élément moteur de la mobilité touristique.

1.3.1 Définition de l'intermodalité.

La commission Européenne donne une définition précise de ce type de mobilité :

« *L'intermodalité du transport des passagers est un principe de politique et de planification qui vise à proposer un trajet sans rupture au passager qui utilise différents modes de transports dans une chaîne de déplacements combinés.*»⁵ L'intermodalité représente les liens qu'il peut y avoir entre les différents modes de transports utilisés lors d'un même tracé. C'est une notion récente qui désigne les connexions possibles et indispensables d'une chaîne de transport notamment touristique. Ce terme permet de bien catégoriser les mobilités douces et l'écomobilité.

1.3.2 L'intermodalité : élément indispensable de la mobilité.

Le touriste bouge sans cesse, sur le site de ses vacances, pour ne serait-ce que arriver à destination. Sur le lieu de vacances, l'écomobilité ou les mobilités douce sont de

5

parfaites alternatives afin de se déplacer. De plus, Les mobilités alternatives peuvent offrir une certaine liberté au touriste puisqu'il peut bouger à son aise à son aise car il dépend seulement de ses muscles. On peut dire qu'en vacances les modes de transport « classiques » et les écomobilités sont assez complémentaire. L'intermodalité entre les différents modes de déplacements qu'il va employer est alors indispensable.

2. Le développement de l'écomobilité.

Il est en opposition avec l'utilisation de la voiture et des longs trajets en avion que rejetés par certains pour leur impact sur l'environnement. Il favorise des types de déplacement doux, collectifs en respect avec l'environnement.

2.1 La démocratisation de la randonnée pédestre.

La randonnée pédestre est une activité de pleine nature, qui est très pratiquée par les Français. Ils sont plusieurs millions à marcher régulièrement. La randonnée est certainement une tendance qui reste encrée au grès des générations.

2.1.1 La diversité des pratiques.

Ce type d'activité touchant un large public. Cependant, il est important de distinguer différentes formes de randonnées qui requièrent chacune des demandes d'aménagements touristiques différents.

Il est alors nécessaire de distinguer plusieurs types de marche :

- La promenade qui se pratique autour du lieu de résidence. Elle dure généralement une demi-journée. Elle ne demande pas des aménagements conséquents en termes d'infrastructures.
- La moyenne randonnée dont la durée est de quatre à huit heures. Les marcheurs peuvent ont besoin dans ce cas de figure d'une aire de pique-nique ou de restauration.
- La grande randonnée qui est une balade de plusieurs jours dans un but de loisirs. Elle nécessite des aménagements en termes d'hébergement et de restauration. Elle peut être considérée comme un circuit touristique à part entière.

Ces différentes pratiques représentent diverses couches de la population et concernent des clientèles cibles. Chacune n'ont pas les mêmes attentes en termes

d'équipements ou de consommation sur le territoire. De plus, les retombées économiques seront différentes d'un point de vu territorial.

Ces différentes pratiques présentent différentes clientèles qui se rassemblent dans le fait que leur déplacement minimise le besoin de moyen de transport telles que l'automobile ou l'avion. Actuellement, beaucoup de voyageurs privilégient des formes de déplacements doux qui permettent un certain lâcher-prise sur la vie quotidienne. Cependant, il est à noter que tous sont bien obligés d'utiliser la voiture pour se déplacer un minimum. La marche représente un dépassement de soi, elle peut amener à un ralentissement du rythme de la vie dans une société qui va de plus en plus vite.

2.1.2 Une pratique véhiculant de fortes valeurs philosophiques et spirituelles.

Dans nos sociétés actuelles, nous assistons à un retour de valeurs qui ont pu faire la force de l'Homme à travers les temps, tels que l'authenticité, l'humanisme, le respect des Hommes et de la nature et le bien-être. Ces attentes se répercutent naturellement sur la demande touristique. Ils sont de plus en plus nombreux à vouloir arpenter les chemins de randonnée pour partir à la quête de ces valeurs quelques peu perdus. On voit grâce au diverses spiritualité comme dans le bouddhisme avec les marches méditative, ou la marche de Robert Louis Stevenson. Les randonneurs souhaitent que leur marche ait un véritable enjeu philosophique, qui est à mettre en corrélation avec un certains rejet de la société actuelle le résultat de décennies de pleine consommation et d'un capitalisme exacerbé qui a exterminé en peu de temps une grande partie de l'environnement de notre planète, mais également les caractéristiques fondamentales qui fondent un Homme. La marche permet également de retrouver des vertus telles que la patience et l'effort, qui ont été quelques peu oubliés dans nos sociétés actuelles. En effet, la marche est la manière la plus naturelle pour l'homme de se déplacer. Ce « retour aux sources » est une façon de pouvoir se retrouver et de faire le point. La marche n'est plus affiliée aux pratiques sportives mais à un art de vivre ou un mode de bien-être.

2.1.3. Différents profils de randonneurs.

Les randonneurs sont une population hétérogène. En effet, il est important de différencier, le promeneur occasionnel qui pratique sa petite balade, au grand randonneur, aguerri, qui sait s'orienter et peut partir tout seul en total autonomie. De plus, la randonnée n'est pas en elle-même un séjour touristique, elle peut se pratiquer ponctuellement, comme pendant les fins de semaine et qui n'engendre pas forcément de consommation touristique sur le territoire.

Il est nécessaire de représenter trois segments principaux de marcheurs :

- Les actifs : ils représentent 5 à 6 millions et pratiquent au moins une demi-journée par mois.
- Les intensifs : Ils sont 1.5 à 2 millions de marcheurs qui pratiquent une journée par mois ou plus.
- Les itinérants : ils comptent 0.5 à 1 million de randonneurs à pratiquer plusieurs jours de suite.

Au début des années 2000, des études ont été menées par l'AFIT pour connaître le profil des randonneurs en séjour touristique en France. Cette étude a permis de dégager les différents visages de randonneurs. Son profil montre qu'il fait partie d'une catégorie socioprofessionnelle élevée et réside plutôt dans les grandes métropoles. C'est une personne ayant plusieurs centres d'intérêts comme le VTT ou des activités culturelles. De plus, la montagne reste le choix de prédilection pour les randonneurs et généralement en haute saison, suivie par le littoral puis par la campagne.

La randonnée présente donc les caractéristiques d'une activité que les diverses collectivités qu'elles que soient leurs tailles ou leurs situations géographiques. L'aménagement des sentiers ou des « balades accompagnées », qui constituent une réponse à une demande croissante de la part des touristes solution pour proposer une alternative au trafic automobile et pour diminuer l'engorgement ou les nuisances.

Ces types de déplacement utilisés durant un séjour touristique se développent. Certaines. Les types de mobilités qui ont été présentés comme l'écomobilité peuvent être des outils pour découvrir les paysages et les patrimoines sous un autre angle. Développer ces mobilités permet aux collectivités locales de diversifier leur offre touristique, les modes de déplacements sont au centre de la réflexion d'une

collectivité grâce aux changements d'idéologie et à l'évolution des modes de vie en Europe.

Chapitre 3 : La création du patrimoine comme construction de l'identité.

Comment les traces qu'ont laissées nos ancêtres sont honorées du statut de patrimoine culturel ? Le patrimoine résonne dans nos pensées comme un héritage, que l'on perçoit des familles (photos, objets des grands-parents), de la culture qui entoure nos ancêtres et nous-mêmes (objets archéologiques, traditions populaires...) ou de la nature (paysage, ressources qui se trouve sur un territoire précis). En clair, le patrimoine signifie qu'une transmission a été établie à un moment dans l'histoire d'une société, de la planète ou tout simplement d'un être humain.

3.1 Définition d'un terme en perpétuelle résurgence : le patrimoine.

Contrairement aux êtres humains le patrimoine est une notion qui dépasse le seuil du mortel ou de l'immortel. Ainsi, l'Homme possède une position ambivalente avec le patrimoine. Il peut faire preuve d'humilité, le prendre d'égal à égal pour pouvoir évoluer tant dans la société que personnellement, contribuant par la même occasion à faire évoluer le patrimoine. L'Homme peut aussi considérer comme un animal envers le patrimoine, certaines personnes sont englués au stat primitif de l'espèce humaine et détruisent le patrimoine que leur ont transmis leurs ancêtre, les guerres sont également un très bon alibi pour créer un élan de destruction grossier pour faire plier un adversaire.

3.1.1 Le patrimoine.

Pour Rachid Amirou, Le patrimoine est :

« L'acceptation strictement juridique pour signifier « l'ensemble des biens et des obligations d'une personne, physique ou morale, ou d'un groupe de personnes appréciables en argent et dans lequel entre les actifs valeurs et créances et les passifs (dettes, engagement), et qui constitue une universalité juridique.

Il renvoie donc à l'idée de bien propre, de fortune, d'avoir, d'héritage familial, de propriété etc. »

La notion de propriété est très présente dans le terme patrimoine, il est défini comme appartenant à une personne ou à un groupe de personnes qui peut être dans certains cas l'Etat.

Rachid Amirou référence judicieusement les différents types de propriétés qui émanent de la propriété :

- Le microsociologique (propriété de l'individu) ;
- Le mésociologique (mémoire d'un groupe : anciens d'un bataillon, d'un club, d'une école, etc.)
- Puis un dernier lié à l'histoire politique et nationale (Etat, nation).

Cependant, le référencement présenté ci-dessus ne concerne qu'un type de patrimoine et exclut le cadre spirituel et traditionnel qui entre en ligne de mire pour la construction du patrimoine. Ainsi, l'immatériel est une composante très importante, pour la construction identitaire d'une société.

Henry Ollagnon offre une définition assez complète du patrimoine :

« L'ensemble des éléments matériels et immatériels qui concourent à maintenir et à développer l'identité et l'autonomie de son titulaire dans le temps et dans l'espace par adaptation ».

Cette représentation du patrimoine, renvoie encore à la propriété, qu'il soit matériel ou immatériel. Le patrimoine possède un lien intime avec un titulaire. Alors une corrélation née entre le patrimoine et instigateur de celui-ci. Pour Ollagnon, l'évolution d'une dépend d'une identité, comme un nourrisson dépend de sa mère.⁶

Notre sujet engage deux patrimoines, le culturel et le naturel. Il incombe aux politiques publiques, de les faire exister, tout en les préservant. Qu'il ne soit pas juste des présentoirs où les touristes se servent puis s'en vont, mais les rendre vivants.

⁶ OLLAGNON Henry. Acteurs et patrimoine dans la gestion de la qualité des milieux naturels, 1984 [en ligne]. Disponible sur : . (Consulté le 20/07/2014)

3.1.2 Le patrimoine paysager, en guise de bien commun pour un territoire.

Le paysage est le chou à la crème contemporain des politiques publiques françaises, ce qui ne déplaîra pas aux fans de nature et d'écologie. L'aspect patrimonial du paysage est depuis un siècle adopté dans l'atelier juridique français. Le patrimoine paysager est avant tout une relation intime entre les individus qui construisent un territoire et la nature elle-même. Augustin Berque définit le paysage comme élévation entre le matériel et le symbolique, entre le physique et le phénoménal. (A. Berque, 2000). La dimension patrimoniale du paysage s'attache beaucoup à la sensibilité, à l'affect, à l'esthétique. Le paysage est perçu comme un médiateur entre les sociétés et l'environnement. L'évolution majeure dans la conception des paysages a connu deux grandes dates :

- 1993 : La loi paysage en France ;
- 2000 : La convention européenne du paysage.

Ainsi, le paysage n'est plus cantonné au site remarquable et emblématique, mais se retrouve aussi dans l'environnement quotidien. Ces initiatives déplacent le paysage vers les habitants du territoire, ce qui pouvait être une allégorie devient un développement visuel réel. La patrimonialisation du paysage admet qu'il ne faut déroger au à la préservation des composantes de l'espace, seulement, l'inquiétude réside dans le fait qu'il ne faille pas écarter les préceptes et les codifications qui ont fait d'un lieu **quelconque**, un paysage. ⁷

3.2 Les différentes représentations du patrimoine immatériel.

Le patrimoine immatériel est à l'effigie de la diversité culturelle qui compose la planète Terre. Pratiques, représentation, savoir-faire et expressions constituent le patrimoine culturel des populations. Ces dernières capturent ce type de patrimoine par le bien des arts du spectacle, des traditions et des savoir-faire liés à l'artisanat.

La dernière partie sera consacré au patrimoine culturel immatériel, le dernier présenté mais pas des moindres.

⁷ Développement durable (en ligne) disponible sur <https://developpementdurable.revues.org/8565D>, (consulté le 25/07/2016)

3.2.1 Le patrimoine ethnologique, témoin de la mémoire de la vie quotidienne.

« L'ethnologie est une des nombreuses manières de comprendre l'Homme, le philosophe se replie et explore ses domaines de conscience. C'est élargir les connaissances de l'Homme avec les sociétés les plus lointaines et qui vous paraissent les plus humbles et les plus misérables, de manière à ce que rien d'humain ne nous laisse étranger. L'ethnologie serait la suite logique de la réflexion humaniste. C'est essayer de comprendre l'Homme par la totalité de ses expériences et de ses réalisations. C'est mettre notre société en perspective par rapport aux autres sages, elle a une fonction de modestie et d'humilité. »⁸ Ces paroles de Claude Lévi-Strauss, un des fondateurs de l'ethnologie témoignent du prolongement philosophique dont témoigne cette science humaine.

Le patrimoine ethnologique s'agence d'éléments immatériels (l'oralité, les transmissions...) et d'objets. Ainsi, le patrimoine ethnologique explore les deux sens principaux : le matériel et l'immatériel, comme le sous-tend la vision de l'ethnologue aguerri.⁹

3.2.2 Qu'est-ce que le patrimoine culturel immatériel ?

Rachid Amirou considère le patrimoine immatériel, « *comme un nouveau type de patrimoine qui englobe l'ensemble des productions spirituelles de l'Homme* ». C'est un patrimoine vivant désignant des traditions et des pratiques ludiques inscrites dans la vie quotidienne d'une société.

L'UNESCO s'engage à sauvegarder le patrimoine culturel immatériel, l'article 2 de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, l'UNESCO le définit de la façon suivante :

« On entend par « patrimoine culturel immatériel » les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire (...) que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et

⁸ INA (en ligne) disponible sur <http://www.ina.fr/video/I06292950> (25/07/16)

⁹ BROMBERGER Christian. Le patrimoine immatériel entre ambiguïtés et overdose. Cairn, 2014 [en ligne]. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-l-homme-2014-1-page-143.htm> (25/07/16)

groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité (...) »

Avant de poursuivre davantage cette étude, il est important de garder en mémoire que le patrimoine immatériel est en étroite relation avec des biens matériels.

3.3 L'association tourisme et patrimoine : une relation ambivalente.

Les attentes du tourisme et du patrimoine sont assez divergents. Les relations entre ces deux entités sont assez complexes, si ce n'est conflictuel. Cependant, ces deux aspects que l'on pourrait aisément opposer, possède des objectifs communs et se doivent de marcher main dans la main **afin d'en tirer le meilleur parti des deux côtés.**

On les distingue par des différences de valeurs. Le tourisme voit le patrimoine comme une valeur mercantile, permettant de diversifier l'activité touristique pour exposer des attraits patrimoniaux à des touristes avides ou pas de découvrir une culture encore inconnue. Ainsi, la culture et le patrimoine sont transformés en passe-temps touristique dans beaucoup de lieux touristique. **Dans certains cas,** le patrimoine devient une image quelques peu erroné, boursoufflée, falsifier qui doit conquérir le cœur des visiteurs venus en quête d'un exotisme maquillé par la perception prétendu du touriste. En d'autres termes, le patrimoine connaît un processus de folklorisation ? Certains gardes fou du patrimoine s'interroge quant à la pertinence de faire cohabiter tourisme et patrimoine. Ainsi, les agents de cultures et professionnels du tourisme se renvoie la balle incessamment, ces derniers reprochent aux Hommes de culture de cloisonner le patrimoine dans ces vieilles habitudes. (VAN DER YEUGHT, 2008, p.69)

La solution idoine serait de trouver un équilibre bénéfique aux deux parties, en effet, trouver un partenariat entre ces deux **entités** profiterait aux acteurs du tourisme de pouvoir enrichir une offre manquant d'originalité et de créativité et aux acteurs du tourisme d'explorer des horizons et des innovations dont ils n'auraient pas tiré parti sans cette alliance.

L'organisation du tourisme défend l'importance de trouver un équilibre entre « *croissance touristique* » et « *préservation du patrimoine* ».

3.4 Un visiteur à la recherche d'identités inconnues.

Pour expliquer la genèse du terme identité, l'ouvrage de Jean-Marie Furt et Franck Michel, *L'identité au cœur du voyage* apparaît comme le bouquin idéal pour rendre une définition la plus nette possible.

3.4.1 Comment définir l'identité ?.

L'identité se définit comme la partie la plus immaculée d'un individu ou d'un groupe d'individu.

« Très souvent ce que l'on appelle identité (d'un peuple, d'une personne...) se réduit à un ensemble de caractéristiques essentialistes, à un ensemble plus ou moins compact de défauts et de qualités intrinsèques à l'individu originaire d'ici ou d'ailleurs, et qui n'est jamais considéré autrement que comme partie d'un tout, d'un groupe humain qui partage ces mêmes caractéristiques » (FURT, MICHEL, 2007, p.102)

L'individu ou le groupe d'individu est exposé avec un ensemble d'attributs, pouvant être à l'origine de la création d'une multitude de représentation identitaire qui démarque une communauté d'une autre. Il suffit d'observer les différentes langues, croyances, cultures, organisations sociales qui composent la planète terre. D'ailleurs, Claude Levi-Strauss énoncé en 1984, que la Terre contenait 5000 sociétés différentes sur son territoire.

Peyvel, Maître de conférence en géographie enchérie ces propos :

« Il n'y a pas d'identité sans un rapport à soi, à son identification, ce qui fait de l'identité une réalité spécifiquement sociale, impliquant les représentations et la réflexivité. Il existe en effet une « part de choix conscients ; actifs et réversible dans la définition de son identité. »

Il est dit que l'identité dépende de de l'interprétation de chacun. Ainsi :

« Le être soi, c'est d'abord se voir différent de l'autre, et s'il y a quête du sujet, c'est d'abord la quête de ne pas être l'autre. De même l'appartenance à un groupe, c'est d'abord la non-appartenance à un autre groupe ... »

Alors la construction d'une identité propre passe avant tout par l'identification de soi, avec comme objet, la différenciation avec l'autre. Le travail qui est exposé, ici et maintenant, a pour sujet un territoire bien précis, composée d'une identité locale. Ainsi, ce travail de recherche s'attache surtout à explorer le développement d'un territoire à travers l'identité de celui-ci.

Le rapprochement est finement énoncé dans cette définition mélangeant le processus de développement touristique avec l'identité. Les professionnels du tourisme s'affairent donc à développer une identité touristique fascinatrice pour le visiteur.

« L'identité locale devient alors le résultat d'un travail mené par les acteurs sociaux sur la complexité du social. Par des emprunts successifs à l'histoire, aux cultures locales, aux choses du passé que l'on résumera dans l'expression de patrimoine local- les lieux, les traditions, les gestes, les paroles – Les acteurs locaux réinventent symboliquement un territoire qu'ils révèlent aux touristes eux-mêmes. En ce sens, l'identité culturelle locale s'articule intimement à l'action publique touristique. Elle en est l'expression symbolique sans cesse (re) construite ; elle en façonne ses formes et contribue à son développement, autant qu'elle en est le produit » (FURT, MICHEL, 2007, p.30)

Une identité évolue également au fil du temps, comme toute chose de la vie elle est impermanente, elle meurt pour renaître. Avec l'apparition de la mondialisation et une globalisation des modes de vie, les identités sont mises péril par la recherche constante d'activités touristiques :

« Est-il possible, donc pensable, que les identités culturelles, sociales, familiales, personnelles résistent au bulldozer d'une fratricide mondialisation touristique ? » (FURT, MICHEL, 2007, p.31).

« L'utilisation actuelle de l'identité à des fins de politique touristique nous semble dangereusement schizophrénique » (FURT, MICHEL, 2007, p.31).

La société montre un visage assez ambivalence quant à la question de l'identité. La culture d'aujourd'hui expose des personnes, se démarquant avec des pièces de tatouages gravés sur leur peau sur une partie de leur corps, qui présente leur

« *identification à soi* ». Néanmoins, les habitudes alimentaires, les modes de travail, et tout simplement les modes de vies connaissent une homogénéisation. Aujourd'hui, rendre visite à une culture et une identité étrangère relèvent de la quête d'authenticité perdue au fil des années et peu à peu enterrée par le capitalisme et la standardisation des systèmes culturels. L'exigence de la « *recherche d'authenticité* » par les touristes n'a d'égal que son ignorance quant à l'acceptation de l'évolution d'une tradition qui peut être certes dans l'esthétique et dans l'idéologie déconcertante pour le touriste venu chercher la consommation d'une identité excluant toute critique. Franck Michel énonce « *qu'on se presse au bout du monde comme pour mieux consommer ce qui reste de disponible au rayon « produits exotiques » du supermarché touristique du monde* ». L'auteur parle également de tourisme prédateur face à la culture identitaire :

« *Le tourisme prédateur s'est alloué comme mission de mettre en scène ce monde sauvage (re) construit pour le porter au regard- et donc le donner en pâture- aux touristes modernes, trop fréquemment avides de sensations fortes...* »

L'auteur illustre le touriste lambda venu capturer une identité exotique munit d'une arme photographique qui présentera à ses amis au retour de son voyage, tel un tableau de chasse. Cette métaphore angoissante doit nous alarmer quant à la relation tourisme et identité.

3.5 La connexité entre le tourisme et l'identité.

3.5.1 Identité et authenticité : nouvelle philosophie de développement pour les territoires.

La recherche identitaire est devenue une des finalités de voyage pour les touristes. L'authenticité et l'identité sont devenues la nouvelle « *tarte à la crème* » des visiteurs.

Jean Viard expose l'authenticité comme :

« *une valeur réappropriée par la société locale marquant dans de nouveaux villages un recul de l'attrait pour les signes de modernité et le développement d'un discours local d'authenticité qui croit être la réalité historique du lieu lui-même* »
L'auteur insiste sur le nécessaire imaginaire des touristes et leur adhésion à une mise

en scène, touchant le paysage, les pierres, les produits et à la construction de laquelle ils peuvent d'ailleurs contribuer », (FURT, MICHEL, 2007, p.25)

L'authenticité reste comme figé dans le temps pour permettre un imaginaire tant recherché par les visiteurs. Cette authenticité est adoptée par les habitants, condamnant la modernité, signe de standardisation. Néanmoins le seul but est de montrer de l'authentique aux visiteurs, Est-il exagéré d'évoquer une authenticité illusoire, voulant prouver à tout prix le bel-esprit des lieux ? En tout cas, il paraît plausible que l'authenticité soit le fruit d'une mise en tourisme des traditions :

« L'authenticité, habituel fonds commerce de certains opérateurs et territoires pour survivre dans un marché de plus en plus concurrentiel, suppose que le touriste y croit ou fasse semblant d'y croire parce que cela le rassure, flatte son désir et son sentiment d'être unique. Elle s'accompagne généralement d'une critique du processus de « touristification » et d'une revendication du caractère artisanal de la production marquant ainsi une volonté de se situer dans un rapport marchand particulier où les petits volumes ne troublent pas la personnalisation du rapport direct et où la qualité nécessairement inhérente justifie une envolée des prix » (FURT, MICHEL, 2007, p.26)

L'authenticité est représenté comme un produit touristique, et renvoie le touriste dans son rôle de consommateur de produits, d'images, d'informations comme si l'authenticité était un panneau et le visiteur un réceptacle, pour la plupart des cas actifs.

Les populations qui élisent l'activité touristique, on en ligne de mire la mise en tourisme de la culture, de ses traditions et de ses coutumes pour chatouiller les opérations mentales des touristes. Par la suite, ce travail mettra en exergue les impacts positifs et négatifs du lien entre tourisme et identité. Il faut rappeler que le tourisme ne doit pas être envisagé comme l'activité principale d'un territoire, mais plutôt comme un complément. Cependant, cette idéologie contemporaine s'avère difficile à réaliser pour des territoires qui auparavant n'ont misé que sur le tourisme pour intégrer des retombées économiques convenable pour tout un peuple.

« Au bout de la route touristique, des populations entières dépendent de ses « exigences », modifient leurs habitudes et coutumes pour « répondre aux attentes » de la clientèle touristique, tandis qu'une mince frange de la population visitée profite –

parfois avec arrogance- de la manne soudainement offerte... », (FURT, MICHEL,2007, p.9).

Voir l'activité touristique comme complémentaire d'une autre semble néanmoins la solution idéale, certes, mais difficile à concrétiser.

3.5.2 Les retombées positives du tourisme.

Plusieurs retombées positives sont à noter concernant le tourisme. Quelque part cette activité et l'internationalisation du monde permet de favoriser les échanges entre les différentes sociétés, en terme de communication le tourisme apporte beaucoup.

« Grâce au voyage, la rencontre induit l'échange, le partage, la communication, le doute aussi, et même quelquefois la connaissance peut-être plus qu'on ne l'imagine » (FURT,MICHEL, 2007, p.64)

Ainsi, le partage de connaissance à l'échelle internationale ouvre à la compréhension de l'étranger et à une certaine ouverture d'esprit. Une personne peut avoir un esprit critique concernant l'étranger cependant, si elle voyage dans son pays, elle tentera de comprendre pourquoi cette société étrangère.

« En ayant longtemps considéré le tourisme comme futile, on l'a du même coup souvent vu comme anodin alors qu'il est révélateur original de la manière dont une société construit et fait évoluer son identité » (FURT, MICHEL, 2007, p.155)

Ici, cette citation permet de voir comment l'activité touristique, par le biais de l'observation du visiteur, devient un élément de compréhension d'une société. Le tourisme et le voyage sont de formidables outils pour l'ouverture d'esprit. Ainsi, le tourisme entre dans un mécanisme où la rencontre entre deux cultures fait naître un regain de vitalité pour la visitée. Ainsi, le tourisme amène un processus de solidification pour une culture :

« Toute culture vit et survit grâce aux échanges avec d'autres cultures, de la même façon qu'une identité s'enracine et perdure grâce à l'apport dynamique d'autres

identités qui viennent la compléter, la façonner, la singulariser, et donc la fortifier » (FURT, MICHEL, 2007, p.71)

Une culture évolue grâce à l'apport et au partage avec d'autres cultures, mais elle se consolide grâce à ce dynamisme qu'elle injecte dans son cheminement par le biais de son ouverture aux autres cultures qui environnent son monde. Ces évolutions permettront à des locaux de vouloir se réappropriier leur culture qui était devenu obsolète. Ainsi, certains réapprendront à assimiler d'une nouvelle manière leur culture :

« Le val de Villé « se raconte et se dévoile » à des acteurs locaux qui du même coup se réapproprient l'histoire « rêvée », « inventée », qu'ils réinvestissent dans des destins familial et personnel. Ce travail démonstratif porte en lui une réflexion sur un passé commun en germe un devenir collectif. Le canton, territoire de projets, devient un lieu investi de sens pour des acteurs sociaux, et producteur de nouvelles légitimités, opérationnelles dans l'espace public local. » (FURT, MICHEL, 2007, p.38)

De plus, l'évolution d'une culture grâce la compréhension que le monde évolue, permet de préserver les identités et en fait une force pour le développement touristique :

« L'identité contribue au développement touristique autant que le tourisme participe pour sa part, à la refondation des identités. Le tourisme permet d'entrevoir un certain avenir, le tourisme peut permettre de : préserver l'identité culturelle, religieuse, linguistique, artistique d'une communauté » (FURT, MICHEL, 2007, p.76)

Ainsi, préserver une identité est un moyen de dessiner un imaginaire et de constituer tous un tas de détails autour de cette identité afin de l'embellir et la rendre populaire au sein de sa propre paroisse. Dans ce cas, prêcher la bonne parole avec des fêtes et des coutumes permet de reconnaître une identité précise :

« Ce travail de formalisation et de rationalisation des discours sur l'identité agit auprès du public comme un révélateur d'identités souvent enfouies dans l'histoire des communautés, parfois oubliées ou perçues dans le sens commun comme allant de soi. Le discours devenant public, il acquiert un statut nouveau, une visibilité, produisant de l'action rationnelle en valeur. Il se diffuse, se donne à voir dans les médias, peut

s'objectiver dans une publication (un annuaire d'histoire, un livre) ; une manifestation, une fête, un spectacle le « mettra en scène » et le positionnera dans l'espace public local » (FURT, MICHEL, 2007,p.31)

3.5.3 Les conséquences négatives du tourisme.

L'industrie du tourisme triture l'identité d'un territoire comme, un enfant manipule de la pâte à modelé. Elle est le reflet d'une identité marketing comme on l'aperçoit avec les marques traditionnelles à la recherche d'une identité pour stimuler le chiffre d'affaire. L'identité fait l'objet d'une manipulation de la part des professionnels du tourisme.

« Le tourisme nous donne une bonne idée de comment on peut manipuler l'identité des autres et aussi la sienne en fonction d'intérêts mercantiles » (FURT, MICHEL, 2007, p.103)

Hypnotisées par l'appât du gain, les populations disséminent leurs identités en une copie qui aura l'approbation de tous publics. Il est assez fréquent de trouver sur notre chemin de voyage des territoires qui eut entrepris des modifications de leur identité.

« Certaines populations sont prêtes à modifier leur identité pour satisfaire les désirs des étrangers au risque de dénaturer leur tradition. Comment déceler le vrai du faux ? L'identité utilisée à des fins touristiques mène parfois à des excès »

Les territoires donnent l'impression qu'il possède une identité, parce qu'ils souhaitent un développement touristique qui leur apportera une manne financière satisfaisante et une certaine notoriété.

« Ces auteurs interprètent la relation du tourisme aux identités par référence aux enjeux économiques de cette activité et à ses effets sur le plan local comme au niveau global. « De nos jours, ils écrivent dans l'introduction de leur ouvrage, partout sur la planète, l'identité contribue au développement touristique autant que le tourisme participe, pour sa part à la refondation des identités », (FURT,MICHEL,2007, p.29-30)

La refonte de ses identités n'apparaît que pour un seul but, la touristification d'une identité. Ainsi par des tours de passe-passe marketing, les professionnels opèrent un lifting afin de rendre l'identité exclusivement vouée à la consommation. Ainsi, certains

territoire font dans l'exceptionnel et le grandiloquent pour être frappé. Ainsi, les produits et certaines fêtes sont liftés pour devenir une marchandise attractive aux yeux du visiteur.

« Par le biais de l'ingérence touristique, l'identité, autrement dit l'âme même des sociétés et de ses membres, serait-elle définitivement sacrifiée sur l'autel de la consommation et du capitalisme, où les cultures – si possible « traditionnelles »- ne sont plus que des marchandises à négocier, à exploiter, à visiter ? Réduits à l'état de « produits » et de « biens », les manifestations culturelles devraient-elles leur survie à leur marchandisation ? » (FURT, MICHEL, 2007, p.9-10)

On arrange la réalité pour satisfaire les touristes, afin qu'il puisse capturer de belles images, cependant les images passe plus souvent qu'elle ne s'arrête. Cela restera un souvenir parmi tant d'autres. La curiosité se faisant rare, les professionnels vont au plus simple en proposant futilités superficiels dont ils sûrs de connecter l'attention du visiteur.

« Mais cette peine à rencontrer une population, souvent bunkerisée dans une différence dont la réalité se dilue dans des préoccupations de consommation rapide, arc-boutée sur des certitudes et déguisant son interrogation sociale dans un refus de l'autre » (FURT, MICHEL, 2007, p.27)

Cela peut créer également un fossé entre une tranche de la population souhaitant une identité qui n'est pas maquillée et qui suit le cours de son évolution tout naturellement.

« Le résultat de ce processus non linéaire fait des tensions et d'échanges – par la lecture qu'ont les individus de leur rôle social et des finalités de l'action- tend à modeler la société locale »

Dans ce dernier chapitre, nous avons abordé des concepts qui nous permettront de formuler des hypothèses. Dans un premier temps, nous avons défini les termes de patrimoine, d'identité et les conséquences que peut avoir le tourisme sur les identités. Ces concepts nous ont permis d'appréhender le tourisme comme un outil permettant de valoriser ou d'enclaver l'identité d'un territoire. Une mauvaise combinaison de ces

deux notions peut entraîner des impacts négatifs comme par exemple la refonte d'une identité pour le tourisme.

Cette première partie eu permis de définir et d'appréhender les notions que l'on a pu côtoyer tout au long de ce stage. L'intercommunalité s'affiche comme un concept important pour les politiques publics contemporaine. On a pu s'apercevoir que les communautés de communes au fil des années prenaient une ampleur dans le paysage français. La transmission de compétences des communes aux communautés de communes apparait comme une stratégie d'uniformisation pour l'animation et le développement d'un territoire. Ainsi, les politiques publiques s'efforcent à rendre le tourisme vecteur de développement local. Un aspect doit cependant être pris en compte ; le développement d'un territoire ne doit pas être prioriser au détriment du développement durable des territoires. Les collectivités territoriales doivent donc penser au bien-être de la population locale, mais également proposer une offre touristique adaptée à la clientèle.

L'écomobilité permet de renouveler l'offre touristique, et donne des perspectives aux territoires en termes de diversification de l'offre. Les projets de développement des écomobilités font partie des actions qui permettent de réduire les impacts du tourisme concernant l'environnement.

L'écomobilité peut être un outil permettant de faire découvrir le patrimoine d'un site. On a bien compris l'identité et le patrimoine sur un territoire sont intimement liés. La découverte de ce dernier ne doit pas empêcher l'évolution de l'identité ; ainsi la représentation de celui-ci sur un territoire ne doit pas être falsifiée au détriment de la fréquentation touristique. Ainsi, l'écomobilité peut être une stratégie permettant de faire découvrir un patrimoine et une identité en évolution, en permettant une image réelle du territoire et du site.

Les éléments étudiés dans cette première partie nous amène à élaborer une problématique générale qui est :

En quoi l'aménagement d'un cheminement doux pourrait contribuer à la valorisation d'un territoire à forte valeur patrimoniale ?

Dans cette deuxième partie nous proposerons, des hypothèses en lien à cette problématique, puis nous analyserons le fonctionnement et les caractéristiques de ce territoire.

Partie 2: Les modes de mobilité dans la communauté de communes Vallée de l'Hérault.

Suite à la définition des différentes notions qui pourront être utiles pour notre étude. Nous présenterons dans cette deuxième partie, les hypothèses qui tenteront de répondre à la problématique. Puis exposerons les caractéristiques du territoire sur lequel nous travaillons : Saint-Guilhem-le-Désert, situé dans la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault, dans le département de l'Hérault. Ainsi, nous présenterons la situation départementale, puis la communauté de communes, les différentes particularités du territoire. Enfin nous présenterons la structure d'accueil : la commune de Saint-Guilhem-le-Désert.

Chapitre 1 : L'itinérance et les mobilités alternatives, éléments de développement pour les communautés de communes.

Suite à l'analyse des différents concepts qui seront utilisés, une problématique en ressort. Afin de poursuivre le processus de recherche sur le thème du développement touristique d'un territoire en lien avec l'écomobilité, nous proposons trois hypothèses qui sont présentées comme des tentatives de réponse à la problématique.

1. Les mobilités, un moyen d'identifier le territoire.

Dans un premier temps, la première hypothèse soumet que les mobilités sur un territoire permettent de l'identifier et de le distinguer des autres par le biais de son patrimoine immatériel et matériel. Il possède ainsi des attributs que les autres territoires n'ont pas. Ainsi, les richesses architecturales et naturelles façonnent la destination et l'imaginaire qu'il comporte, et l'offre se construit autour de ses paramètres. L'écomobilité et l'aménagement de cheminement doux est un moyen de rendre accessible un patrimoine spirituel et ethnologique qui est difficile à entrevoir pour un large public, et qui souhaiterait le découvrir afin d'être au plus près du quotidien de ses habitants. Ainsi nous étudierons deux exemples qui ont développé l'écomobilité, en valorisant le passé qui rencontre le présent, et qui redonne un sens humain aux sentiers naturels. Enfin, deux exemples de développement de sentiers connotés patrimoine et culture seront insérés dans ce travail de recherche.

1.1 La représentation d'un sentier embelli, fondement d'une notoriété confortée.

L'écomobilité et la mobilité douce sont encore considérées comme des alternatives. Les intercommunalités grâce aux impulsions positives des pays

nordiques, sont dans l'obligation de développer ce type de cheminement, plus proche de la nature et des valeurs que véhiculent le lieu visité. Les valeurs d'un territoire sont en grande partie, le fer de lance intangible d'un lieu. Les voyageurs sont curieux de se déplacer sur un site pour ressentir les authenticités religieuses ou rurales des lieux. Ainsi, un lieu à forte notoriété devient un concept à lui tout seul, on définit l'endroit comme séparé de la réalité et se distinguant de la norme quotidienne. Pour en revenir à nos deux concepts principaux, ils sont une manière de rafraîchir nos modes de déplacements lors d'un séjour touristique, ou bien ils sont tout simplement un retour aux sources. Ces formes de voyages ou de visites, qui incitent à la marche, ou plus légèrement à la flânerie, rendent obsolètes les « voyages téléguidés » ou fixes, devenus des plaies écologiques et humanitaires pour les pays du Sud.

Les écomobilités sont en plein développement, et font désormais partie du paysage français. Ce sont des lieux complémentaires et l'offre déjà proposée aux touristes. Ainsi, le Canal du Midi est un exemple de rayonnement d'un site exceptionnel attirant des touristes, et faisant du territoire le principal atout touristique. Créer une mobilité douce sur les abords du Canal du Midi, ouvre le champ aux collectivités et associations pour créer des événements culturels et artistiques autour de ce gigantesque édifice. Même si ces territoires ne sont connus que de nom ou de réputation, leur image « touristique » est renforcée. L'aménagement d'un sentier doux dans un lieu à forte notoriété permet aux touristes d'ouvrir l'œil sur des caractéristiques du lieu-dit qui sont au-delà des sentiers battus.

1.2 Donner à voir une réelle identité sur le lieu.

Se faufiler dans les interstices d'un itinéraire pour observer les traces d'un passé que l'on tentait de reconstituer afin de faire le lien avec le présent, voilà, ce qui permettrait de comprendre et faire découvrir un territoire. A Paris, les deux sociologues Michel Pinçon et Monique Minçon-Charlot ont créé quinze itinéraires conçus pour appréhender la capitale française dans sa diversité et de faire partager un peu de la vie des habitants de chaque quartier.¹⁰ Le but est de faire ressentir une identité sur un

¹⁰ Site extrait du guide sociologique de Michel Pinçon (en ligne) disponible sur « https://educnet.enpc.fr/pluginfile.php/15473/mod_resource/content/0/Textes_de_methode_2013/Promena_de_sociologique_13e_Pincon_Charlot.pdf Consulté le 30/08/2016

territoire et non d'enfoncer les clichés, mais aussi de raconter la réalité du chemin et de ses abords. Et en prenant le cas de notre cheminement doux, il se situe entre deux patrimoines classés à l'UNESCO, il fait partie d'un territoire en site classé ainsi que d'une zone NATURA 2000. Toutes ces classifications sont assez récentes et permettent de mettre en valeur l'authenticité du territoire. Cependant, il est important de mettre comme épigraphe que ce territoire avant toute protection, était valorisé par des hommes et des femmes, des familles, des bergers, des charbonniers, des chasseurs, qui vivaient sur cette terre et dans ces lieux ceci afin d'en ressortir une quintessence. Le fait d'étoffer l'offre de découverte, par une activité qui est au plus près de la réalité passée et contemporaine, serait certainement un alibi, un argument pour en savoir plus sur ce territoire et pas seulement le visiter pour une seule journée.

De la même façon, l'écomobilité permet d'embellir également un territoire, on note que les meilleures balades en termes de qualité et d'authenticité se font par le biais de la marche ou du vélo. L'écomobilité culturelle est une ode à la flânerie consciente de fouler une terre remplie d'histoire humaine et naturelle, mais également un terrain de vie de péripéties proches de notre époque. Ces modes de marche créent un lien ainsi qu'un partage entre les habitants d'un territoire et les touristes.

1.3 Vers un modèle d'itinéraire brassant écomobilité et identité.

Deux cas de territoires ont choisi de créer des itinéraires mettant le lieu au centre de la marche. Plusieurs exemples en France présentent la d'un quartier, cependant il ne fallait en choisir que deux. Le premier est situé à Paris, un Autre se trouve à Marseille.

1.3.1 Les promenades sonores à Marseille.¹¹

Ces balades sonores sont des bouts de bandes sons créées par des artistes, des documentaristes et des habitants. Les itinéraires sont pensés et choisis par les habitants, ces promenades sonores se téléchargent dans un paysage ou une situation choisie. Ces voyages sonores sont liés à la marche et à l'arpentage des sentiers qui permet de ralentir, et de se glisser dans les usages quotidiens mais aussi d'observer les traces laissées par le temps. Cette initiative est un fabuleux tableau qui met en

¹¹ Site internet Radio Grenouille (en ligne) disponible sur <http://www.promenades-sonores.com/> Consulté le 01/08/2016

scène le dessin et l'imaginaire des métropoles. Les balades mettent l'accent « provençal » sur les voix des habitants, les sons naturels, les personnages de fictions autant de récits qui musicalisent et poétisent la découverte d'un territoire. Au cours des balades, le marcheur est en totale immersion grâce aux sons qu'il entend. Ainsi, l'association collectionne aujourd'hui une quarantaine de parcours de marche qui mettent en résonance l'expérience du corps associée aux sons et aux paysages. Les parcours racontent leurs histoires ou peuvent s'entrechoquer la fiction et la réalité. Ces promenades sonores proposent des voyages qui permettent de marcher et de partir à la découverte de récits ou de détails que l'on ne remarque pas forcément même lorsqu'on y vit.¹²

1.3.2 La ville de Bordeaux, valoriser et transmettre, l'appropriation par les publics des édifices inscrits au titre des « chemins de Saint-Jacques-De-Compostelle en France ».

Bordeaux occupe une place singulière avec ses trois édifices inscrits au titre des « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » qui sont la cathédrale Saint-André et les basiliques Saint-Seurin et Saint-Michel. La protection des trois édifices inscrits est assurée, cependant la valorisation du bien a fait l'objet d'une série d'actions ponctuelles. La ville de Bordeaux présente la forte ambition de donner une certaine dynamique territoriale en faisant le lien entre les différents édifices et montre l'envie de relier les sites les uns aux autres.

Depuis plusieurs années, la ville de Bordeaux a conduit une série d'actions de mise en valeur, notamment à travers la création de cheminements et de parcours reliant les trois édifices inscrits sur son territoire. Cette démarche a rapidement donné lieu à l'établissement de cheminements, qui a été conçus par l'architecte Christine Mathieu, afin de lier les édifices avec une signalétique patrimoniale forte. En 2004, 94 plaques émaillées bleues, 21 plaques de bronze et 160 sceaux de bronze balisent les chemins de Saint-Jacques permettant de mettre en valeur les chemins de Saint-Jacques de Compostelle dans la ville de Bordeaux. Christine Mathieu décrit ce travail comme « un itinéraire pratique, spirituel, historique, esthétique... ». De plus, l'ensemble du balisage

¹² Site d'information de la ville de Marseille (en ligne) disponible sur « <http://madeinmarseille.net/6459-promenade-sonore-marseille-decou> » Consulté le 02/08/2016

a servi de base de déclinaison de parcours destinés d'un public jeunes et adultes, ils sont matérialisés sous la forme de petites publications élaborées en coordination entre la ville de Bordeaux et l'Office de tourisme de la ville dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire (VAH).

Depuis plusieurs années, les institutions publiques travaillent en partenariat avec plusieurs associations afin de mettre en valeur le patrimoine. L'enjeu est le même pour des villes possédant des édifices inscrits aux « chemins de Saint-Jacques-De-Compostelle en France », créer une émulation auprès d'un large public.

2. L'aménagement d'un cheminement doux : une prise en compte de tous les acteurs du territoire.

L'écomobilité et la reconnaissance « identitaire » d'un, lieu, territoire quartier, sentier ou chemin sont des éléments apportant une animation touristique inédite et intrigante aux yeux des visiteurs. Proposer une offre d'écomobilité devrait être l'occasion de rencontrer tous types de personnes se rattachant à un projet d'aménagement. Ainsi, pour améliorer son développement local, une collectivité doit réunir des spécialistes afin de connaître quels seront les aménagements de demain, et prendre en compte les souhaits de la population locale.

2.1 Un élément d'entente entre les différents acteurs sur le territoire

L'écomobilité et la présentation d'une identité pure et authentique permettent à un territoire de pouvoir mettre en réseau différents acteurs sur un territoire, afin de juger la potentialité d'un cheminement. Aménager un cheminement doux possédant une âme intrinsèque doit inciter un certain dialogue entre les différents acteurs du territoire. La définition de la mise en réseau peut paraître simple, c'est le fait de réunir des acteurs d'un même domaine ou non et de les amener à travailler ensemble sur un projet commun qui les fédère. Concernant, la mission confiée durant la période de stage, plusieurs acteurs du territoire ont été rencontrés afin de pouvoir tenir compte de tous les avis, ONF, architectes des bâtiments de France, DREAL, service technique de la Communauté de communes. Toutes ces personnes travaillent pour trouver le meilleur moyen de mettre à jour un projet qui puisse être aménagé dans « les règles de l'art ». De plus, les mobilités alternatives ont le don de pouvoir rapprocher des

acteurs qui viennent d'horizons différents. Ainsi, marche, vélo, culture, ethnologie, art et protection de la nature peuvent se rencontrer afin d'échanger pour proposer le meilleur projet possible.

2.2 Des projets raisonnés : un argument de séduction pour le développement d'un territoire

Développer des modes de déplacements comme la marche ou le vélo, sonne comme un retour aux sources. Cependant, des impératifs doivent être respectés, reconnaître que l'aménagement d'un sentier doit se faire en total respect avec l'environnement et le patrimoine qui le composent. Les mobilités alternatives, dont fait partie l'écomobilité permet de créer un espace de sécurité où les gens pourront se promener et ainsi prévenir des détériorations environnementales. Les sentiers d'écomobilité peuvent se transformer en fabuleux terrains de jeux pour les artistes, il peut être l'occasion de faire découvrir comment vivaient réellement les personnes dans la garrigue ou dans les forêts par le biais d'un rafraîchissement de la mémoire. Créer un itinéraire culturel, préserver l'environnement avec pédagogie et améliorer l'écomobilité sur le sol européen permet en théorie l'obtention de financements importants. Les paramètres cités au-dessus participent au développement d'un territoire, qui ne renie pas le passé pour avancer sereinement vers le futur. Un lieu touristique se doit dorénavant de mettre l'Homme et son environnement naturel ou urbain au centre de l'intérêt touristique et local, ainsi, le touriste doit sentir qu'il n'est pas dans un centre d'attraction, mais bien dans un espace paysager où des hommes et des femmes ont vécu en lien avec la nature. La politique des Grands Sites s'attache à préserver les sites artistiques, historiques, scientifiques, légendaires, ou pittoresques¹³, tous ces patrimoines énumérés ont été créés par les Hommes, il faut ainsi redonner une place de choix à l'habitant local sans qui il n'y aurait peut-être pas eu tous ces trésors que l'on peut retrouver sur un site exceptionnel. De plus, les actions en terme d'éco mobilité sont très appréciées du côté du label des Grands Sites de France, beaucoup d'initiatives ont été présentées par le Réseau Rural Français, celui-ci a répertorié onze projets sur onze territoires. Ces derniers ont jouit d'une bonne reconnaissance par le biais de financements de la part de l'Etat, des conseils Régionaux et Généraux et plusieurs d'entre eux sont portés par des

¹³ Site national sur le développement durable (en ligne) disponible sur <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Presentation-generale,24332.html> Consulté le 30/08/2016

intercommunalités. L'échelon intercommunal apparaît comme l'entité la plus idoine pour créer de tels projets. Celle-ci proche du terrain et des habitants permet de prendre en compte les attentes de tous les acteurs, mais également d'engager toutes les communes concernées.

Ainsi, l'écomobilité est un levier permettant le développement d'un territoire, cependant il est important de faire perdurer ce dernier en mettant l'homme et la nature au centre des projets.

2.3 Et la population locale dans tout ça ?

L'écomobilité peut être un très bon moyen pour répondre aux attentes de la population locale sur le territoire. Le fait de développer des sentiers ou des pistes cyclables peuvent être des situations d'appropriation pour les populations locales. La situation idéale serait de perpétuer la fonction d'un sentier par le biais d'actions adaptées aux besoins spécifiques des locaux, mais également des habitants de la région, c'est-à-dire les personnes venant sur le site régulièrement. Ces différents moyens peuvent être le fait de faire connaître les pèlerins et leur diverses péripéties durant des ateliers découvertes, longer le canal en prenant compte des diverses anecdotes existantes sur le parcours, remettre au goût du jour des métiers perdus comme celui de charbonnier. Donner une âme réelle à un sentier permet de le rendre éligible dans **la vie d'un lieu, village, bourgade, patelin**. Transformer un site sans le rendre superficiel est le plus beau des présents que l'on puisse faire à une population en termes de développement touristique. L'esprit critique que peut avoir un local sur la population touristique, sera soustrait par le fait de faire participer la population à un projet touristique dans un lieu déjà très fréquenté, cela permettrait de les honorer sur leur terre, puisque c'est cette population qui a préservé pendant des années l'histoire, les paysages et les « histoires » heureuses ou sombres. De plus, l'aménagement d'un sentier rend autant de services aux touristes qu'aux habitants locaux. Considérer les besoins des deux parties permettrait d'offrir des équipements très efficaces au service du public. Ils introduiront l'hypothèse que leur territoire et ceux qui le gouvernent prennent les décisions au plus proche de leurs attentes afin de valoriser en profondeur un patrimoine qui prend tout son sens grâce aux études ethnologiques de certains experts. Ainsi la prise en compte des intérêts écologiques, sociaux, culturels et

économiques sera importante à évaluer pour créer un projet en cohérence avec les caractéristiques exceptionnelles des lieux.

3. Une découverte du territoire en toute quiétude.

Cette hypothèse met en avant l'écomobilité comme une fenêtre ouverte sur la découverte d'un territoire avec ses diverses composantes. L'écomobilité et l'aménagement d'un sentier ne sont pas seulement un moyen de déplacement écologique, mais plus précisément un remède contre la routine vacancière. De plus, il devrait permettre de sécuriser les usagers se rendant à pied au Village de Saint-Guilhem-le-Désert et au Pont du Diable. La marche est une façon de visiter et d'habiter un paysage une identité durant quelques instants.(LE BRETON, p.26, 2012) Afin de ressentir une certaine relation intime avec le territoire arpenté, et d'être en sécurité pour découvrir ces sites exceptionnels.

3.1 Un cheminement exclusivement piéton, une nouvelle façon d'observer le site.

L'écomobilité, et surtout la marche nous donne un rapport au temps qui est beaucoup plus complice. L'Homme par le biais d'avions, de trains, de voitures, ou de motos peut, grâce à la rapidité de ces mastodontes motorisés dompter le temps. En marchant, l'homme ne triche pas avec l'environnement temporel et spatial qui l'entoure. Notre relation aux paysages qui chatouillent notre rétine permet de nous éveiller au fait que la beauté est à portée de main. (LE BRETON, p.81, 2012). Nos émotions sont chamboulées par la contemplation perpétuelle que l'on colporte tout au long de notre chemin. Visiter un paysage en marchant, c'est rentrer en profondeur dans une partie d'un territoire possédant ses particularités faunistiques et floristiques, ses exploitations ancestrales de la terre, les plaisirs et les déboires causés par les Hommes qu'à pu connaître le paysage ou dame nature.

Ainsi, l'écomobilité et les aménagements prévus redonnent un sentiment de vivacité, et ressuscite un patrimoine rural, naturel, bâti, spirituel et écologique qui tardait à se réveiller. L'intérêt et la volonté de préservation se fait grandissante s'il y a valorisation de ces paysages qui ne peuvent rester immaculés puisque l'Homme et la nature sont les deux protagonistes principaux de la formation d'un paysage. Le sentier

paraîtra familier pour les uns puisque des anecdotes relatent les histoires de cette petite portion de territoire, pour d'autres il sera une découverte d'un territoire avec qui il faut créer une relation, une affectivité afin de poser un regard de bienveillance et de gratitude sur ce sentier qui vit arpenter les gardes du canal, des familles venus aux mazets, des charbonniers travaillant près du canal ou à l'écoute des roches, fabuleux tableau nous enseignant l'histoire de notre terre.

Le Breton illustre très bien cette pensée :

« La puissance d'un lieu impose le désir de ne plus être un seul spectateur, mais de s'immerger en lui, de le traverser de tous ses sens en une sorte d'appropriation sensorielle. Le paysage enveloppe, pénètre, il n'est pas devant soi comme un objet. Il ne se définit pas seulement par le visible, il n'est pas seulement sous l'égide du regard même si les routines nous amènent à privilégier l'apparence des choses. Il est une atmosphère, un halo sensoriel et non seulement une trame visuelle. Lié à un lieu précis, unique, il possède une pesanteur ou une légèreté. »

La relation au paysage dans l'écomobilité est très importante, puisque révélatrice d'émotions souterraines, qui reviennent à la surface et peuvent nous faire rappeler des odeurs, des vues qui furent familières lors de notre enfance. Pour ma part, le sentier sur lequel on travaille fait penser au livre « *Le château de ma mère* », dans une garigue à arpenter un chemin le long d'un canal d'irrigation.

3.2 Assurer la sécurité des piétons sur un territoire.

Concernant notre étude de ce territoire, il est évident qu'améliorer la sécurité des piétons sur un territoire est un aspect très important. De nos jours, les piétons se doivent d'être au cœur de l'aménagement d'un territoire, on peut constater dès aujourd'hui qu'un aménagement piéton et cycliste est en marche entre le village d'Aniane et le pont du diable. Les conflits d'usages sur le Grand Site de France font partie des préoccupations des services techniques d'aménagement de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault.

Suivant les besoins des visiteurs, pèlerins et autres randonneurs la sûreté des piétons restent très nécessaires afin de proposer des itinéraires de qualité sur un site

touristique. Ainsi, les séparations des usages apparaissent comme une évidence. Les piétons sont vulnérables concernant des trafics routiers, sur dans un espace restreint où rien ne leur est dédié. De plus, l'aménagement d'un sentier doux à l'abri des transports motorisés permettrait plus de confort pour les promeneurs, dans notre cas le piétons n'a pas le choix de parcours et doit prendre des risques pour se déplacer d'un endroit à l'autre. Ainsi, les politiques d'aménagements piétonniers doivent répondre à une grande préoccupation sécuritaire. De plus, la sécurité et le confort des piétons se voient fortement dépendant des mesures de circulation.¹⁴

Dans ce premier chapitre nous avons pu étudier les différentes hypothèses qui nous semble les plus pertinentes, celles-ci doivent être validées par un travail mené sur le terrain. Ainsi, nous pensons que l'écomobilité peut être un moyen d'identification pour le territoire, de plus il permet de mettre en réseau des acteurs qui nous permettent d'être au plus proche de la réalité afin de concevoir un cheminement doux en cohérence avec l'environnement. L'écomobilité doit prendre également en compte le fait que les usagers doivent être mis dans certaines disposition afin d'obtenir un espace confortable et sécurisé pour marcher et découvrir un lieu.

¹⁴ **Ville de Genève** (en ligne) disponible sur
« http://etat.geneve.ch/geodata/SIAMEN/PDL/PDCom_Aire_la_Ville/PDCom_Aire_la_Ville_07.pdf » Consulté le
«29/08/2016

Chapitre 2 : L'Hérault, un territoire au potentiel touristique indéniable.

La Vallée de l'Hérault, terrain de jeu de notre sujet, est un territoire en pleine évolution. Etudier le territoire sur lequel le projet doit prendre forme semble indispensable. Il est donc nécessaire de situer le département de l'Hérault, lieu d'Oenotourisme, de patrimoine, de nature et de nautisme.

1. L'Hérault, un département lié au tourisme.

1.1 Présentation générale du département.

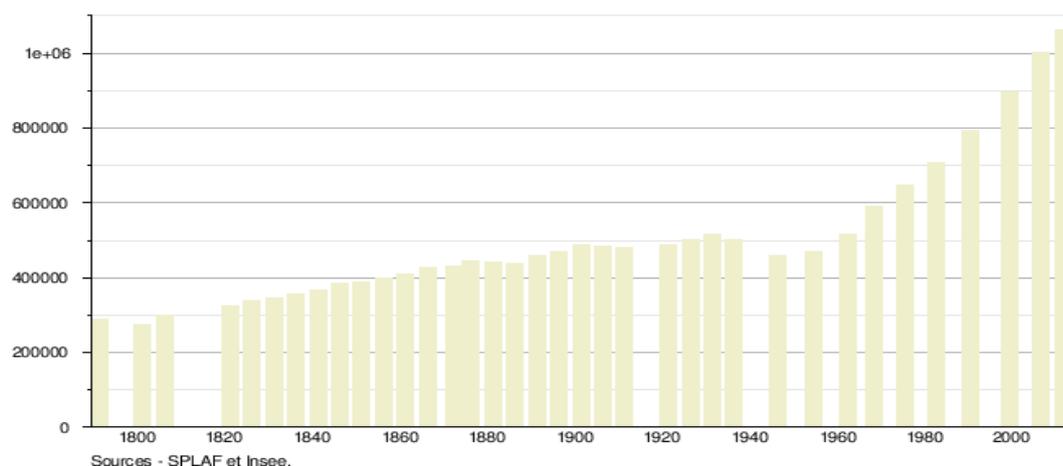
1.1.1 Les données géographiques et démographiques.

Le département de l'Hérault fut créé le 4 Mars 1790, à partir d'une partie de l'ancienne province de Languedoc. Il comprend les pays Biterrois, de l'Espinouse, du Lodèvois, du Montpellierais et une partie du Larzac. Le département est assez peuplé puisqu'il comporte 1 092 331 habitants¹⁵, sur une superficie 6 101 km²¹⁶. Sa densité est de 179 habitants au km². La ville la plus peuplée est Montpellier, la préfecture du département avec 257 351 habitants, on ne compte ici que la ville et non la métropole. Suivi de Béziers avec 74 811 habitants. Le reste du département est constitué de quelques petites villes, et des villages. La majorité de la population est tout de même rurale. De plus, on note une certaine constance dans l'évolution démographique.

¹⁵ Site de l'INSEE (en ligne) disponible sur <http://www.insee.fr/fr/themes/comparateur.asp?codgeo=dep-34>
Consulté le 08/08/2016

¹⁶ Site des cartes de France (en ligne) disponible sur <http://www.cartesfrance.fr/carte-france-departement/carte-departement-Herault.html> Consulté le 08/08/2016

Figure 2 : Evolution démographique de l'Hérault.¹⁷



Source : INSEE.

Le territoire est situé dans la moitié Sud et fait partie de la région Occitanie. Il est limitrophe des départements de l'Aveyron, de l'Aude et du Gard. Le territoire est associé à plusieurs régions naturelles, il y a le Biterrois, qui est une plaine viticole, le Caroux-Espinause, un ensemble de Causse calcaires, l'Escandorgue qui est un petit massif volcanique dans les Cévennes, le Massif de la Gardiole situé entre Montpellier et Sète et qui longe la mer Méditerranée, les Hauts Cantons de l'Hérault qui est un paysage de moyenne montagne, le Larzac qui est assimilé à un large plateau, le Pays de Thau, autour de l'étang et la Séranne. Ces zones font du département de l'Hérault, un territoire aux paysages variés. La grande majorité du territoire possède un climat méditerranéen, et les zones montagneuses connaissent par moment des influences océaniques. L'ensoleillement est important et assez régulier tout au long de l'année.

¹⁷ Site de l'INSEE (en ligne) disponible sur <http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/populations-legales/departement.asp?dep=34> Consulté le 08/08/2016

Figure 3 : Carte de l'Hérault avec ses principaux sites touristiques.



Source : Conseil départemental de l'Hérault

1.1.2 L'organisation politique et administrative de l'Hérault.

La préfecture de l'Hérault est Montpellier, situé à l'Est du département. Les deux sous-préfectures du département sont Béziers et Lodève. On compte 343 communes, et 22 intercommunalités à fiscalité propre.

Le Conseil Général du Lot est présidé, depuis 2015, par Kléber Mesquida du Parti Socialiste. Ses deux derniers prédécesseurs étaient également du Parti Socialiste. On compte 50 conseillers départementaux élus par les héraultais tous les six ans. Ce sont eux qui ont le pouvoir décisionnel de la politique qui sera appliquée par les services administratifs et techniques du Conseil Général de l'Hérault.

Les différentes compétences du Conseil Général :

- L'action sociale.
- L'action en matière d'éducation
- L'action en matière d'aménagement
- L'action culturelle, sportive...

Les services du Conseil Général sont complétés par les services de la Chambre de Commerce et de l'industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre d'Agriculture et l'Agence de Développement Touristique. Chacune de ces chambres

consulaires possèdent ses propres compétences et assistent les Héraultais dans leurs démarches.

1.2 Le tourisme, élément moteur de l'économie héraultaise.

1.2.1 Des attraits touristiques certains.

L'Hérault est composé de nombreux trésors patrimoniaux, architecturaux et naturels. C'est un territoire très attirant aux yeux des touristes. Un des principaux attraits du département est le village de Saint-Guilhem-Le-Désert et son abbaye classés au Patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des « chemins de Saint-Jacques-De-Compostelle », lieu hautement spirituel. Ce lieu est aujourd'hui visité pour sa conception architecturale et tout l'imaginaire qui le compose. Il reçoit chaque année environ 800 000 visiteurs, il est également le second village préféré des français. Toutefois, durant l'été, le village rencontre des problèmes de stationnement et une sur-fréquentation, on le retrouve parmi les Grand Site de France. Puis, la grande activité se trouve sur le littoral, d'une extrémité à l'autre, la côte compte 14 stations balnéaires qui ont une bonne capacité d'accueil pour la période estivale. Un des trésors du littoral, se trouve à Sète, c'est l'étang de Thau, véritable terrain de jeux de conchyliculteur, couvrant 7500 hectares. Le bassin de Thau est l'étang le plus long de l'Hérault.

A Béziers, un site est également classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, Le canal du Midi construit sous Louis XIV, par Pierre Paul Riquet, Il a été conçu pour relier la Mer Méditerranée et l'Océan Atlantique. Cette année ce fabuleux édifice fêtera ses 350 ans et fait actuellement partie des Opérations Grand Site qui s'organisent dans le département.

Le cirque de Navacelles, fait partie de l'espace Causses et Cévennes, classé Patrimoine Mondial de l'UNESCO, ce site accueille 250 000 visiteurs par an, ce cirque est un ancien méandre que la rivière de la Vis a creusé dans le calcaire du Causse.

La ville de Montpellier est également un lieu de visite pour les touristes. La capitale du département est une ville aux atouts culturels indéniables, le centre-ville, appelé l'ecusson est un joyau de l'architecture. De plus, la ville a la chance d'être située à 10 minutes en tramway des premières plages du littoral.

Au Nord du département, du côté de Saint-Pons, nous retrouvons le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc, représentant un trésor naturel pour les visiteurs

De nombreux festivals sont proposés sur tout le territoire, une mention spéciale attribuée à la ville de Sète où durant tout l'Été des festivals de musique sont proposés au célèbre théâtre de la Mer. Certains d'entre-deux ont acquis une reconnaissance mondiale comme le « Jazz à Sète » ou le « Worlwide festival » organisé tous les ans par le célèbre Gilles Peterson.

Beaucoup de musées complètent l'offre touristique, avec le musée Fabre à Montpellier, le musée d'art modeste, « le MIAM » à Sète, dont une exposition sur le thème des Shadocks est toujours en cours. Le MRAC à Serignan petit à petit retrouve une certaine réputation auprès du public d'art contemporain.

1.2.2 Une promotion touristique améliorant sa qualité.

La structure qui joue un rôle majeur dans la promotion du tourisme du territoire est l'Agence de Développement touristique, elle est le metteur en scène du tourisme dans le département.

L'Agence de développement Touristique de l'Hérault est également chargée de préparer et mettre en place les politiques de développement touristique du département. Elle joue un rôle important d'animateur de réseau pour tous les acteurs du tourisme dans le département. Le territoire possède un dispositif d'office de tourisme assez intéressant.

1.2.3 La fréquentation touristique comme locomotive économique.

L'économie de l'Hérault est assez diversifiée et cela repose sur des secteurs variés. Mais le tourisme représente une importance capitale dans l'économie du département, puisqu'il représente 20% du PIB sur le territoire. Tout d'abord, la capacité d'accueil est importante. Elle est composée de 321 hôtels et 21500 lits. On compte également 255 campings dans l'Hérault, pour 144 000 lits, toutes les catégories sont présentes autant dans les hôtels que dans les campings. Les villages vacances sont

au nombre. Le territoire compte 216 000 lits en hébergements marchands dont 2/3 en campings. De plus, on dénombre 681 000 lits en résidences secondaires. Tous ces hébergements ont des répercussions directes ou indirectes sur l'économie des villages qui possèdent beaucoup de logements fermés à l'année. On note 37,6 millions de nuitées en 2015. L'été représente les 2/3 de ces nuitées. La fréquentation touristique est donc très importante et prouve à quel point le tourisme est un secteur économique clé pour le département.

Ainsi le département de l'Hérault prouve que le tourisme est un secteur très important pour son économie. Il est un véritable moteur pour le territoire. Cependant, cette activité reste saisonnière, ainsi les emplois sont précaires. Petit à petit des efforts sont faits pour créer un tourisme de proximité qui permet de faire vivre les professionnels tout au long de l'année. Les retombées financières mais également culturelles du tourisme devraient retomber sur l'économie.

2.1 Une communauté de communes en évolution.

2.1.1 Présentation d'un territoire de projet.¹⁸

Le territoire de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault est situé au Nord-Ouest de l'Hérault. La plus grande ville de la communauté de communes se nomme Gignac avec 5780 habitants. Une grande partie du territoire est liée au tourisme. Aujourd'hui, communes composent la communauté de communes, elle regroupe 36 200 habitants, sur un territoire comprenant une superficie de 481 km², soit 8% de la superficie du territoire. C'est un territoire situé au cœur de l'Hérault, il présente l'avantage d'être proche de la métropole montpelliéraine ; elle est placée dans un secteur charnière puisqu'elle est au croisement de deux axes l'A75 et l'A750. Cette situation particulière, et le riche patrimoine culturel et naturel font de ce lieu, un territoire ayant un fort potentiel.

D'un point de vue géographique, on peut distinguer trois entités distinctes qui se complètent sur le territoire. La Vallée de l'Hérault possède un paysage très ouvert caractérisé par la grande présence de vignobles ainsi que par un grand nombre de

¹⁸ Site internet de la CCVH (en ligne) disponible sur <http://www.cc-vallee-herault.fr/Le-territoire.html> Consulté le 09/08/2016

villages. Le massif de la Séranne prépare le début du plateau du Larzac et délimite la vallée ; quelques village sur les piémonts dominant la plaine viticole. De plus, les garrigues du massif de la Taillade et du cause de Aumelas offrent une coupure verte à l'est, entre la vallée et le montpellierain.

2.1.2 Historique d'une création de la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes Vallée de l'Hérault est née en 1998, elle regroupait alors 20 communes. Au fil du temps de nouvelles municipalités ont fait le choix d'adhérer en janvier 2002, ainsi 28 communes des cantons de Gignac et d'Aniane. La communauté s'est composée en souplesse avec l'adhésion volontaire des communes qui ont souhaité progressivement la rejoindre. Aujourd'hui, c'est une des communautés de communes les plus importantes du département avec plus de 36200 habitants. Elle doit faire face à des enjeux importants en matière de développement économique mais aussi de préservation du cadre de vie face à une croissance démographique de plus en plus forte.

2004 a été une année charnière puisque l'intérêt communautaire est enfin défini. Cela a permis de relancer la dynamique autour de l'intercommunalité.

La communauté de communes possède 3 compétences obligatoires :

Figure 4 : Carte de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault



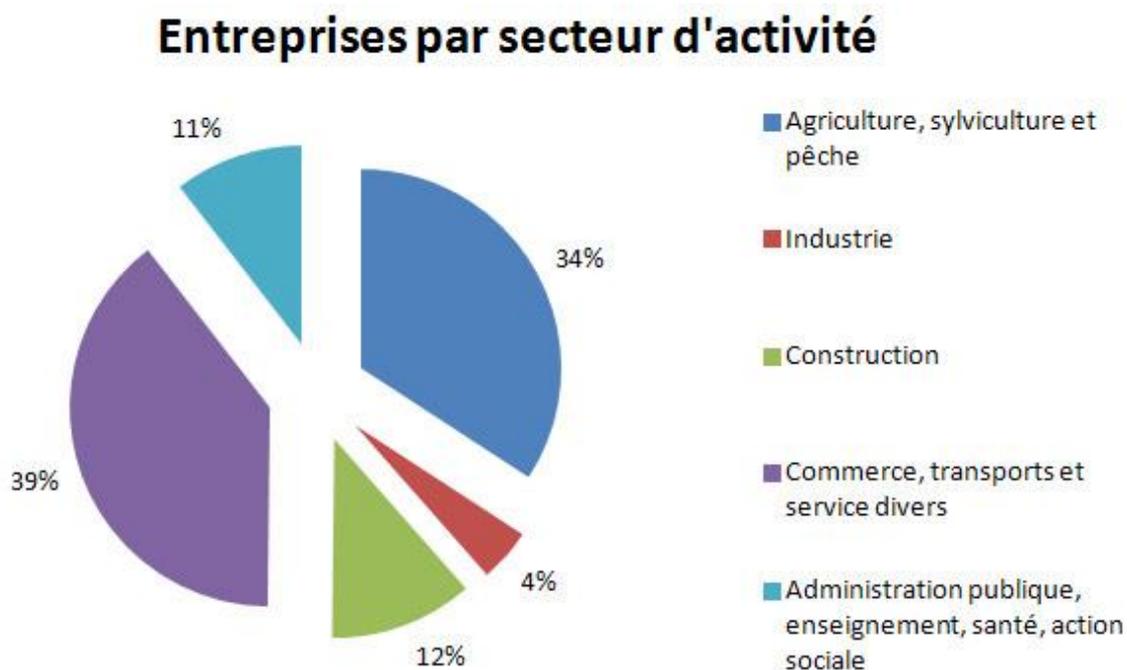
Source : CCVH

2.1.3 Etat des lieux de l'économie et des enjeux du territoire.

Le territoire de la Vallée de l'Hérault est assez peu industrialisé. Les entreprises sont plutôt dans le secteur du tertiaire. Cependant, la communauté de communes de la Vallée de l'Hérault jouit de sa proximité avec Montpellier et est entraînée par son dynamisme. Le territoire compte aujourd'hui 8 parcs d'activités pour 50 hectares. La communauté de communes aménage et viabilise des terrains qu'elle revend à des entreprises. Par la création et la gestion de deux incubateurs d'entreprises qui ont pour vocation d'accueillir de jeunes entreprises en phase de démarrage. Dans ce contexte, la communauté de communes construit des locaux qu'elle loue dans le cadre d'un contrat précaire d'une durée de 36 mois avec des tarifs préférentiels.¹⁹

Plus de 4551 établissements sont présents sur le territoire en 2013. 3766 entreprises

Figure 5 : Entreprises par secteur d'activité dans la Communauté de Communes.

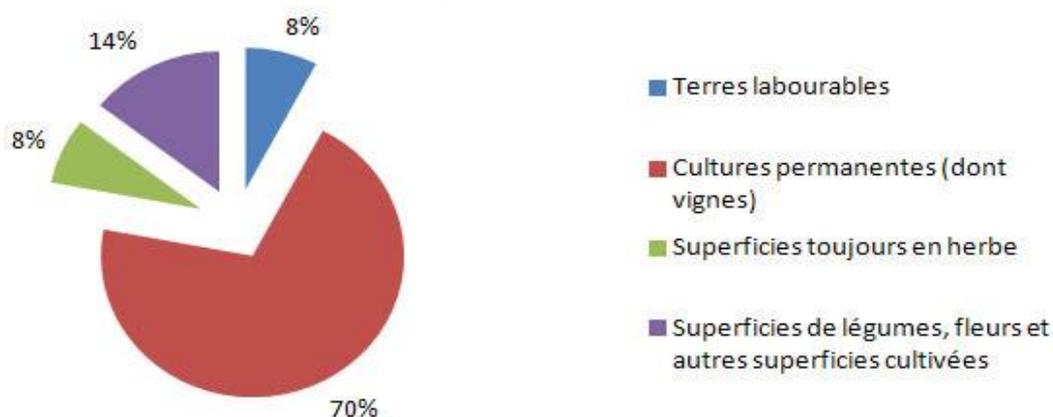


Source : CCVH

¹⁹ Site de la CCVH (en ligne) disponible sur <http://www.cc-vallee-herault.fr/-Parcs-d-activites-.html> Consulté le 09/08/2016

Figure 6 : Schéma présentant la surface agricole utilisée par type de culture dans la CC Vallée de l'Hérault.

Surface Agricole Utilisée par type de culture sur la CC Vallée de l'Hérault (hors Aumelas et St Paul) - 2010



Source : CCVH

Au fur et à mesure de sa structuration, la communauté de communes a engagé une série d'études qui ont permis la conduite de projets structurants pour le territoire :

- Etude de positionnement économique
- Edification de parc d'activités économiques,
- Travaux d'aménagement dans les communes,
- Conduite de l'opération Grand Site de France,
- Programme local de l'Habitat (PLH)
- Etude enfance jeunesse.

Dans un contexte de développement du territoire et avec une volonté d'inscrire son action dans un projet global, la collectivité a fait le choix de s'impliquer dès 2006 dans un travail d'anticipation de ses besoins et ses activités en réalisant son projet de territoire. Un projet territoire fut créé entre 2008 et 2014 et qui établissait une véritable vision prospective de développement du territoire pour les 15 années à venir.

Dans un contexte de développement poussé du territoire, et avec une volonté d'inscrire son action dans un projet global, la collectivité a fait le choix de s'impliquer, dès 2006, dans un vaste travail d'anticipation de ses besoins et ses activités en réalisant son projet de territoire. De là est né le **Projet de territoire 2008-2014** qui fut renouveler pour avoir une vision prospective pour la période 2015-2021. Cet effort d'actualisation de la vision prospective du développement du territoire devait notamment se faire à l'aube de l'évaluation des réalisations et des impacts des actions et projets engagés dans le cadre du projet de territoire 2008-2014.²⁰

2.2 La Vallée de l'Hérault : fonctionnement et compétences.

2.2.1 Les compétences de cette communauté de communes.

Les compétences qu'emploie la communauté de communes ont été délégués par les communes membres qui n'ont plus les capacités pour les exercer. Elles sont sélectionnées dans des groupes de compétences obligatoires et optionnelles toujours dans la limite de l'intérêt communautaire.

La communauté de communes possède 3 compétences obligatoires :

- ***Les compétences obligatoires***
 - aménagement de l'espace communautaire
 - développement économique
- ***Les compétences optionnelles***
 - création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire
 - élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés
- ***Les compétences supplémentaires***
 - politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées
 - construction et gestion des aires d'accueil et de stationnement des gens du voyage

²⁰ CCVH (en ligne) disponible sur <http://www.cc-vallee-herault.fr/-Portait-economique-.html> consulté le 09/08/2016

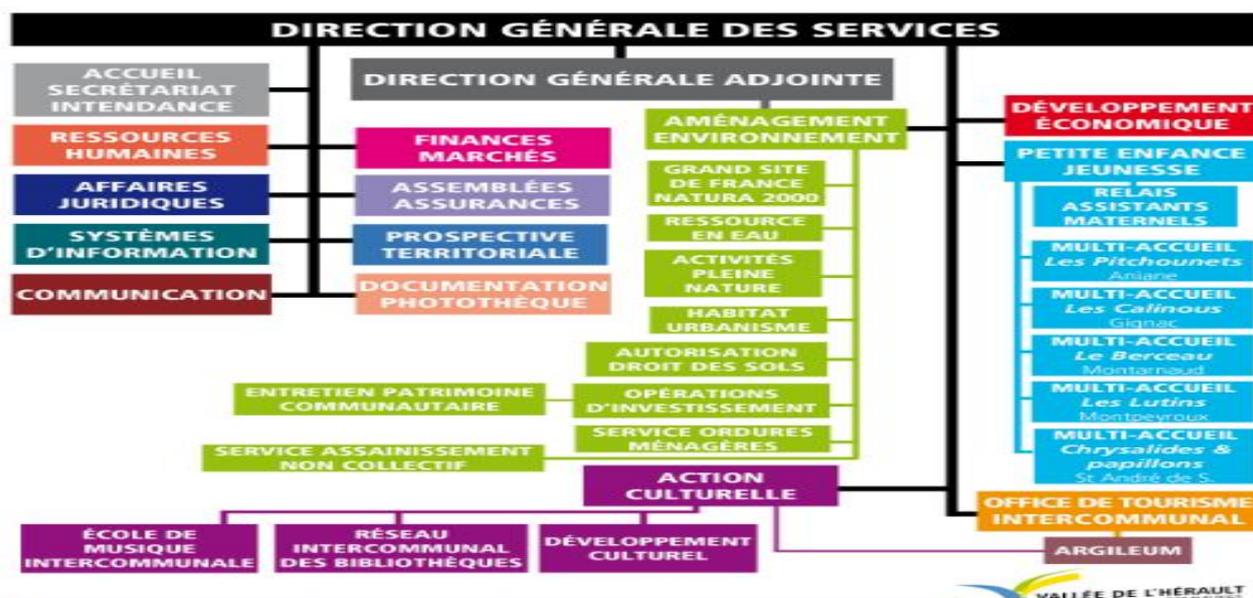
- protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et de soutien aux actions de maîtrise de l'énergie
- sport et culture
- opération Grand Site de Saint-Guilhem le Désert & des gorges de l'Hérault
- tourisme
- schéma d'aménagement et de gestion des eaux
- le SYDEL Coeur d'Hérault
- proposition de création de zone de développement de l'éolien sur le territoire de la communauté
- soutien au Centre local d'information et de coordination (CLIC) gérontologique l'enfance – jeunesse²¹

2.2.2 Un système de proximité.

Lors de la création de la Vallée de l'Hérault, un nouveau dispositif d'élus et de nouvelles compétences ont permis de créer un nouveau fonctionnement pour le territoire. L'objectif fut d'être au plus proche des préoccupations et de faire preuve d'efficacité sur le terrain. Le fait de se regrouper permet également d'avoir une force de frappe plus forte afin d'utiliser les ressources et les associations du territoire pour que les habitants du territoire puissent profiter de tous ces procédés.

²¹ <http://www.cc-vallee-herault.fr/-Les-competences-.html>

Figure 7 : Organigramme des services de la Communauté de Communes.



Source : CCVH

En tout cas, 7 commissions qui sont chargées de monter et porter les projets de la Vallée de l'Hérault. Les élus qui constituent viennent de toutes les communes afin d'y assurer une bonne représentativité. Les domaines développés par la communauté de communes sont l'aménagement de l'espace, la communication, la culture, le développement économique, l'environnement, les finances mais également la Petite-enfance Jeunesse ; Ces commissions sont faites pour donner une expertise dans des domaines bien précis et proposer des projets qui feront avancer le territoire communautaire. Le bureau communautaire les étudie et les fait valider par le conseil communautaire afin qu'ils soient validés ou non. Il faut savoir que les commissions peuvent être appuyées par des associations ou des institutions.

Dans ce chapitre, nous avons pu présenter le cadre dans lequel se déroule notre étude et nos missions de stage. La communauté de communes de la Vallée de l'Hérault est en pleine évolution. Les enjeux qui doivent habiter un territoire comme celui-ci sont de développer le territoire de façon à n'exclure aucune commune

Chapitre 3 : La Vallée de l'Hérault, territoire d'étude.

Le développement touristique sur le territoire intercommunal de la Vallée de l'Hérault est un facteur important pour le bon rendement économique des lieux. Ce chapitre sera réservé à l'état des lieux du tourisme, l'accent sera mis sur l'écomobilité et les activités de pleine nature dans la communauté de communes, puis nous présenterons plus en détail les caractéristiques du terrain.

1. Etat des lieux du tourisme dans la Vallée de l'Hérault.

1.1 L'organisation touristique du territoire.

La communauté de communes de la Vallée de l'Hérault est un territoire très touristique. La fréquentation dans les points d'informations touristiques et des sites majeurs est là pour en témoigner. Afin de cerner les enjeux de développement touristique de ce territoire, il semble nécessaire d'analyser l'organisation touristique du territoire. La présentation des différents acteurs du territoire sera notre introduction, puis les différentes offres concernant celui-ci seront analysées.

1.1.1 Les acteurs du développement touristique.

Sur la Vallée de l'Hérault, le développement touristique est une affaire confiée à la Communauté de Communes qui dispose de compétence touristique. La compétence tourisme lui fut déléguée en 2004. Un des acteurs principaux est bien entendu l'Office de tourisme Vallée de l'Hérault, on compte trois points d'accueil :

- Gignac
- La Maison du Grand Site au Pont du Diable,
- Saint-Guilhem-Le-Désert.

Ces points d'informations ont été créés pour être au plus près des zones remarquables principales.

Un autre acteur est le label Grand Site de France. Le Grand Site Saint-Guilhem-Le-Désert-Gorges de l'Hérault est le centre touristique de la communauté de communes. Nous détaillerons plus précisément ce label un peu plus bas.

1.1.2 Une offre d'hébergement diversifiée.

Les hébergements présentés aux visiteurs représentent une offre assez variée pour un public de touristes divers. La gamme de prix peut convenir à toutes les bourses, le niveau de confort est également très varié.

L'offre d'hébergement est représentée sur tout le territoire de la communauté de communes. Les touristes peuvent donc sélectionner leur type d'hébergement favori. C'est également cette diversification qui fait la richesse de l'offre et qui permet de répondre à toutes les demandes.

Tableau 1 : Synthèse des différents types d'hébergements et leurs capacités.

| | Effectifs | Capacités |
|------------------------|-----------|-----------|
| Chambres d'hôtes | 19 | 76 |
| Hôtels | 5 | 75 |
| Locations saisonnières | 50 | 200 |
| Gîtes | 3 | 4 |
| Campings | 4 | 140 |
| Hébergements insolites | 3 | 18 |

Source : Office de Tourisme Intercommunale de la CCVH .

Tous les hôtels n'ont pas d'étoiles, mais sont de bon standing. 19 chambres d'hôtes se rajoutent à la liste des hébergements, certaines sont labellisées gîtes de France et d'autres Clévacances. Mais la plupart sont indépendantes. L'hôtellerie de plein-air est peu importante sur le territoire. 2 gîtes carmélites sont ouverts pour les pèlerins.

*

-

1.2 offre touristique contrastée.

1.2.1 Le site culturel et les offres de visites.

Les sites culturels sont assez nombreux sur la Vallée de l'Hérault. On note que beaucoup d'entre eux ont des genres différents : Argileum, musée de l'abbaye de Gellone à Saint-Guilhem-Le-Désert, le musée du Tambourin à Gignac, le musée du village d'Antan à Saint-Guilhem-Le-Désert, le château de l'abbaye de Cassan, ou le prieuré de Michel de Grandmont, le Pont du Diable.

L'entrée de l'abbaye est gratuite. Les prix pour les autres sites ne sont pas très élevés, par exemple, l'entrée du musée de l'abbaye de Gellone s'élève seulement à 5 euros pour une famille et à 3 euros pour une personne. L'entrée de l'abbaye est bien évidemment gratuite, on compte les visiteurs s'engouffrant dans ce lieu de culte à l'aide d'éco-compteurs placés à l'entrée de l'abbaye. Celle-ci accueille 250 000 personnes à l'année, elle est classée au patrimoine de l'UNESCO, comme un bien inscrit au titre des « chemins de Saint-Jacques-De-Compostelle ». Ainsi, l'abbaye est le troisième site le plus visité dans la communauté de communes²². Le Pont du Diable est le deuxième site le plus visité avec 266 000 visiteurs à l'année.

« C'est le plus vieux pont français de France. On dit que, dans l'intrados de la voûte de l'une des deux arches principales, est gravée la date de 1001. Il est certain qu'il existait en 1029 » (DEZEUZE, p.05, 1970)

Il est également le lien entre les moines de Gellone à Saint-Guilhem-Le-Désert et les moines de Saint-Benoit venant d'une commune voisine, Aniane. Des visites guidées sont proposées pour ce site, grâce à l'application Izitravel, il est possible de découvrir l'histoire et les légendes de ce pont à l'aide d'un audio-guide. Cet édifice est également inscrit au patrimoine de l'Unesco au titre « des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle ».

Les Grottes de Clamouse proche du Pont du Diable. Représente également un des sites les plus visités de la CCVH.

²²http://valleeherault.n2000.fr/sites/valleeherault.n2000.fr/files/documents/page/1._rapport_dinventaire_et_danalyse_de_lexistant-cahier_1_-_contexte_et_diagnostic_socio-economique.pdf

Le castellas de Montpeyroux est également un site remarquable. Il est le symbole du pouvoir seigneurial du X^{ème} siècle, il est le témoin d'un riche passé médiéval pour la Vallée de l'Hérault.

1.2.2 Les loisirs et les activités de plein air.

Beaucoup d'activités de pleine nature sont proposées aux visiteurs et aux locaux. Ce territoire doté de caractéristiques naturelles exceptionnelles permet d'offrir un large panel d'activités en plein air :

- Les itinéraires de **randonnée** sur le territoire sont assez nombreux et variés. L'offre est composée de GR et de GRP qui ont respectivement été tracés par la Fédération française de randonnée et les collectivités. On retrouve 3 GR passant par le territoire Vallée de l'Hérault : Le GR 653, le GR7, le GR74. On note également plusieurs PR sur la Communauté de communes, deux sont situés à Saint-Guilhem-Le-Désert, « *Notre-Dame-du-Lieu-Plaisant* » et les « *Fenestrettes* », le PR de Montcalmès lui est situé sur la commune de Puechabon, et le PR du Barry à Montpeyroux.
- La pratique du **VTT** est également répandue sur le territoire ; peu de prestations sont payantes sur le site. Un loueur de VTT est basé au Pont du Diable. Le tour opérateur « *Discover France adventures* » offre des sorties accompagnées, généralement, celles-ci se déroulent dans les Monts de Saint-Guilhem-Le-Désert. Les deux freins à la pratique du VTT sur le territoire sont le niveau technique et physique des parcours, et la connaissance des itinéraires connus avant tout des locaux. On retrouve également 2 circuits à Montpeyroux « Les balcons de Montpeyroux » et « la croix de Fer » et un circuit sur Montcalmès « Causse de Montcalmès ».
- Le **canoë-kayak** est une des activités principales des gorges de l'Hérault, nombreux sont les loueurs qui proposent leurs services pour des parcours dans les gorges. Ils sont 5 loueurs sur le territoire de la Vallée de l'Hérault permettant aux visiteurs de naviguer sur le fleuve Hérault d'Avril à Septembre. On peut compter jusqu'à 1000 embarcations dans les gorges en une journée.
- **L'escalade** est assez restreinte sur le secteur malgré de nombreuses faces, on retrouve le site du Joncas sur la commune de Montpeyroux qui est un lieu

d'entraînement et de formation des spéléologues. A Saint-Guilhem-Le-Désert, aucune voie n'est conventionnée.

- La **pêche** est également une activité très prisée des locaux. Elle est restée très traditionnelle.
- Le **rafting** est également une activité très prisée.

1.2.3L'évènementiel comme facteur d'attractivité.

La communauté de communes Vallée de l'Hérault participe à l'évolution de l'offre culturelle et événementielle.

Durant la période estivale, un festival se déroule pendant les mois de Juin et Juillet : Les Nuits Couleurs. Ce festival de musique se déroule dans plusieurs communes du territoire et choisit des sites hors normes pour présenter ses artistes. La direction artistique de ce festival s'attache à faire découvrir des musiciens du monde entier ainsi que des locaux.

Saint-Guilhem-Le-Désert possède un partenariat avec le festival Pablo Casals, Par exemple, pour l'année 2016, trois concerts ont été proposés dans le village. De plus, l'exposition In Situ qui se déroule de Juin à Septembre, présentée par l'association « Pass Muraille », propose de découvrir des œuvres contemporaines dans des lieux mythiques. A Saint-Guilhem-Le-Désert, une œuvre est présentée dans l'abbaye.

Plusieurs associations culturelles œuvrent pour faire vivre le territoire avec une offre originale et recherchée. Ce qui peut faire le charme de ce territoire. Durant l'année, la salle du « Sonambule » à Gignac, cette salle de musique actuelle invite des artistes de tout bord, elle permet aux habitants de ce territoire d'avoir une offre musicale de qualité proche de chez eux.

1.3.L'offre d'écomobilité sur le territoire.

Cette sous-partie tentera de présenter de façon détaillée l'écomobilité sur le territoire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault. Cet élément occupe une place importante dans notre travail de recherche et dans notre stage.

1.3.1. Présentation de la randonnée et du vélo dans la Vallée de l'Hérault.

Les formes d'écomobilité les plus représentées sur ce territoire sont la randonnée et le vélo ou le VTT. Les fabuleux espaces que propose ce territoire permettent d'arpenter les espaces dans des paysages hors du commun. Les étendues de nature permettent une découverte aisée des particularités naturelles à vélo ou à pied.

L'offre de randonnée pédestre sur le territoire est présente sur internet et dans les offices de tourisme intercommunaux. L'offre randonnée sur le territoire permet de découvrir les richesses naturelles, mais également les trésors patrimoniaux que l'on retrouve sur les parcours de randonnée.

Pour les circuits VTT, 1 guide existe et signale les itinéraires sur un périmètre rassemblant trois communautés de communes. On trouve deux circuits balisés sur le territoire. Ces sentiers sont balisés en partenariats.

2. La commune de Saint-Guilhem-Le-Désert, acteur incontournable du tourisme dans la communauté de communes.

2.1 Présentation de la structure d'accueil.

La commune de Saint-Guilhem-Le-Désert fait partie des plus beaux villages de France. Sa célébrité est également dûe à son passé. Le village fut fondé en 804 par Guilhem, cousin de Charlemagne, valeureux chevalier qui se retira du monde dans un lieu favorable au recueillement et au silence. Le village se situe dans les gorges de l'Hérault. La cité se forme en coopération naturelle avec la nature verdoyante enveloppant le village, et le cours d'eau du Verdus. S'étendant autour de l'abbaye de Gellone, le village garde toujours son empreinte d'antan.

Actuellement, la commune est peuplée par 270 habitants et sa légèrement. On note une grande différence entre la fréquentation estivale et le reste de l'année.

La commune de Saint-Guilhem-Le-Désert est composée d'un maire, 3 adjoints, 2 secrétaires communales et une chargée culturelle. Au sein de la mairie, on compte également une bibliothèque intercommunale et une agence postale.

En 2004, la commune de Saint-Guilhem-Le-Désert délègue des compétences à la communauté de communes Vallée de l'Hérault.

2.1.1 Les missions et le fonctionnement interne.

Tout d'abord la commune assure les services municipaux, elle assure certaine mission comme l'entretien des espaces, la programmation culturelle de la commune. C'est elle également qui soumet des propositions de constructions ou de rénovations de bâtiment et de voies. La commune faisant partie d'un site classé, la réglementation pour ces espaces seront présentés plus tard.

2.2 La stratégie touristique du territoire.

L'organisation touristique du territoire se trouve dans les mains des communes. Comme nous l'avons expliqué auparavant, depuis 2004, la communauté de Communes Vallée de l'Hérault détient les compétences concernant la stratégie de promotion et d'aménagement touristique à mettre en place. L'attrait touristique du site se divise entre le patrimoine culturel, bâti, archéologique et les activités de pleine nature. Premièrement une analyse de la clientèle et de la fréquentation sera présentée, puis le Grand Site de France « Saint-Guilhem-Le-Désert_ Gorges de l'Hérault » sera commenté plus en détails.

2.2.1 La clientèle et la fréquentation sur le site.

65 % du public provient du bassin de proximité, Montpellier, Marseille, Lyon, Clermont-Ferrand et une forte fréquentation de la région d'île de France en été. La population étrangère provient principalement des Pays-Bas, de l'Allemagne, de la Belgique et du Royaume-Uni. Depuis quelques années les locaux originaires du littoral et de Montpellier apprécient venir visiter le territoire durant les week-ends. Ce type de tourisme est en augmentation, mais il a toujours été présent.

La caractéristique du Grand Site de France est sa fréquentation répartie sur toute l'année, en effet, les mois de juillet et d'août représentent seulement 33% de la fréquentation annuelle, tandis que l'arrière-saison représentent 38,3% de la fréquentation annuelle du mois de Septembre à Mars. Ainsi, on peut dire que la popularité du site va au-delà du tourisme, le territoire est surtout fréquenté parce que les visiteurs l'apprécient. Ces statistiques cassent les codes et les à priori portés sur

ce territoire. Certes la période estivale ne doit pas être ratée, mais le tourisme n'est pas seulement une question de saison dans la Vallée de l'Hérault, contrairement à une grande partie du territoire.

Tableau 2 : Fréquentation du site durant les saisons.

Fréquentation étudiée entre le 01 Mai 2011 et le 30 Avril 2012

| 2011/2012 | Total visites | |
|----------------|----------------|-------------|
| Avant-saison | 165 749 | 28,7% |
| Haute-saison | 190 232 | 33% |
| Arrière-saison | 139 016 | 24,1% |
| Hors-saison | 82 550 | 14,2% |
| TOTAL | 577 547 | 100% |

Source : Rapport sur la fréquentation du Grand Site de France Saint-Guilhem-le-Désert-Gorges de l'Hérault.

Avant-saison : d'Avril à Juin

Haute-saison : Juillet et août

Arrière-saison : de Septembre à Novembre

Hors saison : de Décembre à Mars

Ainsi la tendance nous montre que la fréquentation touristique est assez contrastée. Trois profils de touristes sont présents sur le territoire : les touristes, les excursionnistes, les résidents secondaires.

Tableau 3 : Présentation des profils de visiteurs.

Entre le 01 Mai 2011 et le 30 Avril 2012

| 2011/2012 | Total visites | Touristes | % | Excursionnistes | | Résidences secondaires | % |
|----------------|----------------|----------------|--------------|-----------------|--------------|------------------------|-------------|
| Avant-saison | 165 749 | 102 764 | 62% | 58 013 | 35% | 4 972 | 3% |
| Haute-saison | 190 232 | 138 869 | 73% | 43 754 | 23% | 7 609 | 4% |
| Arrière-saison | 139 016 | 101482 | 73% | 26 413 | 19% | 11 121 | 8% |
| Hors-saison | 82 550 | 60 261 | | 15 685 | | 6 604 | |
| TOTAL | 577 547 | 404 860 | 70,1% | 143 232 | 24,8% | 29 455 | 5,1% |

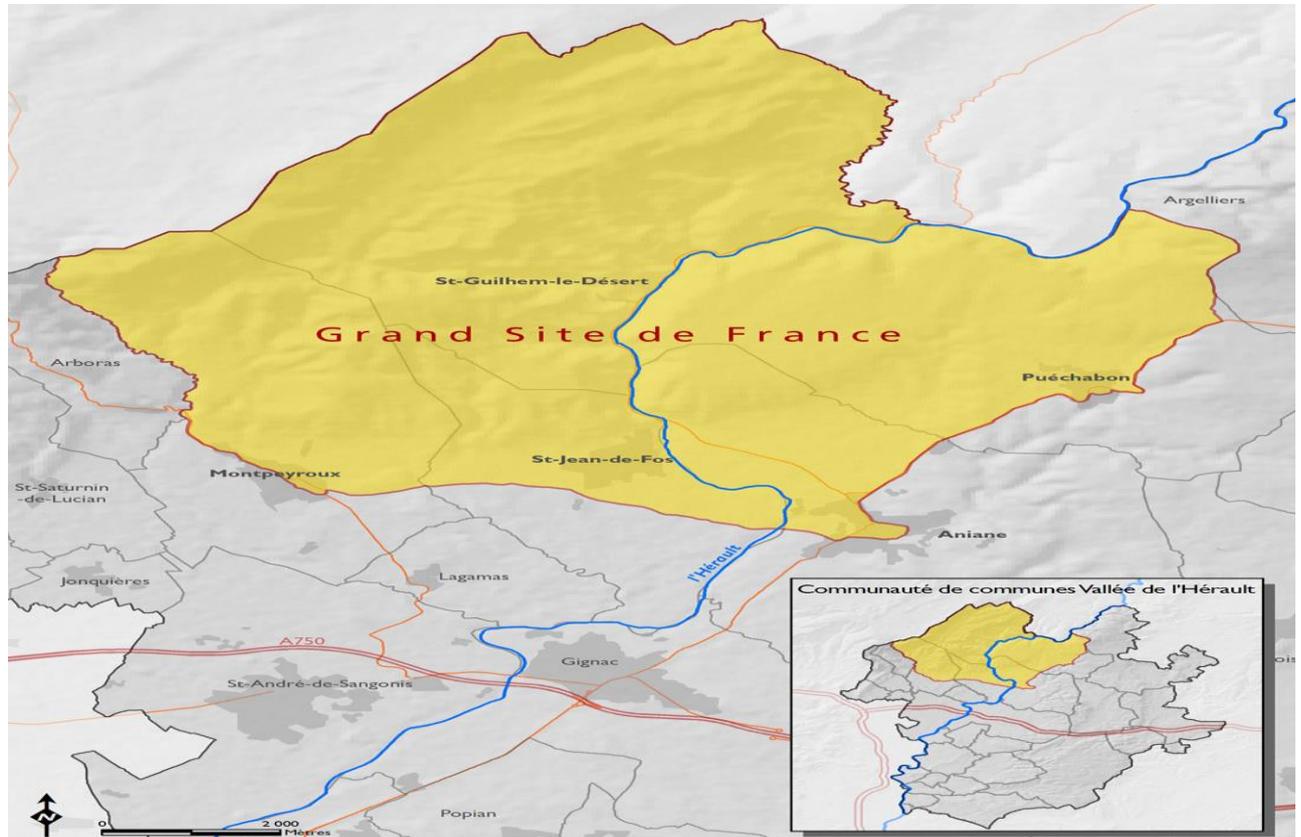
Source : rapport sur la fréquentation du Grand Site de France Saint-Guilhem-le-Désert-Gorges de l'Hérault

Ainsi, les excursionnistes représentent 24,8% de la fréquentation entre le pont du Diable et le village de Saint-Guilhem-Le-Désert. Ce sont 110 289 visites issues du département de l'Hérault. 28 646 excursionnistes représentent 20%. Dans cette statistique 40% viennent des 5 communes du Grand Site de France, qui sont Saint-Guilhem-Le-Désert, Aniane, Puechabon, Montpeyroux et Saint-Jean de Fos , et 60 % viennent des autres communes de la CCVH. 31% sont en provenance de la métropole de Montpellier et 26% viennent des communes du département.

2.2.2 Grand Site de France, Saint-Guilhem-Le-Désert Gorges de l'Hérault.

Depuis 2010 et l'obtention du label Grand Site de France, la stratégie touristique met l'accent sur le développement du tourisme durable. Le territoire du Grand Site de France comporte 5 communes : Saint-Guilhem-Le-Désert, Saint-Jean de Fos, Aniane, Puechabon et Montpeyroux.

Figure 8 :Carte du Grand Site de France Saint-Guilhem-Le-Désert_Gorges de l'Hérault.



Source : CCVH, service Grand Site de France.

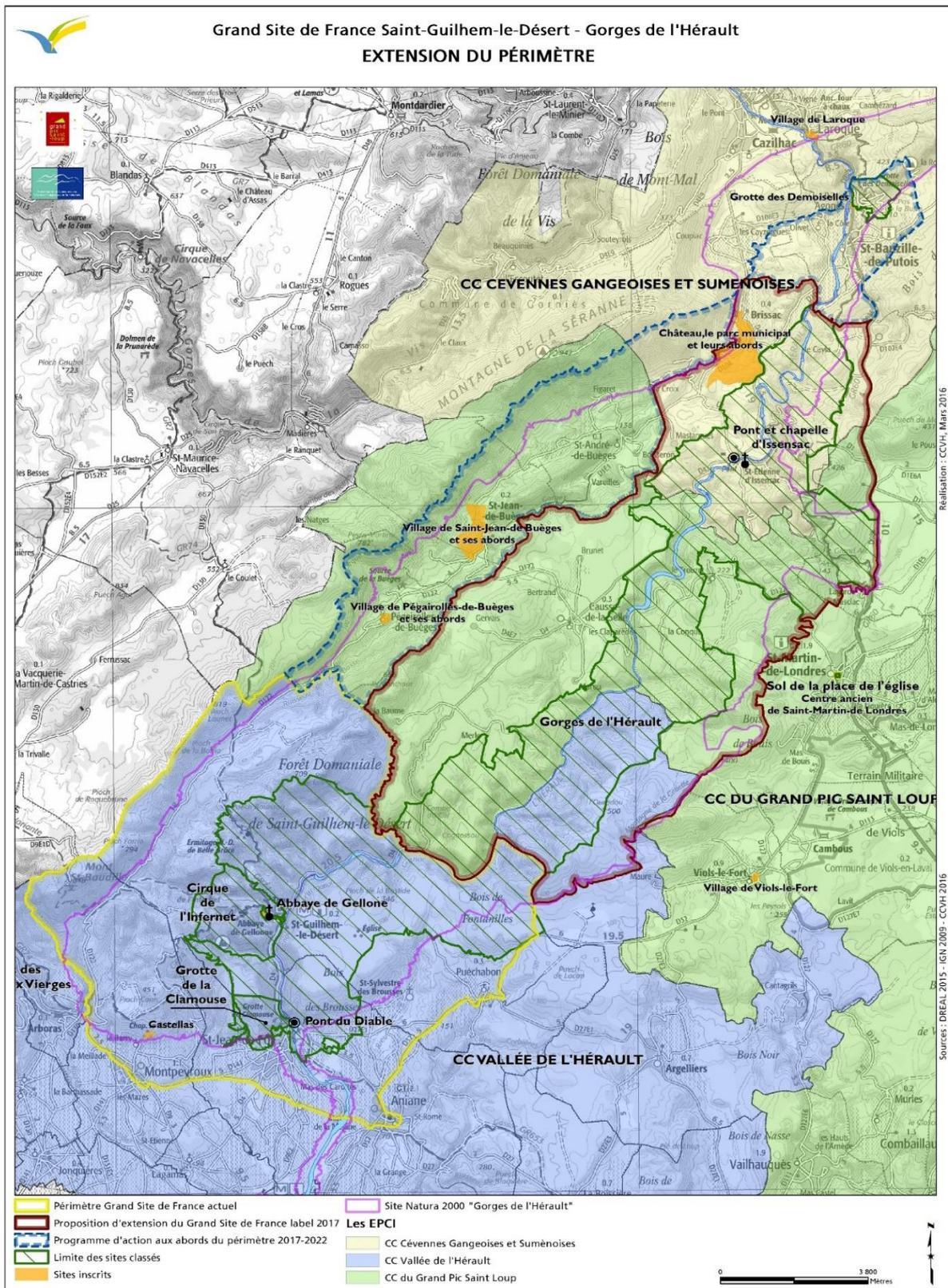
Le territoire était déjà un site classé au titre de la loi du 02 Mai 1930 et au patrimoine mondial de l'humanité au titre des chemins de Saint-Jacques-De-Compostelle. Le Grand Site vise à préserver « *l'esprit des lieux* » du site qui peut être défini comme un cheminement initiatique, spirituel et sensoriel à sauvegarder et transmettre aux générations futures. ». Dans ce périmètre, deux sites sont classés, et la surfréquentation de ces derniers a incités les élus du territoire à mener des actions afin de prévoir un avenir plus durable pour ce secteur. Depuis 1991, date de création de l'opération Grand Site toutes les manœuvres menées ont pour but un développement durable du territoire, un meilleur accueil des visiteurs en préservant les richesses du territoire. En collaboration avec les services de l'Etat, la CCVH entreprend depuis 2002 des projets d'aménagement et de restauration en vue de valoriser le Grand Site de France.

Pour mener à bien l'OGS, la CCVH Fait partie du réseau des Grands Sites de France en 2002, association créée en 2000.²³

Bien entendu, les Gorges de l'Hérault s'étendent au-delà du périmètre Grand Site de France. Ainsi, à partir de 2017 une requalification du périmètre sera faite et englobera cinq communes supplémentaires : Argelliers, Brissac, Causse-de-la-Selle, Notre-Dame-de-Londres et Saint-Martin-de-Londres. Cet agrandissement permettra d'unifier les périmètres du Site Classé et du Grand Site de France. Cette initiative émane de l'Etat, qui par le biais de la Commission supérieure des sites a soumis l'idée d'agrandir les limites du Grand Site. Cet élargissement du périmètre comprendra en 2017 trois communautés de communes : la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, des Cévennes Gangeoises et Suménoises et la CCVH. Cette dernière gardera la présidence du Grand Site et assurera la coordination de la gestion du site.

²³ Site de la CCVH <http://www.cc-vallee-herault.fr/Pourquoi-une-Operation-Grand-Site.html?retour=back>
Consulté le 12/08/2016

Figure 8 : Extension du périmètre Grand Site de France.



Source : Service technique Grand Site de France, CCVH

2.3 Un riche territoire très sauvegardé.

Pour finir cette deuxième partie, nous ne pouvons pas passer à côté des diverses réglementations que connaît le territoire, plusieurs labels et réglementations en lien avec le territoire seront analysés.

2.3.1 La zone Natura 2000.

Pour bien comprendre cette zone il est important de présenter le périmètre de la zone Natura 2000.

Ce site Natura 2000 de 21 736 hectares, est constitué de garrigues et de maquis à 23%, on y retrouve également des forêts de résineux (17%). Ce site s'articule autour des gorges de l'Hérault qui brise le massif calcaire. Les habitats forestiers, dont un des habitants se nomme le Pin de Salzman, arbre protégé, sont de bonne conservation.

Des espèces rares d'insectes sont repérées dans cette forêt comme une espèce endémique : le *Cryptocephalus mayeti*.

Plusieurs aspects sont nocifs pour cet habitat naturel :

Tableau 4 : Menaces et pressions sur la zone NATURA 2000.

Source : Fiche technique NATURA 2000.

| Menaces et pressions | Importance |
|--------------------------------|-------------------|
| Carrières de sable et graviers | H |
| Pollution des eaux de surfaces | H |
| Incendie (naturel) | H |
| Routes, autoroutes | L |
| Zones urbanisées, habitations | M |
| Véhicules motorisés | M |
| Erosion | M |

Néanmoins, des effets positifs se font ressentir quant à l'évolution de cet espace naturel :

Tableau 5 : Impacts positifs sur la zone NATURA 2000.

| Menaces et pressions | Importance |
|--|------------|
| Pâturage | H |
| Sylviculture et opérations forestières | H |

Source : Fiche technique zone Natura 2000

Annexe 2 : Recommandation aménagement voie verte pour une Zone Natura 2000.

2.3.2 Le site classé.

Un site classé est selon la loi du 2 mai 1930 « *a pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque* ».

La loi différencie deux échelles de protection :

- Le **classement** : Une protection optimale, pour des sites comportant un caractère exceptionnel.
- L'**inscription** : une protection plus faible, un inventaire parfois transitoire.

La loi prévoit que « *toute modification de l'état ou de l'aspect soumis à une autorisation spéciale du préfet ou du ministre après consultation de la commission départementale nature, paysages et sites* »

Plusieurs critères sont à respecter pour qu'un site devienne classé :

- Les monuments naturels et les sites « *dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque un intérêt général* »
- Le site doit avoir un caractère pittoresque (95% des cas)
- Cumul de critère admis mais motif premier du classement souvent privilégié par le Conseil d'Etat (historique pour les sites du débarquement)

Le Site Classé des Gorges de l'Hérault regroupe 9 communes : Aniane, Argeliers, Brissac, Causse-de-la-Selle, Notre-Dame-de-Londres, Puéchabon, Saint-Guilhem-Le-Désert, Saint-Jean-de-Fos, Saint-Martin-de-Londres. Il représente 7500 hectares et fut créée le 22 février 2001. Il est un ensemble paysager, marqué par une identité

propre, par le parcours du fleuve Hérault. Le site classé ne se limite pas à la vallée proprement dite mais comprend les abords avec les sommets environnants.

Les activités humaines sur le site classé se caractérisent par une faible anthropisation, on note aucun cœur de village dans le site classé, et l'on retrouve seulement quelques hameaux isolés. Des ouvrages hydrauliques sont présents sur le fleuve (seuils, barrage, moulins dès le XIIe siècle), puis quelques cultures au nord de Brissac, et un tourisme très important, on retrouve également une activité de chasse et de pêche assez présente.

Le milieu naturel et le paysage est bien conservé. Les habitats forestiers sont bien préservés, ainsi l'ensemble de l'hydrosystème du fleuve est encore peu perturbé.

Les problèmes sont surtout dus à la surfréquentation du site touristique, résultant un problème de gestion des flux, des problèmes de stationnement et un risque élevé des incendies.

Annexe 1 : Recommandation pour aménagement d'une voie verte dans un site classé

2.3.3 La Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, la Vallée du Verdus et le Cirque de l'Infernet.

Le ZNIEFF des Monts de Saint-Guilhem-Le-Désert présente une superficie de 2640 ha. Tout d'abord la présence d'un ZNIEFF dans une commune atteste de la qualité environnementale sur la commune et doit être pris en compte dans les projets d'aménagement. En elle-même, la ZNIEFF, n'a pas de portée réglementaire directe, elle prouve la haute qualité des milieux naturels. Cependant, elle est un très grand conseiller pour les prises de décision des tribunaux administratifs, pour présenter les espèces protégées. Ainsi, l'architecte des bâtiments de France s'appuiera sur ces documents pour prouver les bienfaits ou non de l'aménagement d'un cheminement doux par exemple. Ainsi, Tout zonage, ou réglementation d'espace public qui ne prendrait pas en compte les milieux inventoriés comme les ZNIEFF peut amener à l'annulation des documents d'urbanisme.

La diversité végétale et animale est directement liée à la variété des milieux naturels présents sur le territoire de la ZNIEFF. Celui-ci référencé sous le N°00004089 par le ministère français de l'Ecologie et du Développement Durable, se situe en limite du Causse du Larzac Méridional, et englobe le massif de la Séranne, la zone se définit

dans une structure Karstique subissant une érosion appartenant à la falaise calcaire de hautes dimensions pour la région. De nombreux thalwegs très marqués par une entité de falaises calcaires de hautes dimensions pour la région.²⁴

2.3.4 La Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.

La ZZPAUP est une servitude d'utilité publique, elle s'impose aux documents d'urbanisme ainsi qu'au Droit régalién du SDAP. La ZPPAUP a pour but la préservation et la valorisation de l'ensemble paysager et bâtis. Elle permet de mettre en forme des zones de protections adaptées aux abords de monuments historiques déjà reconnus. Cette démarche de création de ZPPAUP est coordonnée entre la commune et l'Etat.

La création d'une ZPPAUP comporte trois grandes étapes :

- La mise à l'étude du projet.
- L'enquête publique et la décision de création
- L'application et le suivi de la procédure.

L'étude est sous la gouvernance de la commune, soutenue par l'Architecte des bâtiments de France. La mise en œuvre est entreprise par une équipe opérationnelle, qui assure l'information, l'animation et le suivi. En l'occurrence, pour la commune de Saint-Guilhem-le-Désert l'équipe était constituée d'un architecte du patrimoine, d'un paysagiste-urbaniste, et d'une ethnologue.²⁵

Le premier objectif de création d'une ZPPAUP est de conserver une harmonie entre l'environnement et le cadre bâti ; le sens du mot conserver signifie vraiment reconnaître, protéger et valoriser les éléments qui s'associent à un monument. La mise en place de protections et de recommandations permettent une meilleure gestion des espaces de loisirs et de promenades pour accueillir un grand nombre de visiteurs. Ainsi, les enjeux patrimoniaux seront protégés grâce à trois documents différents qui présenteront des axes de préservation pour la commune et ses écarts, elle fut établie le 29 juillet 2005. Concernant, l'aménagement du cheminement doux, la maîtrise

²⁴ Siten internet de Saint-Guilhem-le-Désert (en ligne) disponible sur « http://www.st-guilhem-le-desert.fr/znieff_00004089_zone_naturelle_interet_ecologique_faunistique_floristique-p80.htm

²⁵ <file:///C:/Users/alto/Downloads/zppaup.pdf> consulté le 11/08/2016

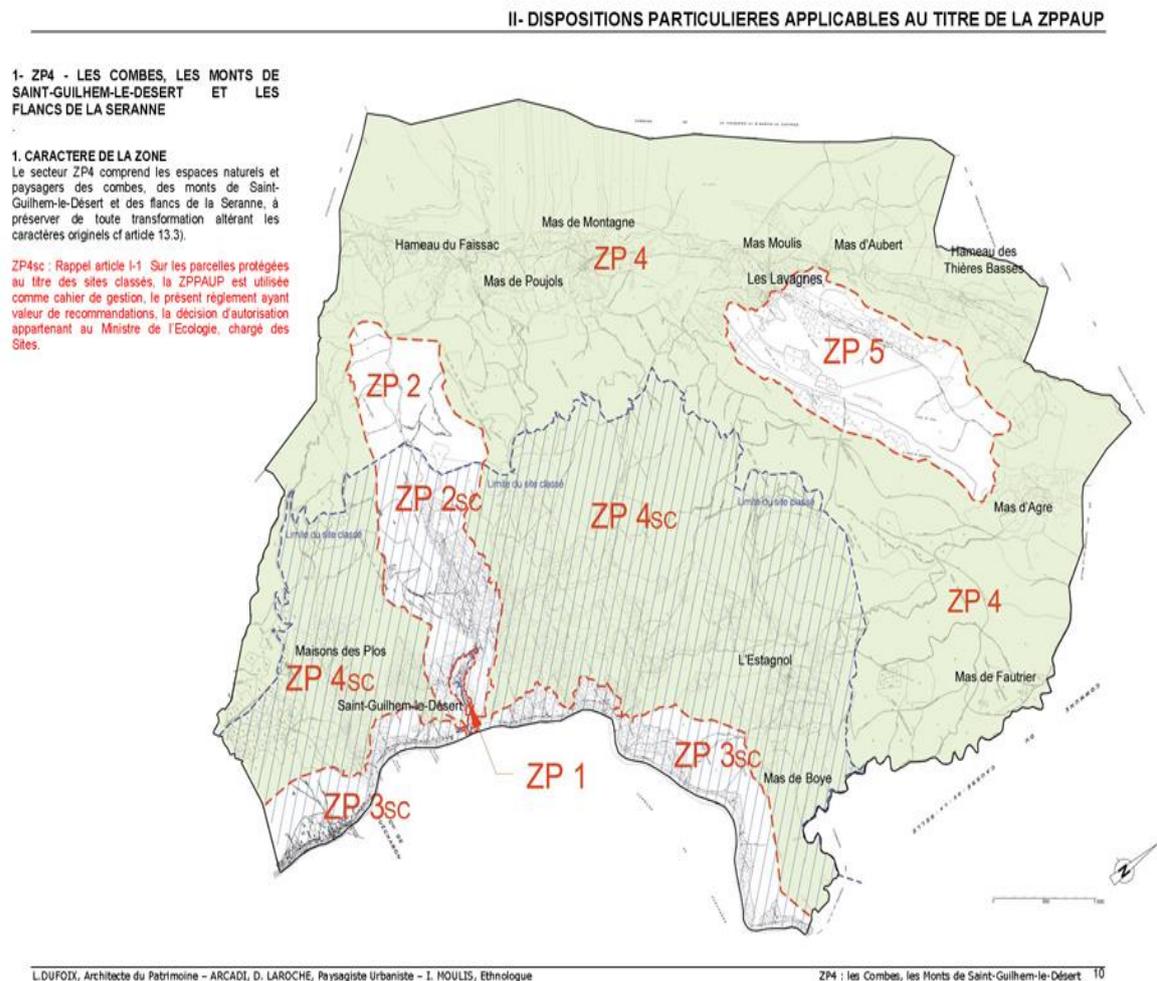
foncière est à étudier avec les communes d'Aniane et de Puéchabon, puisque le tracé du chemin est sur leur forêt :

- Forêt domaniale pour Puéchabon
- Forêt communal pour Aniane.

Cependant comme nous explique les rapports d'urbanisme et d'architecture de la ZPPAUP.

« L'entité paysagère de la vallée de l'Hérault ne s'arrête pas au milieu du fleuve, là où passe la limite entre Saint-Guilhem-Le-Désert et Puéchabon. En réalité, le travail de délimitation des limites visuelles en rive droite peut aussi se faire en rive gauche, définissant ainsi l'ensemble de cette unité « vallée de l'Hérault » à cheval sur les deux communes (...) Il faut rappeler que tous ces terrains sont protégés car faisant partie du site classé du décret du 22 Février 2001. »

Figure 9: carte du territoire de Saint-Guilhem-le-Désert délimité en zone ZPPAUP



Source : Dossier ZPPAUP DE Saint-Guilhem-Le-Désert.

Comme il est indiqué sur la carte ci-dessus, nous retrouvons plusieurs zone bien délimité qui comporte chacune leur caractéristiques. Par exemple, pour la zone ZP1, qui concerne le cœur de village de Saint-Guilhem-le-Désert et ses abords directs. Le dossier d'urbanisme note que :

« Toutes les maisons sont protégées. Le secteur prévoit leur restauration, consolidation, valorisation. Les extensions des maisons actuelles sont réglementées. Les différentes interventions devront s'appliquer à conforter les caractéristiques architecturales et seront à étudier par rapport à l'environnement dans lequel ils s'insèrent. Les édifices ruinés peuvent être remontés »

Ainsi, toutes les zones ont des caractéristiques qui sont expliqués avec beaucoup de soin dans le dossier.

2.3.5 Les patrimoine de l'Unesco, classé au titre de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Concernant l'aménagement de ce cheminement doux, il est important de signifier qu'il pourrait se situer entre deux patrimoines classés à l'Unesco, au titre des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle. Ainsi, les 3km du chemin sont composés aux deux extrémités par l'Abbaye de Gellone, bien culturel numéro 868 se situant dans le cœur du village de Saint-Guilhem-le-Désert bien culturel numéro 868 bis et par le Pont du diable.²⁶

Comme, nous l'avons présenté auparavant, ils sont les deux sites les plus visités du territoire. De plus, la route du pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle a joué un grand rôles dans les échanges religieux et culturel au cours du Bas Moyen-âge, comme l'illustrent les deux monuments sélectionnés sur les chemins par les pèlerins en France. Ces étapes majeures de la via tolosana, l'ancienne abbaye de Gellone fait partie des sites clés du pèlerinage médiéval. De nombreux pèlerins venaient y vénérer de prestigieuses reliques comme les reliques de la Vraie Croix.

De nos jours, le classement en Patrimoine de l'Unesco représente une grande distinction pour un territoire comme celui-ci. De plus, ces deux monuments sont les deux sites les plus visités du Grand Site.

2.3.6 Les forêts domaniales et communales.

Pour présenter, ce projet de création de cheminements doux, il est important de montrer que le tracer traverse une forêt communale et domaniale. Nous présenterons la carte de la maîtrise foncière en troisième partie.

La forêt communale d'Aniane dont l'identifiant ONF est le F15776T possède une superficie d'une valeur de 9,68km². Pour définir ce qu'est une forêt communale, on peut dire qu'elle fait partie du domaine privé de la commune mais elle fait également

²⁶ Rapport patrimoine mondiale de l'Unesco. Rapport Jackie Estimbre, 07 septembre 2005.

partie du patrimoine forestier national, répondant à des enjeux d'intérêt général. Ainsi, la forêt communale d'Aniane est également soumise au régime forestier, dès lors la forêt est soumise aux diverses mise en œuvre du régime confiée par la loi à l'Office National de forêts (ONF).²⁷

La forêt domaniale de Puéchabon dont l'identifiant ONF est le F15663k possède une superficie de 6,81 km². Une forêt domaniale, fait partie du domaine privé de l'Etat, elle dépend de l'ONF, en 2006, 1426 forêts domaniales étaient comptabilisées sur le territoire français, représentant 11% de celui-ci.²⁸

2.3.7 Le Canal de Gignac.

L'ASA du Canal de Gignac tient comme gérance un périmètre d'irrigation gravitaire de 3000 ha dans la vallée de l'Hérault. La structure créée en 1879, englobe les propriétaires fonciers de la zone syndicale. Le but de la création de cet édifice était d'accroître la culture de la vigne, la lutte contre le phylloxéra et les possibilités de diversification des cultures. Le périmètre du canal est de 50km, constituée de canaux secondaires.

Le Canal fait son prélève l'eau dans l'Hérault au niveau d'un barrage situé 5km en amont de la commune de Saint-Guilhem-Le-Désert. Le droit d'eau de 3500l/s sur le fleuve de l'Hérault a été attribué à l'ASA par la loi de 1882. Les niveaux sont régulés par divers ouvrages : murettes, batardeaux, becs de canard (on retrouve une cinquantaine d'ouvrages répartis entre la rive droite et la rive gauche des gorges).

Cette construction imaginée à la fin du XIX ème siècle, tente de s'adapter à la mutation des usages de l'eau, afin de générer des économies hydrauliques.

Le futur tracé du cheminement doux se situerait sur les abords du Canal de Gignac. Selon les écrits du contrat Canal de L'Association Syndicale Autorisée du Canal de Gignac du 14 mai 2009, l'article 5, l'objectif stratégique serait de « *Faire valoir la multi-fonctionnalité du canal et ouvrir le patrimoine syndical au public* ».

²⁷ http://www.onf.fr/communes_forestieres/sommaire/reperes/foret_communale/20080924-125438-462849/@@index.html

²⁸ <http://www.nuddz.com/question/2967/Qu-est-ce-qu-une-for%C3%AAt-domaniale->

Les objectifs opérationnels pour l'article 5 sont les suivants :

- Affirmer et asseoir la place de l'ouvrage dans le développement de l'activité du territoire, pour une meilleure reconnaissance et protection des ouvrages.
- Assurer la cohérence des différentes initiatives pour organiser des activités de découverte autour du canal.

Les exemples d'actions à envisager étaient les suivantes :

- Le développement d'outils de communication modernes à destination du grand public, en appui avec les collectivités et autres partenaires de la démarche.
- La définition d'un projet d'animation pour l'encadrement de pratiques récréative autour du canal, en toute sécurité.
- Le travail partenarial avec les aménageurs du territoire pour organiser des réseaux syndicaux en cas de projet mettant en péril la pérennité d'un ouvrage.

Ces écrits repris dans le contrat canal de 2009, nous prouvent la réelle ambition de l'ASA de vouloir ouvrir les abords du canal, afin de faire partager les caractéristiques de l'édifice, et de faire découvrir toute l'histoire et les évolutions qu'a pu connaître le canal.

Ce chapitre présente le territoire comme une destination touristique et de la structure d'accueil. Afin de mieux comprendre les tenants et les aboutissants de ce territoire. Nous avons également présenté la différente labélisation que peut comporter le territoire. Il faut savoir que le stage s'est articulé autour de ces labels et classifications afin de pouvoir créer un cadre de référence à notre travail.

Cette deuxième partie débuta par la présentation de trois hypothèses qui nous verrons plus tard nous permettrons éventuellement de répondre à la problématique émise à la fin de notre première partie. Dans ce travail, nous envisageons l'écomobilité et les mobilités alternatives comme un outil d'identification du territoire, créant une destination touristique connue pour sa singularité dans le paysage touristique. L'écomobilité est un facteur de développement pour le territoire, de plus, l'aménagement d'un cheminement doux donne lieu à la rencontre avec plusieurs spécialistes du site ; qui prendront en haute estime les attentes des touristes, mais également de la population locale. Ainsi, l'aménagement d'un sentier respectant les paysages, permet une lecture du territoire autre que ce que l'on propose, mais également proposer des équipements permettant au public des pratiques écomobiles confortable et en toute sécurité.

Dans le but de faire connaître le contexte dans lequel le travail de terrain s'est déroulé, nous nous sommes attachés à présenter le département de l'Hérault, la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault et la commune de Saint-Guilhem-le Désert, structure d'accueil.

Il est important de souligner que l'activité touristique sur ce territoire est primordiale pour la bonne santé économique du territoire. Si l'on comprend tout le territoire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault, on constate que le développement touristique se concentre autour des gorges de l'Hérault et de Saint-Guilhem-Le-Désert. Ce dernier, avec le Pont du Diable, représente une réelle locomotive du développement touristique du territoire.

Les missions qui ont été confiées avait pour objectif de faire avancer un projet dont on parle sur le territoire depuis 15 ans, de plus un autre itinéraire est proposé par le conseil départemental de l'Hérault de l'autre côté de la rive et côté. Le but de la manœuvre était de démontrer que nous pouvons créer un itinéraire doux côté Canal de Gignac, mais en respectant des consignes émanant des services de l'Etat.

Pour la troisième partie, nous présenterons les résultats que nous avons tirés de ces missions.

Partie 3:

Résultats et recommandations.

Cette troisième partie permettra de présenter le travail de terrain que nous avons réalisé tout au long de notre période de stage. Dans un premier temps nous présenterons le stage dans la commune de Saint-Guilhem-le-Désert, avec la méthodologie de travail qui nous a mené aux résultats que nous découvrirons dans un deuxième chapitre. Dans une deuxième partie nous présenterons la matière de notre travail sur le terrain. Puis dans un troisième chapitre, nous présenterons la véracité ou la fausseté de nos hypothèses quant à l'analyse faites lors du stage. Enfin, nous proposerons des recommandations pour le bon déroulement de l'aménagement de ce cheminement et pour sa future gestion.

Chapitre 1 : Le stage de Master 2 à la commune de Saint-Guilhem-Le-Désert.

Dans le cadre de cette deuxième année de Master Tourisme et Développement, l'opportunité fut exceptionnelle d'effectuer un stage de cinq mois dans la commune de Saint-Guilhem le Désert.

Comme il est expliqué plus tôt dans ce travail, l'aménagement d'un cheminement doux entre la commune de Saint-Guilhem-Le-Désert et le Pont du diable représenterait une réelle ressource supplémentaire pour le territoire. De plus, ce chemin permettrait de désengorger durant l'été la route départementale menant au village et assaillit par les visiteurs. Il est un réel besoin également pour les locaux qui souhaitent posséder un édifice leur permettant de toucher à la nature avec des efforts moindres. Ce projet pourrait faire partie des axes stratégiques pour valoriser le Grand Site de France Saint-Guilhem-Le-Désert-Gorges de l'Hérault. Il est donc important de présenter avec beaucoup de détails l'étendue de nos travaux pour l'aménagement d'un cheminement doux.

Ce stage permettait de montrer tous les aspects, avantages et inconvénients que l'on peut retrouver lors d'un processus d'aménagement du territoire dans le domaine public. Il fait également apparaître que grâce au développement territorial des lieux, d'autres ressources et besoins se font ressentir pour améliorer la qualité de vie sur un territoire. Ainsi, il sera présenté plus tard dans ce travail, l'Avant Projet-Sommaire pour l'aménagement d'un cheminement doux, qui permettra de valoriser les lieux. Dans un premier temps, les missions confiées seront présentées, puis la

méthodologie de travail sera présente afin d'amorcer la présentation de l'Avant Projet-Sommaire.

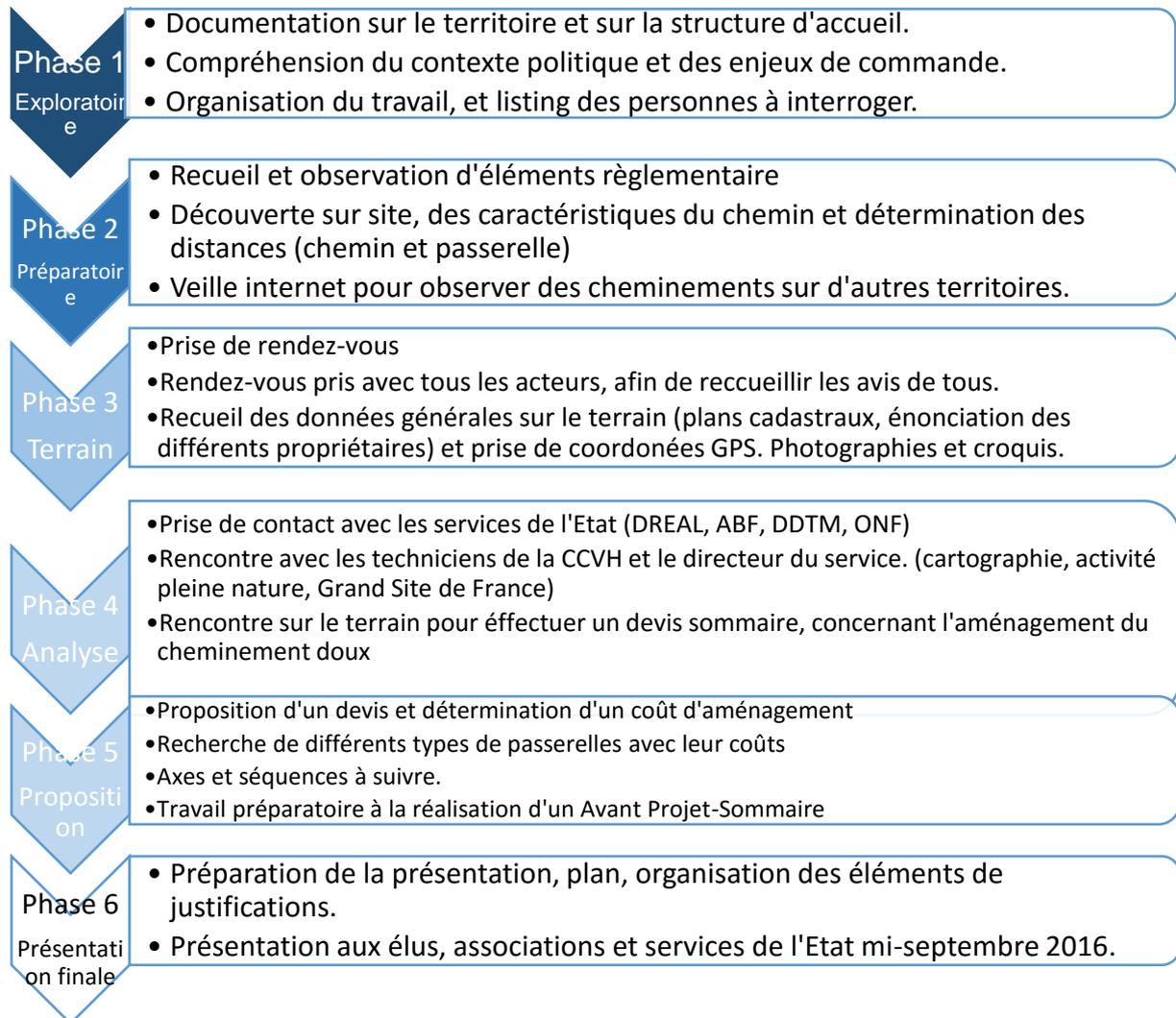
1.1 Rappel de la commande.

Dans le cadre de ce stage, la mission était de réaliser l'Avant Projet-Sommaire d'un cheminement doux entre Saint-Guilhem-Le-Désert et le Pont du Diable, et établir un diagnostic du territoire. l'analyse du site de Saint-Guilhem-le-Désert a une visée opérationnelle. Elle a pour objectif de proposer des orientations d'aménagement pour ce cheminement doux, qui répondent à la qualité paysagère du territoire. Un seul lieu est à étudier, il est caractérisé par un prochain tracé le long du Canal de Gignac, placé en rive gauche et situé bassin versant du fleuve. Il permettra de faire le lien entre la Commune de Saint-Guilhem-Le-Désert et le Pont du diable. Pour traverser les deux rives au niveau de Saint-Guilhem-le-Désert, une passerelle serait posée.

Méthodologie de l'étude et résultats.

La commande s'est décomposée en plusieurs phases afin d'organiser la méthodologie de l'étude.

Figure 10 : Méthodologie de travail pendant le stage.



Phase 1 : Exploratoire.

Dans un premier temps, une période de documentation fut importante pour découvrir les rouages de ce territoire, mais également comprendre les particularités de celui-ci. Cette étape était le moment de prendre connaissance des archives littéraires et des projets en cours dans la Communauté de communes.

Au début de la période de stage, les recherches étaient surtout basées sur la commune de Saint-Guilhem-le-Désert, structure d'accueil du stage, puis elles se sont élargies à toute la Communauté de communes.

Toutes les données collectées nous ont permis de contextualiser le territoire et de pouvoir monter une analyse SWOT.

Tableau 6: SWOT du territoire Vallée de l'Hérault

| | FORCES | FAIBLESSES |
|----------------------------------|--|---|
| Géographie, environnement | <p>Une situation géographique attractive, situé proche de Montpellier, de l'autoroute A75, et du littoral Méditerranéen.</p> <p>Présence d'un Site Classé, d'une Zone Natura 2000, d'une ZPPAUP garantissant une qualité paysagère.</p> <p>Classification au Patrimoine de l'UNESCO Causses et Cévennes, Biens en série Patrimoine de L'UNESCO « Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle »</p> <p>Les Gorges de l'Hérault, lieu d'attractivité.</p> | <p>Territoire très encaissé, entraînant des conflits d'usage</p> <p>Territoire inégalement desservi</p> |
| | <p>Saint-Guilhem-le-Désert : un nom, un territoire.</p> | |

| | | |
|--|--|---|
| <p>Notoriété, lisibilité</p> | <p>Une communication engagée et mettant l'accent sur la commune.</p> <p>Un lieu emblématique, rayonnant sur tout le territoire de la Communauté de communes</p> | <p>Une attractivité touristique se concentrant sur seulement 5 km du territoire.</p> |
| <p>Offre de tourisme et de loisirs.</p> | <p>Un patrimoine bâti exceptionnel : Abbaye de Gellone, Saint-Guilhem-Le-Désert, le Pont du Diable.</p> <p>Une très grande fréquentation pour le village de Saint-Guilhem-Le-Désert (700 000 visiteurs)</p> <p>Une clientèle de proximité assez importante.</p> <p>Une offre pédagogique dynamique (archéologie, astronomie, poterie...)</p> <p>Une offre d'hébergement en chambre d'hôtes prisée.</p> | <p>Des objectifs touristiques disparates sur le territoire.</p> <p>Une offre de restauration, qui n'est pas à la hauteur des productions locales.</p> <p>Offre culturelle développée, mais pourrait faire mieux.</p> <p>Une offre trop centralisée sur Saint-Guilhem-le-Désert et le Pont du diable</p> |

| | | |
|--|--|--|
| <p>Economie et social</p> | <p>Croissance démographique grâce à la proximité de Montpellier.</p> <p>Aménagements d'équipements et de services</p> | <p>Augmentation de la population se caractérisant par une zone d'ortoir.</p> <p>Fréquentation d'hôtes marchands.</p> |
| <p>OPPORTUNITES</p> | | <p>MENACES</p> |
| <p>Développement des pratiques touristiques et de loisirs de proximité dans la CCVH</p> | <p>Une forte demande qui apprécie de plus en plus les activités de pleine nature.</p> <p>L'attrait d'un territoire naturel encore sauvegardé.</p> <p>Possibilité de faire adhérer les habitants locaux à des initiatives touristiques proches de leurs histoires et de leurs modes de vies</p> | <p>Dégradation du territoire</p> |

Phase 2 : préparatoire.

Suite à l'étude de l'environnement global, les recherches documentaires ont été axées sur les caractéristiques du territoire. De nombreux éléments légaux sont à

prendre en compte sur ce site. La législation concernant les sites classés et les zones Natura 2000 est très stricte, il était donc important de clarifier les articles de loi émanant du code de l'environnement. et se documenter pour apprécier les discussions avec les services de l'Etat. Durant cette phase, nous avons découvert que les demandes d'autorisation sont étudiées au cas par cas en fonction de l'impact environnemental du projet d'aménagement, ainsi l'autorisation est délivrée par le ministre en charge des sites suite à l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDP) soit par le préfet qui recueille l'avis de l'architecte des bâtiments de France. Dès lors, la DREAL instruit un dossier et émet un avis séparé des architectes des bâtiments de France. Par conséquent, les politiques de développement territorial sont soumises aux décisions des services de l'Etat.

Parrallèlement à ce recueil d'informations, un travail sur site a été entrepris afin de comprendre les réalités du terrain. Ainsi, le besoin de connaître les distance s'est fait ressentir. De plus les particularités du chemin ont permis de mettre en exergue quelques questionnements :

- Comment concevoir le tracé, linéaire ou irrégulier ?
- Combien de largeur le chemin fera t-il ?
- Où positionner la passerelle ?
- Ouvrage d'art ou simple passerelle ?
- Quelle variante de matériaux faudra t-il pour l'aménagement ?
- Quels usages voulons-nous faire sur ce chemin ?
- Comment rendre accessible ce chemin ?
- Des types de populations seront-elles exclues concernant l'accessibilité de chemin ?
- Quel passé pouvons-nous ressortir de ce chemin ?

Phase 3 : Terrain

La volonté de faire un travail assez complet, amène à rencontrer un groupe d'acteurs assez hétérogène afin de prendre des rendez-vous, pour obtenir des avis précis.

Tableau 7: Personnes rencontrées pendant les entretiens.

| Acteurs | Fonction | Date de RDV |
|-------------------|---|----------------|
| Sébastien PENARI | chargé de mission auprès des collectivités locales dans ACIR Compostelle. | 17/02/2016 |
| Hubert Borg | Adjoint à la mairie de Saint-Guilhem-le-Désert, chargé de l'environnement | 22/04/2016 |
| Laure BENE | Chargé de mission Grand Site de France à la CCVH | 25/04/2016 |
| Stéphane Simon | Maire de Puechabon | 11/05/2016 |
| | | 25,27/05/2016 |
| Olivier Sauzeau | Directeur service Aménagement du territoire | 22/06/2016 |
| | | 23/08/2016 |
| Bernard OLLIER | Technicien ERDF | 26/05/2016 |
| Marie-Eve BARBARY | Unité territoriale Garrigues, ONF | 09/06/2016 |
| John PELLIER | Chargé de mission Bois et construction | 10/06/2016 |
| Olivier GUERRERE | Technicien aménagement du territoire ONF. | 15, 29/06/2016 |
| | | 18/08/2016 |
| Kleber MESQUIDA | Président Conseil départemental de l'Hérault | 17/06/2016 |
| Thierry LOCHARD | Chargé de mission ABF | 22/06/2016 |
| Marisol ESCUDERO | Chargé de mission DREAL | 22/06/2016 |
| Philippe JOFFRIN | Chargé de mission DDTM | 22/06/2016 |

| | | |
|--------------------|---|------------|
| Thibaut BARRAL | Technicien spécialisé activités de pleine nature CCVH | 28/06/2016 |
| Guénael SCHIMMENTI | Technicien SIG, CCVH | 07/07/2016 |
| Michel PECOUL | Maitre d'œuvre pour les passerelles Himalayennes à Monteynard | 19/08/2016 |
| Céline HUGODOT | Directrice ASA Canal de Gignac. | 24/08/2016 |

Ces rendez-vous ont permis de ressortir plusieurs exigences et ressentis quant à ce chemin. Proposer plusieurs avis sur le même projet a permis d'établir un état des lieux, permettant de tracer ce chemin en concordance avec les diverses réglementations et l'esprit des lieux.

Ainsi, un recueil général a été instruit, pour présenter les caractéristiques foncières du territoire, prendre des coordonnées GPS pour bien définir le type de tracé et le type d'aménagement qu'il est envisagé. De plus des photographies et des croquis ont été réalisés pour proposer une interprétation ainsi qu'une lecture de paysage. Ces travaux seront présentés à la suite de l'étude. (*annexe... : premier recueil de données GPS*)

Phase 4 : Analyse

Parallèlement à ces entretiens qui définissaient le futur de ce projet, des entretiens ont permis de dessiner la manière dont ce chemin pouvait être aménagé. Des sorties ont été organisées avec des techniciens de la CCVH et de l'ONF afin de définir les matériaux et la conception, mais également de fixer un chiffrage sommaire pour la réalisation de ce chemin. (*Annexe ... : Synthèse sortie terrain avec les services de l'Etat*)

Suite au recueil de données GPS, une prise de contact a été établie avec le service SIG de la CCVH, afin de proposer une lecture claire du site. De plus, deux rendez-vous ont été pris pour arpenter le tracé et ainsi, faire une proposition de tracé

et d'aménagement en adéquation avec l'envie de préserver ce milieu naturel. Des mesures ont été prises pour calculer la distance de portée de la future passerelle, ainsi que pour les zones où serait posé le platelage en bois, les zones où il y aurait du déblayage et de l'élagage sur l'emprise du canal. De plus, des zones de sécurité avec des barrières de sécurité ont été envisagées sur l'ensemble du tracé côté canal, et sur le début du chemin côté gorges de l'Hérault.

Figure 11: Type de platelage en bois proposé, photo prise à la maison de la Nature à Lattes.



Source : Maison de la Nature à Lattes (34).

Phase 5 : recueil des données.

Cette phase fut une étape déterminante afin de prévoir sommairement quel sera le coût d'aménagement de ce cheminement doux. Il faut savoir que la CCVH et la commune de Saint-Guilhem-le-Désert présentaient des objectifs financiers différents. Une estimation a pu être déterminée grâce au travail du service aménagement de l'ONF. Ce devis et les différents aménagements qui pourraient être entrepris sur le chemin furent présentés en amont au maire de Saint-Guilhem-le-Désert, mais également au directeur des services techniques d'aménagement de la CCVH, et à la

chargée de mission du Grand Site de France. Il faut savoir que l'aménagement de ce chemin fait partie des objectifs de valorisation du Grand Site de France, dont la labélisation se renouvelle début 2017. Des propositions de passerelles ont été soumises avec un coût sommaire, mais la détermination du type de passerelle sera déterminée dans la suite des études d'aménagement.

Des axes et des séquences de travaux ont également été déterminés, ils se retrouveront à la suite de ce travail.

Enfin un travail, sera réalisé afin de soumettre un Avant-projet sommaire à la collectivité territoriale, qui sera maître d'ouvrage pour l'aménagement du site.

Phase 6 : Propositions.

Une présentation sera faite devant les élus, les associations et les services de l'Etat le 16 septembre 2016 dans la mairie de Saint-Guilhem-le-Désert, afin de déterminer les différents types d'aménagements qui ont été sélectionnés pour un développement territorial optimal.

1.2 Bilan du stage.

1.2.1 Un apport en compétences.

Dans le cadre du stage, le travail s'est déroulé en autonomie avec des entretiens de bilan réguliers entre le maître de stage et moi-même. Ce stage m'a permis de découvrir le monde de la politique, de plus, j'ai pu rencontrer différentes personnes venant d'horizons différents (professionnel, associations, services de l'Etat...). J'ai pu apprécier à sa juste valeur et de manière assez objective le développement local et les différentes manières d'animer un territoire. La mise en place d'un projet doit être réfléchi et suivie d'un accompagnement sur le territoire. Le travail rendu avait également pour but de faire prendre conscience qu'un cheminement doux, permettant au visiteur de flâner en toute sécurité entre deux grands sites touristiques était une nécessité.

En ayant pu m'entretenir avec divers acteurs politiques de la CCVH, j'ai pu me rendre compte que les relations politiques entre les élus n'étaient pas au beau fixe. Le fait d'avoir un œil extérieure, permet de comprendre que ce sont les relations politiques et les ambitions de chacun qui font avancer ou freiner des projets de développement local. Mon intuition me fait croire que ces situations sont similaires sur d'autres territoires français.

1.2.2 Les difficultés rencontrées pendant le stage.

Durant ce stage, plusieurs difficultés sont apparues. Premièrement, je n'avais jamais travaillé dans une collectivité territoriale, plusieurs couches se juxtaposent. Ainsi, le processus décisionnel pour faire reconnaître un projet est assez difficile. De plus, le contexte politique entre la communauté de communes et la commune de Saint-Guilhem-le-Désert est très tendu, il a fallu digérer cette situation assez rapidement pour bien prendre en main ce projet d'aménagement.

Je n'ai pas eu de formation à la cartographie, j'ai donc demandé quelques cartes au service SIG de la CCVH, j'ai également réalisé par moi-même une cartographie assez sommaire. Néanmoins, l'initiative de faire mes propres croquis pour imaginer le sentier m'ont permis de démontrer des lectures de paysages que je ne sais pas faire à l'ordinateur.

La difficulté est également de devoir laisser ce projet dans les mains des techniciens de la CCVH. Au fil du temps, il y a réellement eu une affection pour ce tracé, puisqu'au cours de mon travail, j'ai voulu aller plus loin que le simple tracé. J'ai donc eu l'occasion de m'entretenir avec une dame de 94 ans, qui est un puits de connaissances, et qui m'a expliqué toutes les histoires qui ne sont pas écrites et qui ont quand même existées grâce à l'activité d'hommes et de femmes qui ont fait vivre ce côté de la rive pendant des années. Ainsi, laisser ce dossier dans les mains d'une autre personne ou dans un tiroir s'apparente à un crève-cœur.

1.3. Bilan de cette période de stage.

Ce stage fut une réelle découverte pour ma part, je n'avais jamais travaillé dans le secteur public, ni dans l'aménagement du territoire. Par conséquent, j'ai pu comprendre tous les enjeux qui entourent l'animation territoriale d'un site touristique.

C'est avec enthousiasme que j'ai participé à ma façon, à l'évolution territoriale de ce Grand Site. Ainsi ce travail représente une réelle volonté d'accroître les ressources de loisirs et de connaissances du territoire par le biais de ce cheminement doux. Il permettra également de restructurer les enjeux de développement durable en mettant au cœur des préoccupations le problème de stationnement, les conflits d'usages sur la seule route départementale menant à Saint-Guilhem-le-Désert et la sur-fréquentation sur un espace très restreint.

1.3.1 Les limites de l'étude.

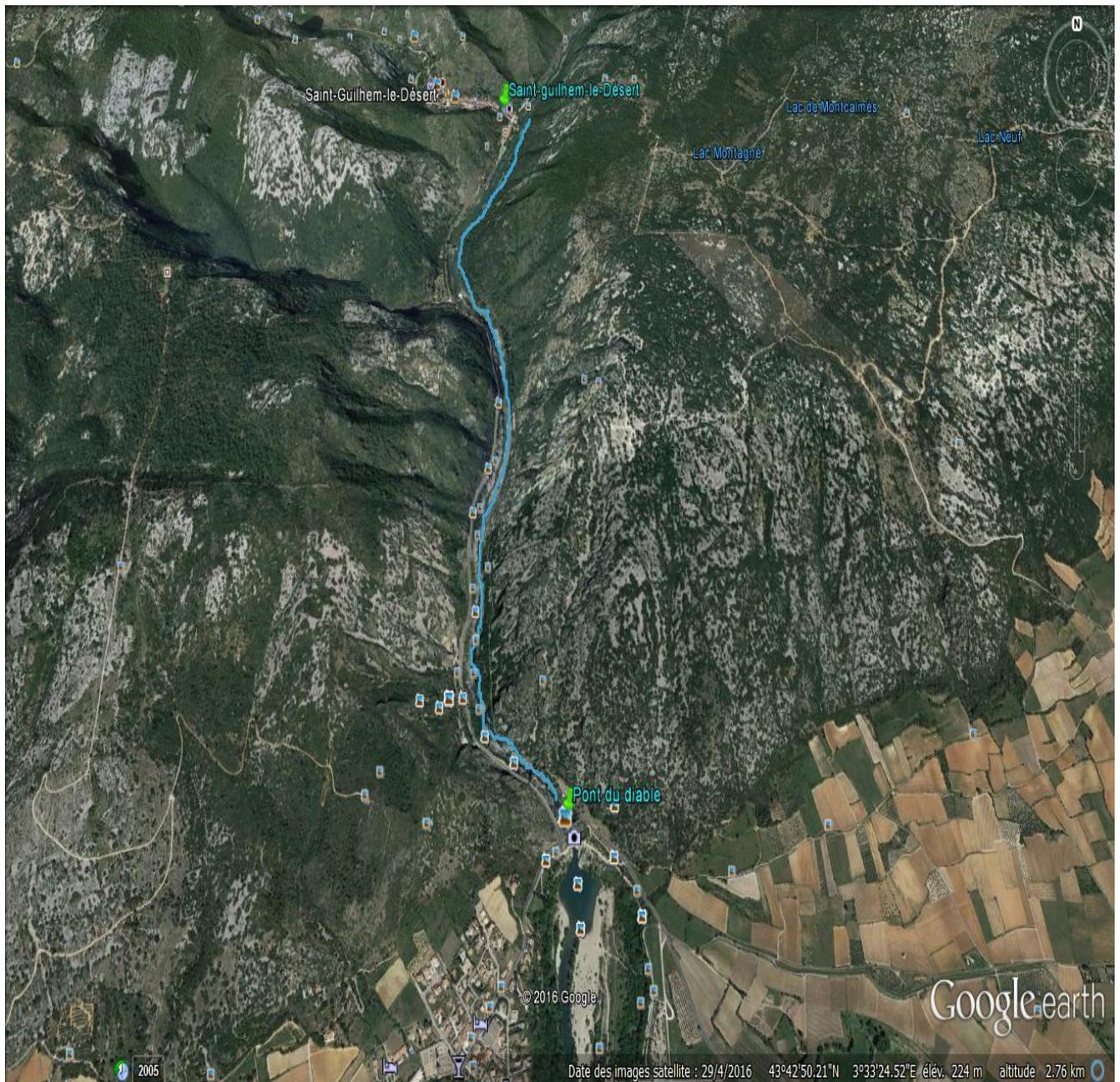
L'étude de faisabilité initialement prévue a très rapidement été vue à la baisse. Les contraintes concernant le territoire ne permettent pas d'avancer rapidement et régulièrement sur un projet de territoire. Ainsi, les limites du temps, ont soumis l'étude à la réalisation d'un Avant Projet Sommaire, dessinant les contours d'un futur aménagement et permettant une aide à la décision pour les élus, les techniciens et les services de l'Etat. Dès lors, un Avant Projet Sommaire définitif prendra le relais du travail déjà accompli. Ainsi, ce travail permet de donner des orientations sur l'aménagement en général, et sur les avis des habitants, élus, associations et services de l'Etat.

Pour conclure ce premier chapitre, notre travail fut d'élaborer une première étude permettant de créer les premières analyses et les premiers avis des spécialistes en aménagement du territoire. De plus, ce projet fera partie des axes stratégiques du Grand Site de France afin de valoriser le territoire. La méthodologie de travail qui a été appliquée a permis de proposer des orientations d'aménagement de ce cheminement doux. Les sorties sur le terrain et la collaboration avec les services techniques de la communauté de communes, ont permis d'obtenir une première étude synthétique concernant l'aménagement de ce cheminement doux

Chapitre 2 : Avant-projet sommaire : Aménagement d'un cheminement doux, trait d'union entre deux patrimoines mondiaux de l'Unesco.

1.1 : Localisation de l'aménagement.

Figure 12 : Localisation aménagement.



Source : Google Earth.

1.2 Contexte du projet.

Avec pour objectif de valoriser le patrimoine naturel et culturel du territoire, mais également d'améliorer la qualité des services proposés à ses visiteurs et ses habitants, la commune de Saint-Guilhem-le-Désert a pris l'initiative de proposer des solutions et d'envisager des stratégies de développement local. Le but de ce projet consiste d'une part d'aménager un cheminement entre la commune (site le plus visité du département de l'Hérault) et le Pont du diable, les deux sites les plus visités de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault. D'autre part de créer une passerelle dans la commune de Saint-Guilhem-le-Désert (rive gauche) afin de traverser les gorges de l'Hérault et d'arriver sur la rive opposée (rive droite).

La zone dépendant du projet offre une richesse naturelle exceptionnelle et bénéficie d'un classement au site classé des gorges de l'Hérault et NATURA 2000. Elle est composée d'un regroupement d'habitats (forêts résineuse, garrigues et maquis) de type méditerranéen protégé par la Directive Habitat. Par ailleurs, un dossier de ZPPAUP fut érigé pour la commune de Saint-Guilhem-le-Désert. Ce projet d'aménagement s'inscrit également dans les actions de valorisation de territoire Grand Site de France « Saint-Guilhem-le-Désert-Gorges de l'Hérault » portées par la communauté de communes depuis 2010.

L'aménagement de ce cheminement doux complète une démarche de valorisation d'un patrimoine naturel et culturel exceptionnel, permettant éventuellement d'accroître l'offre pédagogique et touristique du territoire. Ce projet concerne trois communes appartenant au Grand Site de France : Saint-Guilhem-le-Désert, Puechabon et Aniane. Il se situerait sur les abords du Canal de Gignac, un édifice d'irrigation, construit en 1890. Il proposerait aux visiteurs et locaux de pouvoir arpenter un chemin facile d'accès, qui offrirait la possibilité de découvrir les richesses d'un point de vue paysager, historique et architectural.

Lieu touristique incontournable du département de l'Hérault le Grand Site de France « Saint-Guilhem-le-Désert-Gorges de l'Hérault » accueille plus de 700 000 visiteurs chaque année. Grâce à ce nouveau projet de création de cheminement doux, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault, répondrait aux attentes d'une

demande, qui nous avons pu l'observer avec les différents entretiens que nous avons pu avoir avec les touristes et les locaux, briguent le besoin de créer un passage piéton entre les deux sites les plus visités du territoire.

Ce sentier doux proposerait aux visiteurs de s'immiscer dans un paysage composé d'une forêt méditerranéenne aux atouts naturels et patrimoniaux indéniable. Ce chemine

ment serait aménagé de manière à assurer la totale sécurité des visiteurs, ainsi que le bon fonctionnement du Canal de Gignac.

1.3 Un milieu à préserver.

Nous préconisons d'aménager les parcelles du tracé de façon très naturelle, afin de ne pas dénaturer l'identité paysagère du site. Le sentier permettrait de faire découvrir à un public une zone naturelle classée, résultant de la gestion raisonnée des espaces.

Le site dépendant du projet est assez vaste. Le sentier est encaissé entre les gorges de l'Hérault et le Canal de Gignac. Il est composé de moitié par la forêt domaniale de Puechabon et la forêt communale d'Aniane. On identifie un type de milieu précis : un massif calcaire immaculé composé d'un habitat forestier (forêt de Pins de Salzman et chênaie verte) et rupicole bien conservé. L'ensemble de l'hydrosystème sur le territoire est bien préservé.

Le massif témoigne d'une grande qualité écologique pour la fréquentation d'oiseaux migrateurs, de gibier et de renards, ces parcelles calcaires représentent un lieu de vie idéal pour ces dernières. Ainsi, les plans de gestion pour la préservation de l'espace naturel permettent de préserver la richesse paysagère des lieux. La gestion des sites NATURA 2000 présente comme objectif la sauvegarde et une évolution écologique optimale du site.

Il apparaît nécessaire de préserver l'identité paysagère du site existant, ayant évolué avec les interventions humaines et animales. L'importance du site réside dans sa capacité à proposer une lecture naturelle et culturelle des lieux par le biais d'un boisement conséquent et d'une richesse historique et ethnologique importante.

Ce site inviterait les visiteurs à observer la profusion paysagère locale qui doit avoir un rôle de préservation de l'identité culturelle des causses de Puechabon. Car c'est bien la diversité des paysages du territoire des Gorges de l'Hérault qui lui concède son attractivité.

1.4 Le public ciblé.

- Son origine géographique :

Toutes les origines seront concernées puisque 27% des visiteurs sur le Grand Site proviennent du Languedoc-Roussillon, et 73% sont des touristes en visite sur le territoire.

- Les modes d'accès :

90% des visiteurs utilisent la voiture pour se rendre sur le Grand Site de France. Les transports collectifs restent assez marginaux (2,1%), 3,2 % des visiteurs viennent en camping-cars, et 2,1% se déplacent en mode doux (à pied ou à vélo)

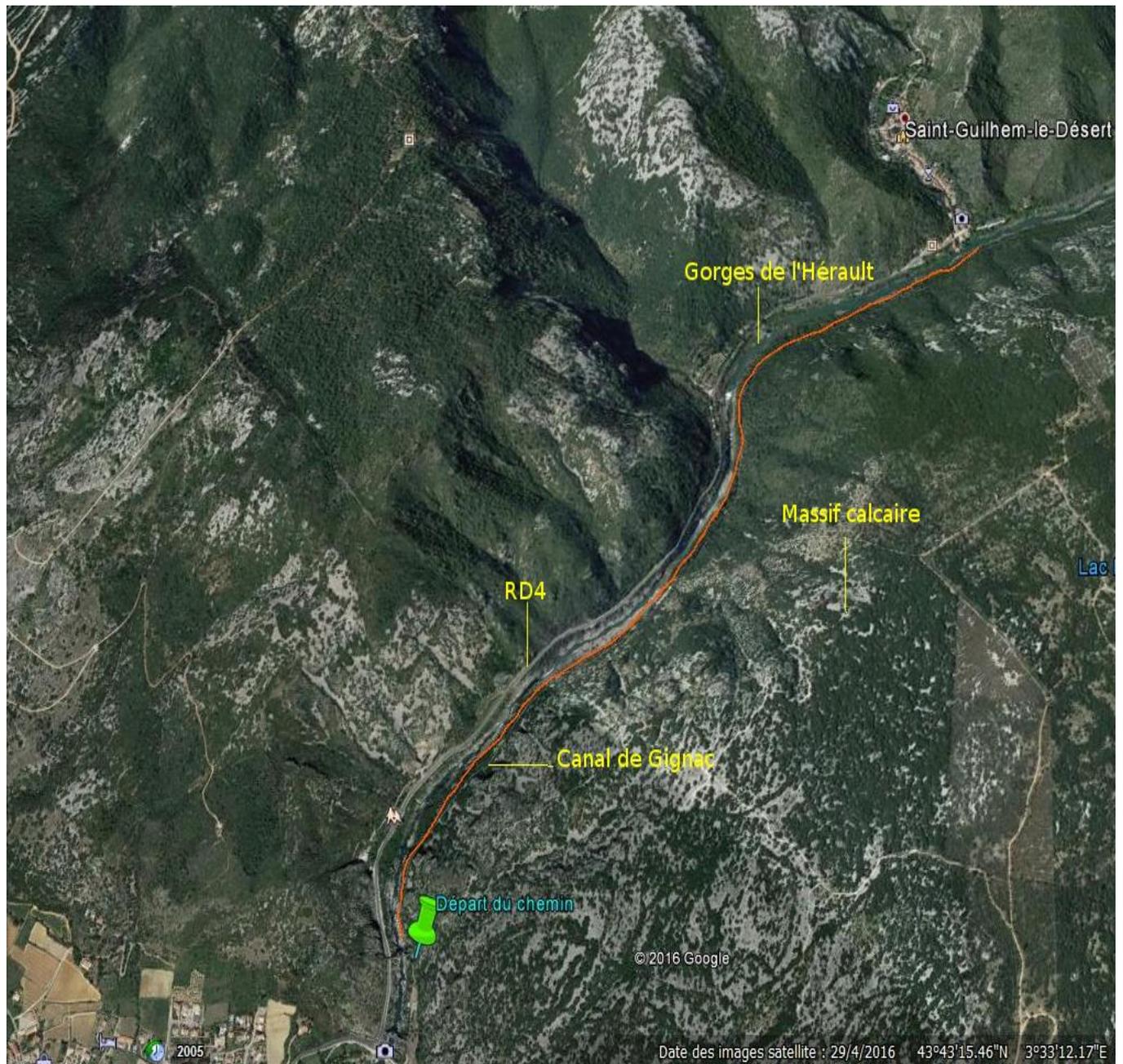
- Les pratiquants :

78% des visiteurs sont en famille ou en couple, 30% d'entre eux ont au moins un enfant âgé de 6 ans en moyenne, les groupes sont d'environ 3,5 personnes.

1.5 Proposition d'itinéraire.

1.5.1 Morphologie du site et du parcours.

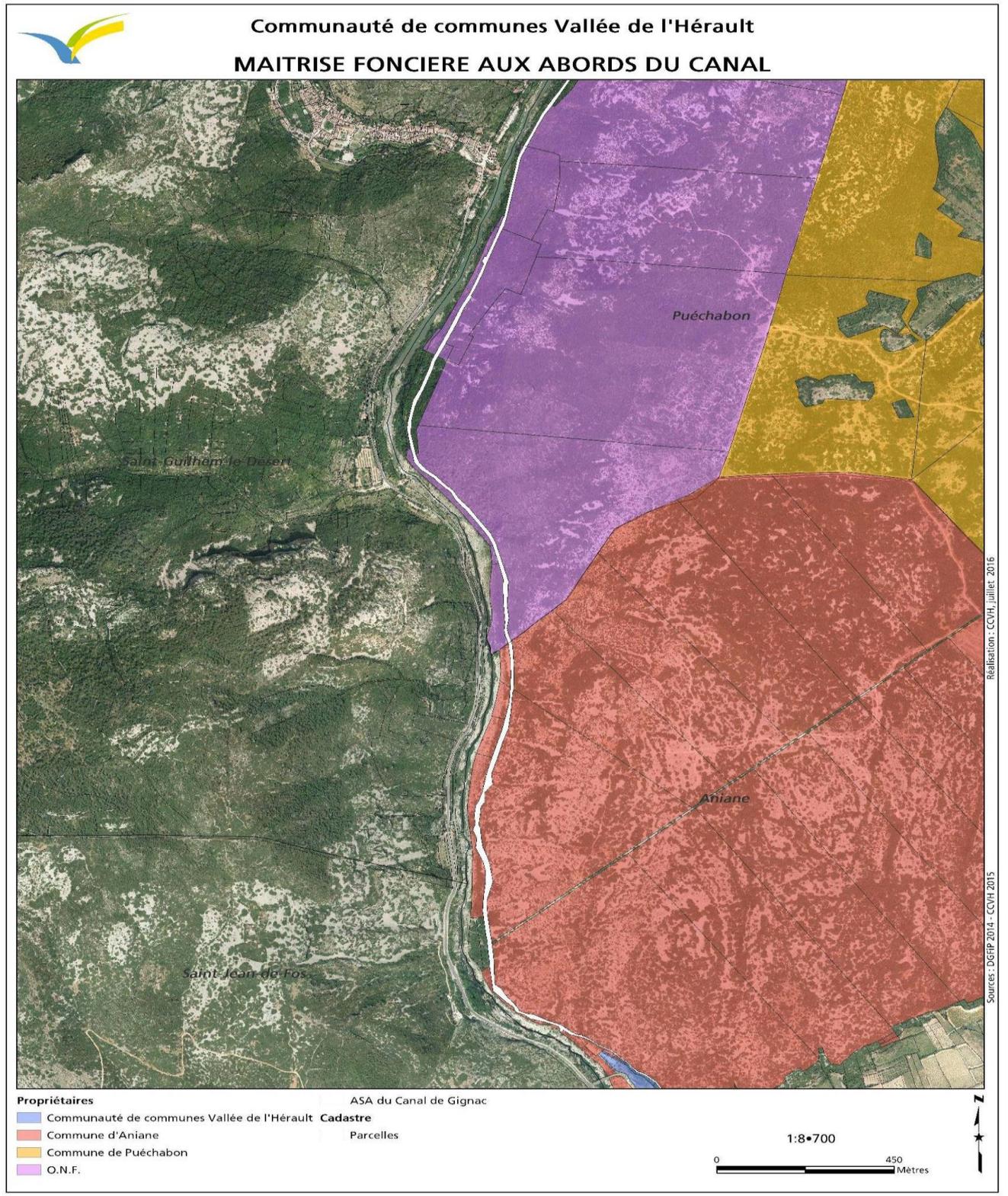
Figure 13 : Morphologie du site.



Source : Google Earth

1.5.2 Maitrise foncière du site.

Figure 14 : Maitrise foncière aux abords du Canal.



Source : Service SIG de la CCV

1.5.3 Le site en images.

Figure 15 : Photographies du chemin



Accès par le Pont du Diable



Panorama sur le paysage



Vue sur le moulin de Sarrazin



Ambiance n°1 sur le chemin



Ambiance n°2 sur le chemin



Ambiance n°3



Chapelle Saint-Hilaire



Formation anticlinale sur le chemin

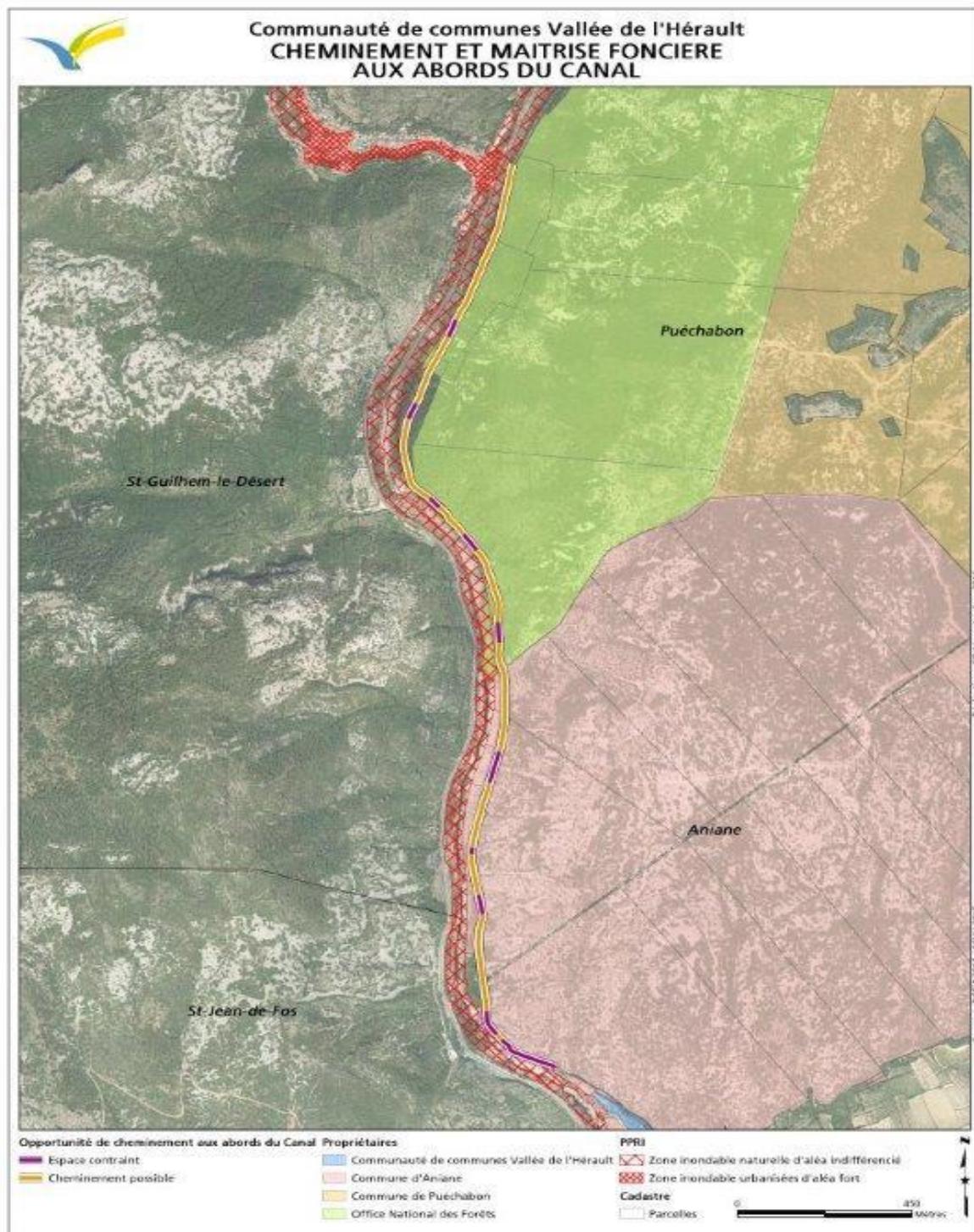


Emplacement de

1.5.4 Découpage en section

Ci-contre, nous retrouvons le cheminement accompagné de ses aménagements en platelage en bois, représenté par la couleur violet.

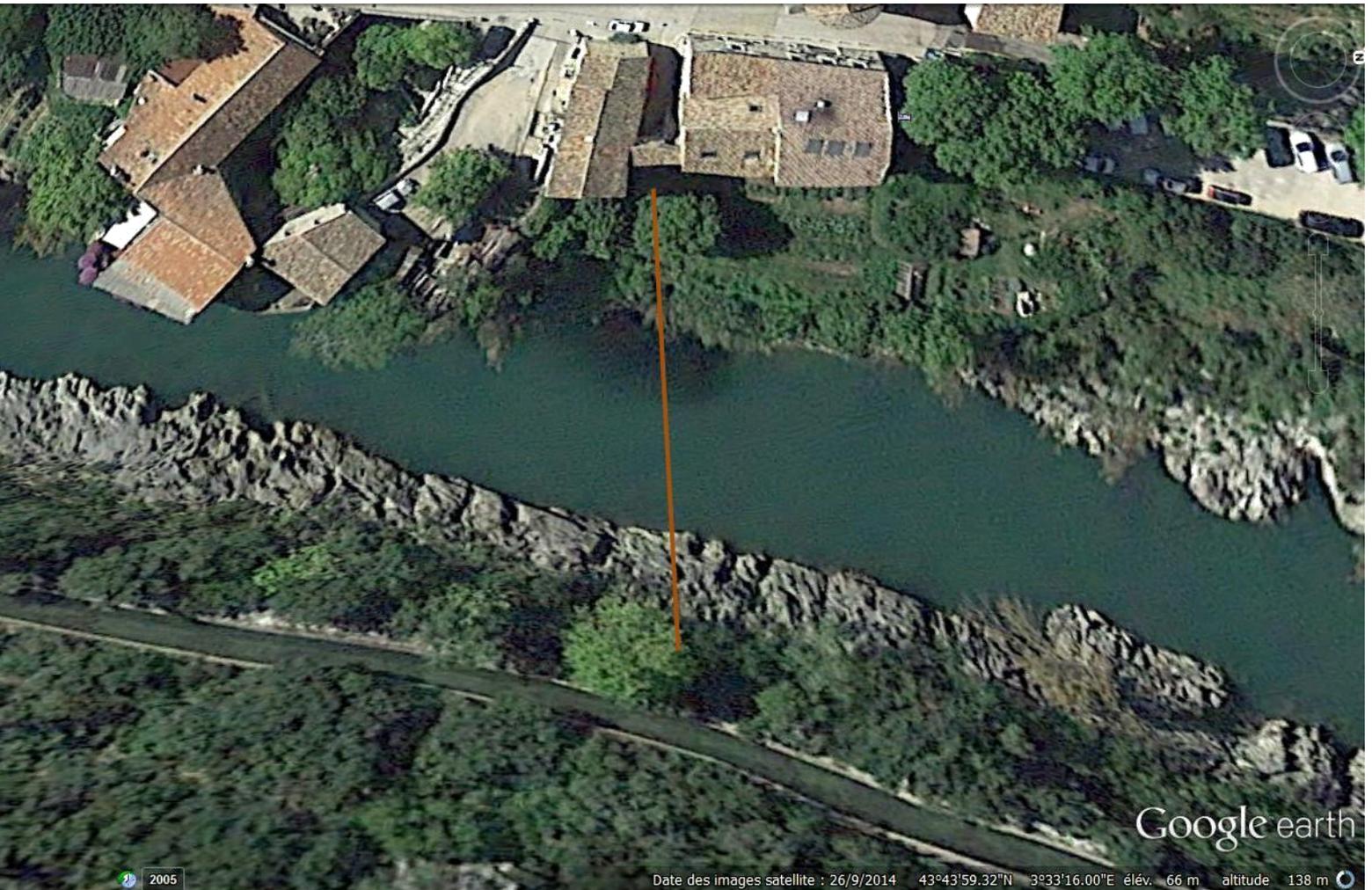
Figure 16 : schéma d'aménagement du tracé.



Source : personnelle et CCVH .

1.5.5 Emplacement de la passerelle.

Figure 17 : Eventuel emplacement de la passerelle.



Légende : — Passerelle (55m)

Echelle:10m —

1.6 Proposition paysagère.

1.6.1 aménagement platelage en bois.

Figure 18 : Présentation paysagère avant aménagement



Source : Personnelle

Figure 19 : Présentation après aménagement.



Source : Personnelle

1.6.2 Aménagement au répartiteur d'eau.

Figure 20 : photo répartiteur avant aménagement.



Source : Personnelle

Figure 21 : croquis après aménagement.



Source : personnelle

1.6.3 Aménagement d'un escalier.

Figure 22 : emplacement escalier avant aménagement.



Source : personnele

Figure 23 : Escalier après aménagement



Source : personnelle

1.7 Chiffrage budgétaire.

Tableau 12 : Chiffrage Saint-Guilhem

| DESCRIPTIF | FOURNITURE | | | POSE | | |
|--|------------|-----------|---------------|----------|-----------|---------------|
| | QUANTITE | PRIX U/HT | MONTANT | QUANTITE | PRIX U/HT | MONTANT |
| Platine pour rembarde simple (voir descriptif) | 1450 | 15 | 21750 | 1450 | 10 | 14500 |
| Garde corps poteaux 100 x100 + trois planches 145 x 36 (partie basse) + 3 câbles + une main courante | 2870 | 28 | 80360 | 2870 | 25 | 71750 |
| Platine pour platelage en encorbellement | 200 | 30 | 6000 | 200 | 45 | 9000 |
| Platelage en encorbellement largeur 1.2m | 388 | 118 | 45784 | 388 | 120 | 46560 |
| garde corps poteaux 100 x100 + trois planches 145 x 36 (partie basse) + 3 câbles + une main courante | 388 | 28 | 10864 | 388 | 25 | 9700 |
| Platelage final sortie de canal + escalier ((20 m x 90) + 800) | 1 | 2600 | 2600 | 1 | 3600 | 3600 |
| Approvisionnement chantier (2 of x 10j x 420) | | | | 1 | 8400 | 8400 |
| | | | 167358 | | | 163510 |

Tableau 13 : Travaux complémentaires

| | | | |
|---|------|------|--------------|
| Elagage préalable de l'emprise | 1 | 3000 | 3000 |
| Creusement manuel en déblais remblais de la piste sur une largeur de 1.5 à 2m maximum. Les déblais en surplus seront évacués dans la pente, les éléments trop gros seront enlevés | 3000 | 12 | 36000 |
| | | | 39000 |

| | |
|----------|---------------|
| TOTAL ht | 369868 |
|----------|---------------|

Pour conclure, ce travail de synthèse permettra d'avoir une première piste de ce qu'on peut envisager comme type d'aménagement sur ce site. Dans ce chapitre, le contexte géographique est présenté en premier lieu pour bien faire comprendre que nous travaillons sur un site exceptionnel et qu'il est important de prendre en considération ce paramètre. Des exemples d'aménagement sont présentés pour montrer que le site ne sera pas trop touché.

Chapitre 3 : Synthèse et réponse au travail de recherche.

Ce travail de terrain, durant notre mission de stage, permet de « tester » nos hypothèses. Dorénavant, nous pouvons vérifier si les hypothèses que nous avons proposées suite à des recherches documentaires, peuvent ou non être validées.

Premièrement, il est important de rappeler cette problématique qui permet de guider nos recherches théoriques, mais également nos recherches sur le terrain : « **En quoi l'aménagement d'un cheminement doux pourrait contribuer au développement d'un territoire à forte valeur patrimoniale ?** »

Ainsi, nous nous demandons, si l'aménagement d'un cheminement sur ce Grand Site permettrait d'améliorer l'animation touristique du territoire, dans le but de proposer une découverte du patrimoine naturel et culturel, qui soit en adéquation avec les ambitions qualitatives du Grand Site de France Saint-Guilhem-le-Désert-Gorges de l'Hérault.

Afin de répondre à cette problématique, trois hypothèses ont été proposées.

1.1 Hypothèse n°1

Dans un premier temps, nous avons émis l'hypothèse suivante. Un sentier permettrait de faire découvrir des richesses architecturales et naturelles à un large public, en tentant de valoriser l'activité humaine qu'il a dû y avoir sur ce chemin mais également, sur la richesse paysagère que possède ce sentier.

Nous pouvons dire que ce chemin favoriserait la découverte paysagère, ethnologique et architecturale du territoire. Ainsi, par le biais de découverte sur le terrain, nous avons pu constater que ce chemin possède un ouvrage d'irrigation, qui est d'une grande aide pour les usagers de ce territoire. De plus, du point de vue religieux, on constate en se baladant sur le chemin et en récoltant les témoignages d'une habitante de Saint-Guilhem-le-Désert, âgée de 94 ans, que deux édifices sont en lien avec la religion et Saint-Guilhem. Ainsi, on y retrouve la chapelle Saint-Hilaire datant du IX^e siècle, et un ancien bâtiment qui faisait office d'hôpital durant la construction du Pont du Diable. Ce chemin qui ferait le lien entre 2 patrimoines inscrits au titre des « chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle » constitue une réelle richesse, et permet d'identifier l'identité du territoire. Toujours selon les dires de

cette dame, les habitants de Saint-Guilhem-le-Désert, élevaient du bétail de ce côté de l'Hérault, ils y cultivaient même du blé pour nourrir les animaux.

Ainsi, avec ces exemples, l'hypothèse peut être validée. Cependant, l'image du territoire et de ce cheminement doux devra prendre compte des témoignages de ces habitants qui possèdent une très grande connaissance du territoire que l'on ne retrouve pas dans les livres. Apporter des particularités à ce chemin lui permettra d'être un itinéraire renommé. Par exemple, ce chemin pourra être reconnu par l'ACIR comme un sentier des « chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle ». D'ailleurs, pour avoir beaucoup échangé avec Monsieur le président de l'association des amis du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, ce sentier sera à coup sûr balisé par l'association.

Cette hypothèse est donc validée cependant tous les éléments qui la composent ne sont pas vérifiés à cause de la précocité du projet. Mais une volonté de rencontrer le plus grand nombre d'acteurs a été réalisée dans le but d'en savoir plus sur ce territoire et ainsi d'analyser l'appréciation des spécialistes concernant ce chemin.

1.2 Hypothèse n°2.

La deuxième hypothèse fait état de la mise en réseau des acteurs et de leur consultation concernant la possibilité d'aménager un cheminement doux. Dans le cadre de ce travail plusieurs acteurs de différents domaines ont été rencontrés, afin d'observer leurs opinions sur l'éventuel aménagement de ce chemin.

Concernant ce cheminement doux, plusieurs rencontres ont été établies afin d'analyser la faisabilité quant à l'aménagement de ce site. A cet effet des représentants de la DREAL, des ABF et de la DDTM ont été conviés afin le parcours et l'environnement afin de connaître leurs opinions sur ce cheminement doux. Il en est ressorti un enthousiasme sincère de la part de ces professionnels de l'aménagement du territoire. A l'origine, ce chemin devait accueillir piétons et cyclistes, cependant, en ayant suivi les indications de la DREAL et de l'ABF, ce chemin devrait être exclusivement dédié aux piétons afin de ne pas trop dénaturer les caractéristiques du site. De plus, suite à une rencontre avec l'ONF en compagnie des élus de la commune, il a été entendu également que ce sentier ne devait pas subir de lourds aménagements et sera un chemin seulement piéton. Ainsi, ces organismes d'Etat ont pointé du doigt, le fait qu'un faible aménagement est conseillé afin de respecter l'environnement et les différents édifices présents aux abords du tracé.

Lors d'une délégation du président départemental de l'Hérault, ce projet a été présenté à tous les élus de la CCVH, ainsi qu'aux techniciens. Il a été reçu positivement par ces derniers, mais également par les techniciens du service aménagement des routes du département.

Enfin, une sortie sur le terrain fut prise avec le directeur des aménagements de l'ONF, afin de concevoir un devis sommaire en lien avec les indications émises par les services de l'Etat.

Un entretien avec la directrice de l'ASA a permis de comprendre ses appréhensions vis-à-vis de chemin. Pour elle, l'accent doit être mis sur la mise en sécurité du canal, mais également sur la non détérioration de l'ouvrage qui détient toujours son rôle d'irrigateur pour la vallée.

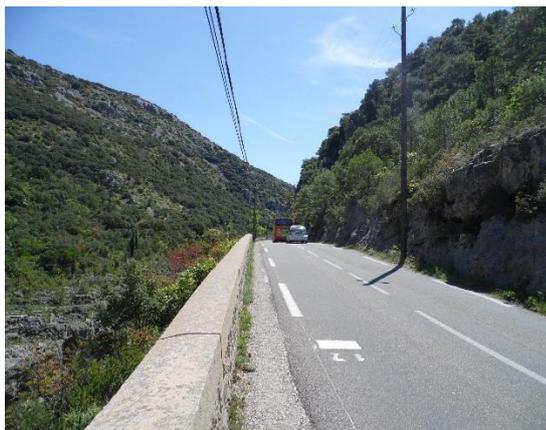
L'hypothèse de mise en réseau d'acteurs et de concertation avec ces derniers se valide, même si tous les éléments ne sont pas vérifiés. Le projet en est au tout début de sa réflexion. Ainsi, on note par le biais de ces rendez-vous, un réel désir de préserver l'environnement, afin de penser à la nature, mais également aux populations locales actuelles et futures. Il est avéré que des projets d'aménagement du territoire amènent les divers acteurs à se rencontrer. C'est une étape nécessaire à tous les types d'aménagement du territoire. Ainsi la prochaine réunion avec les services de l'Etat, les élus et les techniciens aura lieu le 16 septembre 2016.

1.3 Hypothèses n°3.

La troisième hypothèse est plutôt liée à la découverte d'un territoire avec l'assurance de pouvoir effectuer une promenade en toute sécurité. Nous mettons l'accent sur l'importance de pouvoir être mobile et être en relation avec paysages en ayant des garanties sur sa sécurité.

Actuellement, les voitures, cars, autocars, vélos, camions de loueurs de canoë et piétons empruntent la même route départementale très étroite. Ainsi, des conflits d'usage sont présents durant toute la saison d'été. Par le biais de photographies, nous pouvons émettre l'idée qu'un aménagement piéton sécurisé doit être réalisé pour assurer le confort des visiteurs voulant se promener entre le village de Saint-Guilhem-le-Désert et le site du Pont du diable.

Figure 16 : Photographies prises sur la RD4.



Vue d'un piéton au bord de la RD4.



Plusieurs usagers sur la même route.

On observe bien avec ces deux photographies, que la route est étroite et que la largeur sur le côté de la route est quasi-inexistante. Ce passage à pied par la RD4 n'est pas sécurisé pour les piétons cependant il est beaucoup emprunté par ces derniers durant la période d'été. Le non-confort de ce parcours ne permet pas d'arpenter ce tronçon en profitant des magnifiques paysages environnants.



Photo prise au bord de la RD4



Passage proche de la grotte de Clamouse.

Ces photos montrent à l'évidence que les piétons sont très proches de la route et des voitures. Il serait ainsi judicieux de prévoir un aménagement piéton sécurisé permettant la découverte du site isolé des véhicules motorisés.

Cette hypothèse est validée par le biais d'exemple photographique, tentant de prouver que l'aménagement d'un cheminement de l'autre côté de la rive serait la solution

idoine pour respecter la sécurité des piétons, leur certifier une découverte du territoire et de ses richesses sans stress, et en lien avec l'imaginaire naturel que l'on peut se faire d'un site classé. Ainsi, le projet d'aménagement d'un sentier côté canal de Gignac appuie la nécessité de sécuriser un passage piéton le long des Gorges de l'Hérault.

2. Proposition de plans d'actions pour l'aménagement de ce cheminement doux.

Concernant ce projet d'aménagement d'un cheminement doux sur les communes de Puéchabon, Aniane et Saint-Guilhem-le-Désert. Afin que sa portée soit efficace et porteuse d'un point de vue territorial, il est nécessaire d'apporter un encadrement, un suivi et une animation territoriale autour de celui-ci, regroupant trois communes du Grand Site, un site classé et une zone NATURA 2000.

2.1 Proposition d'un plan d'orientations pour l'aménagement de ce cheminement doux.

D'après les éléments analysés au préalable, des préconisations peuvent être avancées pour garantir le bon déroulement de ce travail. Elles serviront d'axes stratégiques pour construire des orientations pour développer ce projet qui sera détaillé dans des fiches actions.

Nous avons pu constater que ce territoire connaît une grande attractivité de par ses richesses architecturales et naturelles. Le territoire est très visité par les touristes mais également par la population locale (région). Le but de cet aménagement d'un cheminement doux est de faire découvrir et profiter un environnement de qualité. Il permettra au public de se servir d'un équipement permettant de découvrir le site classé des gorges de l'Hérault de manière sécurisée.

Préconisation1 : Proposition d'aménagements sur le cheminement doux.

L'aménagement de ce cheminement doux est concerné par plusieurs paramètres qu'il faudrait mettre en œuvre pour offrir un sentier de qualité.

Axe1 : Organiser un concours d'art pour la pose d'une passerelle.

Axe2 : Installer des bancs d'assises

Axe3 : Création d'une aire d'accueil principale

Axe 4 : Installer un platelage en bois

Préconisation2 : Elaboration d'un sentier à vocation culturelle.

Grâce à sa richesse naturelle et culturelle, l'aménagement de ce sentier doux peut être vocation à devenir un lieu de découverte à ciel ouvert. Plusieurs pistes ont été explorées :

Axe4 : Créer une résidence d'artiste le long du cheminement doux.

Axe5 : Création d'ateliers avec des thèmes correspondant à l'esprit de ce cheminement doux.

Axe6 : Balade sonore le long du cheminement doux.

Préconisation3 : Recherche d'apports financiers pour l'aménagement d'un cheminement doux.

L'aspect financier pour un projet de cet ampleur est un point très important. Savoir combien de fonds financiers nous disposons permet d'envisager quel type d'aménagement prévoir et avec quel maître d'œuvre, est-il possible d'organiser un concours d'ouvrage d'art.

Axe7 : Obtenir la certification « itinéraire culturel du Conseil de l'Europe »

Axe8 : Elaborer une demande de soutien à l'investissement public local (FSIL), au titre de l'EPCI.

| Axe stratégique | |
|---|--|
| Proposition d'aménagements sur le cheminement doux | |
| Fiche action n°1 | Organiser un concours d'art pour la pose d'une passerelle |
| Constat <p>Situé dans un site classé, entre deux monuments classés au Patrimoine de l'Unesco au titre des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle et Grand Site de France, ce territoire peut honnêtement tenter d'ouvrir un concours d'art pour un ouvrage exceptionnel. Cela compléterait le paysage des passerelles, puisque la maison du Grand Site située à proximité du Pont du diable, fut imaginée et montée par l'architecte Rudy Ricciotti.</p> | Cible <p>Touristes Population locale randonneurs</p> |
| Objectifs <ul style="list-style-type: none"> - Doter le site d'un ouvrage à la hauteur de la singularité du territoire. - Faire le lien entre une architecture que l'on préserve dans la commune de Saint-Guilhem-le-Désert et une architecture évolutive, plus contemporaine. - Lier l'utile de la passerelle à l'esthétique. | |
| Contenu <ul style="list-style-type: none"> - Concours de maîtrise d'œuvre. - Publication d'un avis d'appel public à la concurrence - Examen des candidatures par le jury (Maîtrise d'ouvrage) - Election de plus de trois candidats selon la procédure. - Procès-verbal avec classement du contenu - Négociation des conditions du marché - Attribution du marché | |
| Echéance 2017-2023 | Partenaires Europe, Etat français, Région, département, CCVH, communes de Puéchabon, Saint-Guilhem-le-Désert et Aniane |
| Budget : + de 750 000 euros | |
| Maître d'ouvrage : CCVH et jury anonyme | |

| Axe stratégique | |
|--|--|
| Proposition d'aménagements sur le cheminement doux | |
| Fiche action n°2 | Installer des bancs d'assises. |
| Constat La première étude qui a été faite ne prend pas en compte des espaces de détente où l'on pourrait se détendre et profiter du paysage surtout pendant les journées d'été. | Cible Touristes Population locale randonneurs |
| Objectifs <ul style="list-style-type: none"> - Installer des bancs d'assises en lien avec le paysage. - Proposer des petits espaces de détente et de repos. | |
| Contenu <ul style="list-style-type: none"> - Contacter l'ABF et la DREAL pour choisir quels types de matériaux et choisir les emplacements - Proposer des bancs en poutre de bois scié en grosse section, avec du bois Douglas labellisé Sud de France. | |
| Echéance 2017-2023 | Partenaires Europe, Etat français, Région, département, CCVH, communes de Puéchabon, Saint-Guilhem-le-Désert et Aniane |
| Budget 480 euros | |
| Maître d'ouvrage CCVH | |

| Axe stratégique | |
|---|--|
| Proposition d'aménagement sur ce cheminement doux | |
| Fiche action n°3 | Création d'une aire d'accueil principale |
| Constat <p>Si ce cheminement doux est aménagé, son accès sera en périphérie des sites remarquables du Pont du diable et de la grotte de Clamouse, contrairement à son extrémité où son entrée se situerait dans le centre de Saint-Guilhem-le-Désert. De plus, il n'y a pas d'espace de stationnement approprié pour être à proximité des lieux.</p> | Cible <p>Touristes Population locale randonneurs</p> |
| Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> - Privilégier une entrée sur le cheminement doux. - Faciliter l'accès à ce cheminement. - Offrir plus de confort au public. - Valoriser l'itinéraire et sa visibilité avec des équipements supplémentaires | |
| Contenu <ul style="list-style-type: none"> - Créer une aire de stationnement avec une capacité de 20 places minimum - Poser des panneaux d'informations touristiques - Planter des tables de Pique-nique sur cette aire avec des poubelles, pour inciter les gens à manger sur place et non le long du chemin, pour prévenir l'entretien de ce cheminement doux. - Pose de sanitaires publics, qui paraît être un manque au vue de la fréquentation en été et de la propreté des abords des gorges durant cette période. | |
| Echéance 2017-2023 | Partenaires Europe, Etat français, Région, département, CCVH, communes de Puéchabon, Saint-Guilhem-le-Désert et Aniane |
| Budget : 3000 euros | |
| Maître d'ouvrage : CCVH | |

| Axe stratégique | |
|---|---|
| Elaboration d'un sentier à vocation culturelle | |
| Fiche action n°4 | Création d'ateliers avec des thèmes correspondant à l'esprit de ce cheminement doux |
| <p>Constat</p> <p>Ce cheminement de par sa richesse paysagère et historique, est un fabuleux terrain de jeux. Ce chemin est situé dans un site classé et une Zone NATURA 2000, donc il n'a rien à prouver en ce qui concerne sa richesse naturelle. De plus, des particularités géologiques sont visibles le long du chemin.</p> | <p>Cible</p> <p>Touristes</p> <p>Population locale</p> <p>Associations</p> <p>Botaniste</p> <p>Enfant</p> |
| <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer des découvertes singulières et uniques - Rendre le visiteur acteur de sa visite et non spectateur. - Faire ressentir les émotions et l'imaginaire des lieux - Utiliser les savoir-faire des locaux. | |
| <p>Contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition d'un programme avec les thèmes et les dates des ateliers. - Contacter des spécialistes (botanistes, géologues, poètes...). - Créer un appel à projet. | |
| <p>Echéance</p> <p>2017-2023</p> | <p>Partenaires</p> <p>Europe, Etat français, Région, département, CCVH, communes de Puéchabon, Saint-Guilhem-le-Désert et Aniane,CCVH, universités, poètes</p> |
| <p>Budget</p> <p>+ de 5000 euros</p> | |
| <p>Maître d'ouvrage</p> <p>CCVH</p> | |

| Axe stratégique | |
|---|--|
| Proposition d'aménagement sur le cheminement doux | |
| Fiche action n°5 | Installer un platelage en bois sur les zones qui le nécessitent |
| Constat Certaines zones sur le tracé ne permettent pas de pouvoir arpenter le chemin en toute sécurité. Ainsi des aménagements supplémentaires sont nécessaires pour pouvoir offrir un cheminement de qualité pour le public qui empruntera ce chemin. | Cible Touristes Population locale |
| Objectifs <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des solutions d'aménagement - Délimiter les zones à risques - Equiper convenablement le chemin pour assurer la sécurité du public. | |
| Contenu <ul style="list-style-type: none"> - Délimiter les zones à risque. - Prise de données GPS. - Contacter plusieurs entreprises afin d'obtenir plusieurs devis concernant l'aménagement. - Proposer un platelage en bois d'une largeur d'1m40. | |
| Echéance 2017-2023 | Partenaires Europe, Etat français, Région, département, CCVH, communes de Puéchabon, Saint-Guilhem-le-Désert et Aniane |
| Budget A définir | |
| Maître d'ouvrage CCVH | |

| Axe stratégique | |
|--|--|
| Elaboration d'un sentier à vocation culturelle | |
| Fiche action n°6 | Balade sonore le long du cheminement doux. |
| <p>Constat</p> <p>Ce cheminement de par sa richesse paysagère et historique, est un fabuleux terrain de jeux. Autrefois, il était arpenté par beaucoup de personnes qui travaillaient sur la rive gauche des gorges de l'Hérault. Faire revivre l'histoire et les anecdotes d'antan serait une bonne occasion de faire découvrir le territoire d'une autre manière.</p> | <p>Cible</p> <p>Touristes</p> <p>Population locale</p> |
| <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire un parcours à la manière d'un local - Propose un trajet sonore lié à la marche - Présenter un lieu d'une manière plus humaine - Utiliser les savoir-faire des locaux. | |
| <p>Contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contacter des documentaristes et des habitants pour composer les balades. - Créer une application avec un développeur informatique - Travailler avec un label de musique pour monter les bandes son. - Travailler avec une troupe de théâtre pour les histoires de fictions - Créer des thématiques spécifiques. | |
| <p>Echéance</p> <p>2017-2023</p> | <p>Partenaires</p> <p>Europe, Etat français, Région, département, CCVH, communes de Puéchabon, Saint-Guilhem-le-Désert et Aniane, habitants, groupe d'artiste, label de musique</p> |
| <p>Budget</p> <p>+ de 50 000 euros</p> | |
| <p>Maître d'ouvrage</p> <p>CCVH</p> | |

| Axe stratégique | |
|---|---|
| Recherche d'apports financiers pour l'aménagement du cheminement doux | |
| Fiche action n°7 | Obtenir la certification « itinéraire culturel du Conseil de l'Europe. |
| Constat Ce cheminement serait situé entre deux patrimoines mondial de l'Unesco, inscrits au titre des chemins de Saint-Jacques-De-Compostelle. Ces mêmes chemins sont déjà des « itinéraire culturel du conseil de l'Europe » | Cible Touristes Population locale |
| Objectifs <ul style="list-style-type: none"> - Permettre d'obtenir des opportunités de financement supplémentaire - Créer une synergie avec les autres itinéraires culturels - Utilisation du label « itinéraire culturel du Conseil de l'Europe » - Accéder à des contacts de chercheurs et experts faisant parti du label. - Obtenir une lettre de soutien de l'APE et de l'institut européen des itinéraires culturels pour des financements | |
| Contenu <ul style="list-style-type: none"> - Créer un réseau avec d'autres itinéraires pour favoriser l'obtention - Identifier les éléments du patrimoine (géographique, culturel et naturel - Contacter l'ACIR, pour en savoir plus sur les demandes de financement. | |
| Echéance 2017-2023 | Partenaires Europe,Etat français, Région, département, CCVH, communes de Puéchabon, Saint-Guilhem-le-Désert et Aniane |
| Budget A définir | |
| Maître d'ouvrage CCVH | |

| Axe stratégique | |
|---|---|
| Recherche d'apports financiers pour l'aménagement du cheminement doux | |
| Fiche action n°8 | Elaborer une demande de soutien à l'investissement public local (FSIL), au titre de l'EPCI |
| Constat Cet aménagement aura besoin de financement chaque année. Le gouvernement souhaite accompagner de façon significative et rapide l'investissement public des communes et des EPCI à fiscalité propre, et plus précisément en milieu rural. | Cible Touristes Population locale |
| Objectifs <ul style="list-style-type: none"> - Obtenir des financements de la part du gouvernement - Proposer un projet en lien avec les politiques de financement | |
| Contenu <ul style="list-style-type: none"> - Note explicative présentant l'objet du projet. - Présenter une délibération du conseil communautaire - Proposer un avant-projet. - Prouver que le maître d'ouvrage possède bien les compétences juridiques pour mener le projet - Préparer un devis détaillé - Présenter le dossier à la préfecture de l'Hérault | |
| Echéance 2017-2023 | Partenaires Europe, Etat, région, département, préfecture de l'Hérault, CCVH, communes de Puéchabon, Aniane et Saint-Guilhem-le-Désert. |
| Budget A définir | |
| Maître d'ouvrage CCVH | |

| Axe stratégique | |
|---|--|
| Proposition d'aménagement sur le cheminement doux | |
| Fiche action n°9 | Installer un platelage en bois sur les zones qui le nécessitent |
| Constat Certaines zones sur le tracé ne permettent pas de pouvoir arpenter le chemin en toute sécurité. Ainsi des aménagements supplémentaires sont nécessaires pour pouvoir offrir un cheminement de qualité pour le public qui empruntera ce chemin. | Cible Touristes Population locale |
| Objectifs <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des solutions d'aménagement - Délimiter les zones à risques - Equiper convenablement le chemin pour assurer la sécurité du public. | |
| Contenu <ul style="list-style-type: none"> - Délimiter les zones à risque. - Prise de données GPS. - Contacter plusieurs entreprises afin d'obtenir plusieurs devis concernant l'aménagement. - Proposer un platelage en bois d'une largeur d'1m40. | |
| Echéance 2017-2023 | Partenaires Europe, Etat français, Région, département, CCVH, communes de Puéchabon, Saint-Guilhem-le-Désert et Aniane |
| Budget A définir | |
| Maître d'ouvrage CCVH | |

Cette troisième partie fut composée de la méthodologie de travail durant tout ce stage, puis nous avons présenté les travaux que nous avons pu faire sur notre terrain d'étude. Enfin nous avons terminé par la réponse à nos hypothèses posées en deuxième partie.

Cet éventuel cheminement doux présente des atouts pour la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault. Cet itinéraire permettrait d'offrir une alternative aux véhicules motorisés ainsi qu'à un public piéton qui n'est pas en sécurité sur la RD4 qui mène à Saint-Guilhem-le-Désert. Cet itinéraire serait un réel atout pour valoriser le territoire et avoir une gestion des usages plus efficace dans le cœur du Grand Site de France.

Suite à la rencontre avec tous les services de l'Etat du territoire, il fut temps de poser un chiffrage sur les ambitions à créer un cheminement doux le long du canal de Gignac, une recherche cadastrale fut entreprise, puis nous avons effectué un travail cartographique afin de présenter géographiquement le site et définir les caractéristiques qu'il pourrait y avoir sur ce chemin. Ainsi un travail sur Adobe illustrator fut mené, puis par le biais de captures photographiques nous avons pu imaginer un type d'aménagement et les illustrer grâce à des croquis.

Bien entendu, cette étude devrait être approfondie, le travail obtenu est une piste d'étude qui devrait être le début d'une réflexion qui sera menée par des études plus longues et plus poussées. Néanmoins, ce projet permet au territoire de posséder des pistes à approfondir pour de futures études.

Conclusion.

La progression des mobilités dans le paysage français tant dans le tourisme que dans la vie quotidienne apporte des enjeux novateurs pour les politiques territoriales. Les mobilités sont au centre des modes de vie et des activités sociales de la société. Ainsi les territoires doivent anticiper les attentes du public pour proposer une qualité de vie permettant de se sentir à l'aise sur ceux-ci. Ces envies d'écomobilité coïncident avec l'évolution du développement durable adapté aux territoires. Les enjeux sociétaux que l'on retrouve dans la vie urbaine, se retrouvent également dans les lieux touristiques. Un secteur comme le Grand Site de France Saint-Guilhem-le-Désert-Gorges de l'Hérault regroupant des attraits patrimoniaux doit se doter d'un aménagement permettant aux visiteurs de pouvoir découvrir les lieux avec une politique de développement durable. La problématique de notre travail est « **En quoi l'aménagement d'un cheminement doux permet-il de valoriser un territoire à forte valeur territoriale** »

Pour mener à bien notre étude, trois hypothèses ont été approfondies puis expérimentées sur le terrain. Ce travail avait pour but de lancer un projet d'aménagement de cheminement doux entre Saint-Guilhem-le-Désert et le Pont du diable, les deux sites emblématiques du territoire, classé au patrimoine mondial de l'Unesco au titre des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle. Ce travail a permis dans un premier temps de rencontrer tous les acteurs susceptibles de participer au projet, afin de recueillir leurs avis vis-à-vis de celui-ci, De plus une étude technique a été réalisée pour pouvoir proposer un type de tracé et d'aménagement à tous les acteurs concernés.

Les trois hypothèses sont les suivantes :

- Les mobilités, un moyen d'identifier le territoire.
- L'aménagement d'un cheminement doux, une prise en compte de tous les acteurs du territoire
- Une découverte du territoire en toute quiétude.

Comme nous avons pu le voir au fil de ce travail, notre projet se situe dans sur un territoire ayant de nombreuses contraintes, notre travail a servi à prendre le pouls auprès des services de l'Etat, de prendre note de leurs avis. Leur enthousiasme a permis d'avancer sereinement pour la partie plus technique du projet. Une proposition de tracé a été présentée selon les attentes des services de l'Etat. Il est sûr que ce chemin, cet itinéraire sera un réel apport pour le site afin de pouvoir diffuser le public dans l'espace. Il réglerait

partiellement un problème récurrent sur la RD4, les conflits d'usages, il pourrait également répondre à des attentes de la population locale. Ce projet rentre totalement dans les compétences de l'intercommunalité puisqu'il regroupe la commune de Puéchabon, de Saint-Guilhem-le-Désert et d'Aniane ; de plus il permettrait de relier les deux sites les plus importants du Grand Site.

Le territoire de la Vallée de l'Hérault est attractif pour tous les publics (locaux et touristes). Cependant, il ne répond pas encore parfaitement aux attentes des visiteurs. La stratégie touristique se doit de travailler sur les moyens d'obtenir une gestion des pics de fréquentation plus efficace. De plus, les décisions politiques représentent un des nerfs centraux pour le développement et l'animation d'un territoire. Dans notre cas, nous ressentons sur ce territoire des tensions, des ambitions politiques qui influent sur son développement. La mauvaise entente entre certains élus nous permet d'observer que les projets sont soumis à la décision de ceux-ci. (revoir demain)

Le travail sur les hypothèses de recherche nous a permis de comprendre que le territoire d'étude est soumis à plusieurs contraintes. A travers cette mission de stage, la commune de Saint-Guilhem-le-Désert a entrepris la démarche d'améliorer les conditions de visite du lieu grâce au développement des systèmes d'écomobilité dans le cœur du Grand Site de France. La volonté de s'adapter aux nouvelles attentes du public, et d'influer sur les modes de déplacement représente des enjeux primordiaux sur le territoire. La nécessité de proposer un lieu permettant de découvrir le territoire en toute sécurité sonne comme une priorité. Nos hypothèses se vérifient partiellement, cependant il faudra attendre l'avancée des futures études. Mais, nous espérons que les recommandations émises en troisième partie permettront de donner des pistes de réflexion pour la suite de ce projet. L'élément principal de ce projet sera d'attendre les décisions qui ressortiront de la prochaine réunion du Grand Site de France en Décembre, qui validera le renouvellement du Grand Site et qui dévoilera les axes stratégiques de la politique touristique qui sera menée pour la période 2017-2023.

Bibliographie.

- **Ouvrages**

AMIROU Rachid, *Imaginaire du tourisme culturel*, Editions presses universitaires de France, 2000, 155p.

BERTHELOT Libera, CORNELOUP Jean, *Itinérance du tour aux détours, figure contemporaine des pratiques récréatives de nature*, Editions Fournel, 2008, 199p.

CASTILLOU Pierre, *Regards sur le chemin d'Arles*, éditions Pyrémone, 221p

DEZEUZE François, *Saint-Guilhem-le-Désert*, le livre d'histoire Paris, 1978, 126 p.

DI MEO Guy, *Les territoires du quotidien*, L'Harmattan, 1996, 207p.

FURT Jean-Marier, MICHEL Franck, *L'identité au cœur du voyage*. Paris : l'Harmattan, 2007 237p.

LELOUP F. MOYART L. PECQUEUR B. *La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale?* Géographie Economie Société, 2005, Vol 7, p 326

LE BRETON David, *Marcher, éloge des chemins et de la lenteur*, Editions Métailié, 2012, 166p

MERCAT Nicolas, *Voies vertes ; fréquentation et impact*, Collection Panorama de l'Offre, AFIT, 2003, 93p.

MICHEL Franck, *Route : éloge de l'autonomadie : une anthropologie du voyagen du nomadisme et de l'autonomie*, PUL, 2009, 603p.

PINCON Michel et Monique, *Paris : Quinze promenades sociologiques*, Broché, 2009, 208 p.

PREVELAKIS Georges, *La notion de territoire dans la pensée de Jean Gottmann*, 1997, 209p

VIARD Jean, *Eloge de la mobilité, essai sur le capital temps et la valeur travail*, éditions de l'aube, 2006, 205p.

- **Revue**

Réinventer l'itinérance touristique, Transport Collectif Régulier Local, Revue Espaces, n°206, Juillet-Août 2003.

Mobilité touristique et intermodalité, Revue Espaces, n°230, Octobre 2005.

Nouvelles mobilités touristiques, Cahier Espaces, n°100, mars 2009.

Mise en tourisme des voies navigables, Revue Espaces, n°284, septembre 2010.

Véloroutes et voies vertes, La révolution douce, Revue Espaces, n°179, février 2001.

Intercommunalité et tourisme, Cahiers Espaces n° 91, novembre

- **Travaux universitaires.**

DEJEAN Coralie, *Tourisme, patrimoine alimentaire et développement social à Oaxaca, Mexique, influence du tourisme dans le processus d'appropriation des ressources*. Mémoire Master 2 Tourisme et développement . Foix Université Toulouse II_ Jean Jaurès Département ISTHIA , 261p

FONTANNAUD Amandine *Mobilités, attractivité et développement durable dans l'espace périurbain : Le cas du territoire du Volvestre*. Mémoire de Master2 Tourisme et Développement. Foix Université de Toulouse II_ Le Mirail, Département ISTHIA , 196p

LAVERGNE Sandra, *Tourisme d'itinérance et coopération territoriale : Agir pour un développement local : Le cas de la Région Midi-Pyrénées*, Mémoire de Master 2 Tourisme et Développement. Foix Université de Toulouse II_ Jean Jaurès, Département ISTHIA, 219p

PAYROT Clémence. *Itinérance et mobilités alternatives : levier de développement touristique pour une intercommunalité ? Le cas du Grand Cahors*. Mémoire de Master 2 Tourisme et Développement. Foix : Université de Toulouse II _ Le Mirail, Département CETIA, 177p

VISSIERES Camille, *Territoire de montagne, tourisme et mobilité : quels enjeux : Le cas du Parc Naturel Régional des Pyrénées*, Mémoire Master 2 Tourisme et Développement. Foix Université de Toulouse II_Le Mirail, Département ISTHIA, 251p

- **Communication orale**

Claude LEVI-STRAUSS reçoit Bernard Pivot en dans son bureau, 04 Mai 1984, INA

Aménagement du territoire , 14 septembre 2000, INA

- **Rapport d'études.**

Plan de circulation sur la Vallée de l'Hérault, 2005, Cabinet ALTERMODAL

Plan de stationnement, 2013, Cabinet INDIGGO

Cahier de recommandations, pour la réalisation d'aménagements cyclables dans les espaces protégés, Octobre 2011, Cabinet INDIGGO

DOCOB NATURA 2000, Gorges de l'Hérault, Ministère de l'environnement 13/01/2011

La valorisation du patrimoine et de l'environnement, Communauté de Communes du Terroir de la Truffe . Cabinet au fil du temps. Janvier 2014

Contrat Canal de l'ASA du Canal de Gignac, 2009

TABLE DES ANNEXES.

- 1.Recommandations pour aménagement d'une voie verte dans un site classé.**
- 2.Recommandation pour aménagement d'une voie verte dans une zone NATURA 2000**
- 3. Recueil de données GPS ;**

Annexe 1 : Recommandations pour aménagement d'une voie verte dans un site classé

Recommandation site classé et site inscrit.

Que sont les sites classés et inscrits ?

Les sites classés et inscrits sont des lieux protégés au titre de la législation sur la protection des monuments naturels et des sites. Ce sont des espaces remarquables dont la conservation ou la préservation présente un intérêt général du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Depuis 1906 (1^{ère} loi), 2700 sites ont été classés et 4800 inscrits, protégeant 4% du territoire national.

L'objectif est de faire respecter l'esprit des lieux, de conserver les caractéristiques identitaires du site et de le préserver de toute atteinte grave.

A partir de la notification au préfet du texte prononçant l'inscription ou le classement d'un site, tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'aspect du site fera l'objet d'une **demande d'autorisation spéciale du ministre ou du préfet en site classé, déclaration préalable au préfet en site inscrit.**

Dans le cas d'un site classé :

Le classement, une protection maximale de niveau national pour des sites dotés d'un caractère exceptionnel.

L'objectif est de léguer aux générations futures les caractéristiques paysagères et patrimoniales qui ont justifié la protection du site, et de préserver celui-ci de toute atteinte grave à ce qui fait sa valeur patrimoniale.

Les demandes sont étudiés au cas par cas au regard de l'impact du projet sur le site. Un aménagement tel qu'une piste cyclable peut être jugé trop prégnant et être refusé.

Dans un site classé, **toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumise à autorisation spéciale (art. L. 341-10 du code de l'environnement) délivrée, en fonction de la nature des travaux, soit par le ministre chargé des sites après avis de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNP), voire de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages (CSSPP), soit par le préfet du département qui doit recueillir l'avis de l'architecte des bâtiments de France (NB: ce dernier possède d'ailleurs fréquemment une délégation de signature). Si le préfet de département le juge utile, la CDNPS peut être consultée en tant que de besoin.**

Quelques interdictions systématiques :

-La publicité est interdite sans aucune possibilité de dérogation.

-Le camping et l'installation de caravanes y sont également interdits, sauf dérogation.

Les demandes d'autorisation de travaux en site classé ne sont généralement pas instruites dès lors qu'une ou plusieurs autres législations (plans locaux d'urbanisme) s'opposent à la délivrance de l'autorisation finale d'occuper ou d'utiliser le sol.

Un permis d'aménager ne peut être tacite en site classé (R.424-2 du code de l'urbanisme). Par ailleurs, le ministre chargé des sites doit être saisi **pour observations avant toute enquête aux fins d'expropriation pour cause d'utilité publique touchant un site classé ou proposé pour le classement** (art. L.341-14 du code de l'environnement). Cette procédure s'applique notamment pour les projets d'infrastructure qui nécessitent des expropriations (cf D.U.P.).

Demande d'autorisation spéciale au titre du site classé :

Le classement d'un site a pour conséquence que toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumise à autorisation spéciale. **Le maintien de la qualité paysagère est prioritaire.**

L'autorisation, nécessaire au stade des travaux, sera de niveau ministériel pour les travaux d'infrastructures cyclables quels qu'ils soient.

Pour ce type de travaux, la DREAL instruit le dossier. La DREAL et les architectes des bâtiments de France émettent séparément un avis. Ensuite, le projet est présenté à la CDNPS, avec un rapport de la DREAL. Le préfet transmet la demande d'autorisation au niveau central, accompagnée de l'avis des services et du procès-verbal de la CDNPS.

C'est le ministre qui décide d'autoriser ou non les travaux nécessaires à l'aménagement cyclable au vu de ces avis. L'autorisation sera généralement assortie de prescriptions au titre des sites classés et le cas échéant au titre de Natura 2000.

Délai : Dans la pratique compter de 6 à 8 mois entre le dépôt et la décision ministérielle.

Comment concevoir un projet d'aménagement en site classé ?

Pour les sites classés, même si les avis formalisés des services n'interviennent qu'en fin de démarche, dans le cadre de la procédure formalisée d'autorisation des travaux, ces services (DREAL, architectes des bâtiments de France) qui auront à se prononcer de la manière la plus concrète au stade des travaux, doivent être les interlocuteurs du maître d'ouvrage tout au long de l'élaboration du projet. **Des contacts doivent être pris en amont du projet, au moment où commence la réflexion sur le principe de l'itinéraire et le tracé.**

Dans les sites vastes, **l'examen prendra en compte les effets bénéfiques d'une découverte douce et durable des territoires.** Il sera donc plus souple. Chaque fois, on privilégiera les cheminements existants en recherchant un effet de maillage, favorable aux visiteurs comme aux habitants.

Le dossier :

Il doit permettre de comprendre le projet et d'évaluer son impact sur le site classé. Il devra comporter notamment :

- la situation du projet par rapport au site (sur des extraits de photographies aériennes, de cartes au 1/25.000ème et de plans cadastraux) ;
- des photographies au sol des lieux et de l'environnement immédiat ;
- des plans et illustrations du projet, esquisses et/ou photomontages ;
- la description des modifications qui seront apportées à l'état du site ;
- la présentation des différents itinéraires étudiés et la justification du choix retenu ;
- une évaluation de l'impact sur le site.

La demande d'autorisation en site classé, mais aussi la déclaration en site inscrit, devront être précises en termes de détail d'exécution du projet, sur tous les points (voie, bas-côtés, végétaux en place, plantations, mobilier, signalétique, matériaux, techniques et modalités choisies pour la mise en œuvre).

Cas où le site classé comprend tout ou partie d'un site Natura 2000 :

Lorsque le site classé est également un site Natura 2000, les conséquences de l'évaluation des incidences du projet sur les caractéristiques du site Natura 2000 seront prises en compte dans la décision ministérielle prise au titre du site classé. L'étude d'incidences devra donc être fournie en même temps que le dossier de demande d'autorisation spéciale au titre du site classé. Le régime des incidences ayant été élargi récemment (décret du 16 août 2011), il est recommandé de consulter la fiche réglementaire correspondante.

Annexe 2 :

Recommandation pour aménagement d'une voie verte dans une zone NATURA 2000

Brève explication de Natura 2000.

Réseau européen de sites naturels qui résultent de deux directives européennes : la directive « Habitats Faune et Flore » et la directive « Oiseaux ». Ces sites naturels sont désignés par la rareté, la fragilité ou le caractère remarquable des espèces.

Ce réseau est composé :

- De zones de protection spéciales (zps), issues de la directive « oiseaux »
- Zones spéciales de conservation (ZSC), mais aussi des sites en cours de désignation : proposition de site d'importance communautaire (Psic).

Ces sites sont définis par un périmètre ainsi que par les habitats et les espèces qui ont motivé leur désignation, identifiés dans le formulaire standard de données (FSD).

Les habitats naturels, les habitats d'espèces et les espèces faisant l'objet d'une protection au titre du réseau Natura 2000 sont dits « d'intérêts communautaire ».

Le régime d'évaluation des incidences Natura 2000 :

Cette procédure permet au porteur de projet de s'assurer de la compatibilité de son projet avec les objectifs de conservation des Sites Natura 2000.

Cela n'interdit en rien les activités ou interventions sur un site Natura 2000. Néanmoins, selon les articles 6-3 et 6-4 de la directive « habitats faune flore », Les autorités ne peuvent autoriser un plan ou un projet que si, au regard de l'évaluation de ses incidences, il ne porte pas atteinte à l'intégrité du site considéré.

L'évaluation porte exclusivement sur l'analyse des effets du projet sur les espèces animales et végétales et habitats d'intérêts communautaire qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000. Elle appréciera également l'accroissement de la fréquentation, les aménagements, la phase de chantier, l'entretien etc..)

Elle est proportionnée à l'importance du projet et aux enjeux de conservation des habitats et des espèces en présence. **Une évaluation simplifiée peut être suffisante lorsque la conclusion sur l'absence d'impact significatif est évidente : il convient alors de fournir une analyse de bon sens, qui ne prendra souvent que quelques lignes, mais il faut étudier la question et y répondre. Une évaluation complète s'impose lorsque des impacts potentiels sont prévisibles.**

Une carte doit présenter la localisation des sites Natura 2000 à prendre en compte pour le projet. Les articles 6-3 et 6-4 de la directive « Habitats faune flore » sont transposés, dans le droit national, aux articles L. 414-4 et L.414- 5 et R.414-14 à 29 du code de l'environnement. La circulaire MEEDDM du 15 avril 2010 relative à l'évaluation des incidences Natura 2000 fournit une présentation générale du dispositif, décrit la procédure d'évaluation et précise certaines notions clés telles que l'atteinte aux objectifs de conservation, l'intérêt public majeur ou les effets cumulés. Certaines notions clés telles que l'atteinte aux objectifs de conservation, l'intérêt public majeur ou les effets cumulés.

Comment savoir si le projet est soumis au régime d'évaluation des incidences :

Il faut s'en référer à la liste nationale fixé par décret à l'article R.414-19 du code de l'environnement.

Extrait :

« Les plans, schémas, programmes et autres documents de planification soumis à évaluation environnementale au titre du I de l'article L. 122-4 du présent code et de l'article L. 121-10 du code de l'urbanisme ; »

Recommandations :

Il convient de consulter systématiquement les listes nationales et préfectorales, que le projet se situe ou non à l'intérieur du périmètre d'un site Natura 2000, pour vérifier si le projet est ou non soumis à évaluation des incidences.

Si le projet est soumis à évaluation des incidences Natura 2000, un dossier d'incidence doit systématiquement être joint dans le cadre de la procédure appropriée et ce même si l'absence d'impact est évident. Dans ce cas, une analyse de bon sens présentée dans un dossier d'incidences « simplifié » suffira. Le porteur de projet doit démontrer qu'il a pris en compte les enjeux liés à la préservation des sites Natura 2000.

Dans le cas de la réalisation d'une évaluation des incidences « complète », il s'agira d'étudier des espèces ou des habitats rares, qui nécessiteront des compétences de naturaliste ainsi que des inventaires de terrain. Ceux-ci doivent être programmés pour couvrir les cycles biologiques des espèces. Il importe donc d'engager la réflexion le plus tôt possible.**Annexe 3 :**

Recueil de données GPS.

Table des figures et des tableaux.

| | |
|--|-----|
| Figure 1 : Carte des Intercommunalités en France, en 2015. | 18 |
| Figure 2 : Evolution démographique de l'Hérault | 61 |
| Figure 3 : Carte de l'Hérault avec ses principaux sites touristiques. | 62 |
| Figure 4 : Carte de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault. | 66 |
| Figure 5 : Entreprises par secteur d'activité dans la Communauté de Communes .. | 67 |
| Figure 6 : Schéma présentant la surface agricole utilisée par type de culture dans la CC Vallée de l'Hérault. | 68 |
| Figure 7 : Organigramme des services de la Communauté de Communes. | 71 |
| Figure 8 : Carte du Grand Site de France Saint-Guilhem-Le-Désert_Gorges de l'Hérault. | 81 |
| Figure 8 : Extension du périmètre Grand Site de France. | 83 |
| Figure 9: carte du territoire de Saint-Guilhem-le-Désert délimité en zone. ZPPAUP | 89 |
| Figure 10 : Méthodologie de travail pendant le stage. | 97 |
| Figure 11: Type de platelage en bois proposé, photo prise à la maison de la Nature à Lattes. | 104 |
| Figure 12 : Localisation aménagement. | 108 |
| Figure 13 : Morphologie du site | 112 |
| Figure 14 : Maitrise foncière aux abords du Canal. | 113 |
| Figure 15 : Photographies du chemin | 114 |
| Figure 16 : schéma d'aménagement du tracé. | 115 |
| Figure 17 : Eventuel emplacement de la passerelle. | 116 |
| Figure 18 : Présentation paysagère avant aménagement | 117 |
| Figure 19 : Présentation après aménagement. | 118 |

| | |
|--|-----|
| Figure 20 : photo répartiteur avant aménagement. | 119 |
| Figure 21 : croquis après aménagement. | 120 |
| Figure 22 : emplacement escalier avant aménagement. | 121 |
| Figure 23 : Escalier après aménagement. | 122 |
| Figure 24 : Photographies prises sur la RD4. | 129 |
| | |
| Tableau 1 : Synthèse des différents types d'hébergements et leurs capacités..... | 74 |
| Tableau 2 : Fréquentation du site durant les saisons. | 80 |
| Tableau 3 : Présentation des profils de visiteurs. | 80 |
| Tableau 4 : Menaces et pressions sur la zone NATURA 2000. | 84 |
| Tableau 5 : Impacts positifs sur la zone NATURA 2000. | 85 |
| Tableau 6: SWOT du territoire Vallée de l'Hérault | 98 |
| Tableau 7: Personnes rencontrées pendant les entretiens. | 102 |
| Tableau 8: Chiffrage Saint-Guilhem. | 123 |
| Tableau 9 : Travaux complémentaires. | 124 |

Table des matières.

| | |
|--|----|
| Remerciements..... | 4 |
| Sommaire | 5 |
| Liste des abréviations | 6 |
| Schéma du parcours universitaire. | 7 |
| Introduction..... | 8 |
| Partie 1 :Communautés de communes et nouvelles mobilités : éléments de définition. | 11 |
| Chapitre 1 : Les communautés de communes, un élément moteur du développement touristique | 12 |
| 1.Les communautés de communes, un élément moteur du développement touristique | 12 |
| 1.1L'intercommunalité en mouvement. | 12 |
| 1.1.1Histoire et définitions des communautés de communes | 13 |
| 1.1.2 Aux fondements de l'intercommunalité | 14 |
| 1.2 Les différents types de gestion d'une intercommunalité. | 15 |
| 1.2.1Les intercommunalités sans fiscalité propre. | 15 |
| 1.2.2Les intercommunalités à fiscalité propre. | 16 |
| 1.2.3Le tourisme, une compétence facultative. | 17 |
| 1.3Une compétence difficile à définir. | 17 |
| 1.3.1Mise en œuvre de la compétence tourisme par les EPCI | 18 |
| 2.3. Le rôle majeur des élus..... | 19 |
| 3 Le territoire : une représentation des stratégies politiques et économiques. | 19 |
| 3.1Le territoire, symbole du pouvoir politique. | 20 |
| 3.1.1 Un espace de gouvernance à part entière. | 20 |
| 3.2 Une dimension identitaire et sociale du territoire. | 20 |
| 3.2.1 L'identité collective et le territoire..... | 21 |
| <u>Chapitre 2 : Les nouvelles formes de mobilités touristiques : les mobilités alternatives</u> | 22 |
| 1.Une évolution des comportements..... | 23 |

| | |
|---|-----------|
| 1.1 Un contexte mondial ayant incité au changement. | 23 |
| 1.1.1 Une nouvelle conscience mondiale..... | 23 |
| 1.1.2 Les impacts écologique et économique aux hydrocarbures. | 24 |
| 1.1.3 Les nouvelles données pour le déplacement touristiques..... | 24 |
| 1.2 Les mobilités alternatives : entre écomobilité, mobilité et circulation douces..... | 25 |
| 1.2.1 Définitions des nouvelles formes de déplacements. | 25 |
| 1.3. L'intermodalité, élément moteur de la mobilité touristique | 26 |
| 1.3.1 Définition de l'intermodalité..... | 26 |
| 1.3.2. L'intermodalité : élément indispensable de la mobilité..... | 26 |
| 2. Le développement de l'écomobilité. | 27 |
| 2.1 La démocratisation de la randonnée pédestre..... | 27 |
| 2.1.1 La diversité des pratiques | 27 |
| 2.1.2 Une pratique véhiculant de fortes valeurs philosophiques et spirituelles. | 28 |
| 2.1.3 Différents profils de randonneurs..... | 28 |
| Chapitre 3 : La création du patrimoine comme construction de l'identité. | 31 |
| 3.1 Définition d'un terme en perpétuelle résurgence : le patrimoine..... | 31 |
| 3.1.1 Le patrimoine | 31 |
| 3.1.2 Le patrimoine paysager, en guise de bien commun pour un territoire. | 33 |
| 3.2. Les différentes représentations du patrimoine immatériel..... | 33 |
| 3.2.1 Le patrimoine ethnologique, témoin de la mémoire de la vie quotidienne..... | 34 |
| 3.2.2 Qu'est-ce que le patrimoine culturel immatériel ? | 34 |
| 3.3 L'association tourisme et patrimoine : une relation ambivalente..... | 35 |
| 3.4 Un visiteur à la recherche d'identités inconnues..... | 36 |
| 3.4.1 Comment définir l'identité ? | 36 |
| 3.5 La connexité entre le tourisme et l'identité. | 38 |
| 3.5.1 Identité et authenticité : nouvelle philosophie de développement pour les territoires. | 38 |
| 3.5.2 Les retombées positives du tourisme. | 40 |

| | |
|---|----|
| 3.5.3 Les conséquences négatives du tourisme. | 42 |
| Partie 2: Les modes de mobilité dans la communauté de communes Vallée de l'Hérault. | 46 |
| Chapitre 1 : L'itinérance et les mobilités alternatives, éléments de développement pour les communautés de communes. | 47 |
| 1. Les mobilités, un moyen d'identifier le territoire. | 47 |
| 1.1 La représentation d'un sentier embelli, fondement d'une notoriété confortée. | 47 |
| 1.2 Donner à voir une réelle identité sur le lieu. | 48 |
| 1.3 Vers un modèle d'itinéraire brassant écomobilité et identité. | 49 |
| 1.3.1 Les promenades sonores à Marseille. | 49 |
| 1.3.2 La ville de Bordeaux, valoriser et transmettre, l'appropriation par les publics des édifices inscrits au titre des « chemins de Saint-Jacques-De-Compostelle en France ».50 | |
| 2. L'aménagement d'un cheminement doux : une prise en compte de tous les acteurs du territoire..... | 51 |
| 2.1 Un élément d'entente entre les différents acteurs sur le territoire..... | 51 |
| 2.2 Des projets raisonnés : un argument de séduction pour le développement d'un territoire. | 52 |
| 2.3 Et la population locale dans tout ça ? | 53 |
| 3. Une découverte du territoire en toute quiétude..... | 54 |
| 3.1 Un cheminement exclusivement piéton, une nouvelle façon d'observer le site. .. | 54 |
| 3.2 Assurer la sécurité des piétons sur un territoire..... | 55 |
| Chapitre 2 : L'Hérault, un territoire au potentiel touristique indéniable. | 57 |
| 1. L'Hérault, un département lié au tourisme. | 57 |
| 1.1 Présentation générale du département..... | 57 |
| 1.1.1 Les données géographiques et démographiques. | 57 |
| 1.1.2 L'organisation politique et administrative de l'Hérault. | 59 |
| 1.2 Le tourisme, élément moteur de l'économie héraultaise. | 60 |
| 1.2.1 Des attraits touristiques certains..... | 60 |
| 1.2.2 Une promotion touristique améliorant sa qualité..... | 61 |
| 1.2.3 La fréquentation touristique comme locomotive économique. | 61 |

| | |
|--|----|
| 2.1. Une communauté de communes en évolution. | 62 |
| 2.1.1 Présentation d'un territoire de projet. | 62 |
| 2.1.2 Historique d'une création de la Communauté de Communes. | 63 |
| 2.1.3 Etat des lieux de l'économie et des enjeux du territoire. | 64 |
| 2.2 La Vallée de l'Hérault : fonctionnement et compétences. | 66 |
| 2.2.1 Les compétences de cette communauté de communes. | 66 |
| 2.2.2 Un système de proximité. | 67 |
| <u>Chapitre 3 : La Vallée de l'Hérault, territoire d'étude.</u> | 69 |
| 1. Etat des lieux du tourisme dans la Vallée de l'Hérault. | 69 |
| 1.1 L'organisation touristique du territoire. | 69 |
| 1.1.1 Les acteurs du développement touristique. | 69 |
| 1.1.2 Une offre d'hébergement diversifiée. | 70 |
| 1.2 offre touristique contrastée. | 71 |
| 1.2.1 Le site culturel et les offres de visites. | 71 |
| 1.2.2 Les loisirs et les activités de plein air. | 72 |
| 1.2.3 L'évènementiel comme facteur d'attractivité. | 73 |
| 1.3. L'offre d'écomobilité sur le territoire. | 73 |
| 1.3.1. Présentation de la randonnée et du vélo dans la Vallée de l'Hérault. | 74 |
| 2. La commune de Saint-Guilhem-Le-Désert, acteur incontournable du tourisme dans la communauté de communes. | 74 |
| 2.1 Présentation de la structure d'accueil. | 74 |
| 2.1.1 Les missions et le fonctionnement interne. | 75 |
| 2.2 La stratégie touristique du territoire. | 75 |
| 2.2.1 La clientèle et la fréquentation sur le site. | 75 |
| 2.2.2 Grand Site de France, Saint-Guilhem-Le-Désert_ Gorges de l'Hérault. | 77 |
| 2.3 Un riche territoire très sauvegardé. | 80 |
| 2.3.1 La zone Natura 2000. | 80 |

| | |
|---|-----|
| 2.3.2 Le site classé. | 81 |
| 2.3.3 La Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, la Vallée du Verdus et le Cirque de l'Infernet. | 82 |
| 2.3.4 La Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager. | 83 |
| 2.3.5 Les patrimoine de l'Unesco, classé au titre de Saint-Jacques-de Compostelle. | 86 |
| 2.3.6 Les forêts domaniales et communales..... | 86 |
| 2.3.7 Le Canal de Gignac. | 87 |
| <u>Partie 3:Résultats et recommandations.</u> | 90 |
| <u>Chapitre 1 : Le stage de Master 2 à la commune de Saint-Guilhem-Le-Désert.</u> | 91 |
| 1.1.Rappel de la commande. | 92 |
| 1.2.Bilan du stage. | 101 |
| 1.2.1. Un apport en compétences. | 101 |
| 1.2.2.Les difficultés rencontrées pendant le stage..... | 102 |
| 1.3. Bilan de cette période de stage. | 103 |
| 1.3.1 Les limites de l'étude. | 103 |
| Chapitre 2 : Avant-projet sommaire : Aménagement d'un cheminement doux, trait d'union entre deux patrimoines mondiaux de l'Unesco. | 104 |
| 1.1 : Localisation de l'aménagement. | 104 |
| 1.2 Contexte du projet. | 105 |
| 1.3Un milieu à préserver..... | 106 |
| 1.4 Le public ciblé. | 107 |
| 1.5 Proposition d'itinéraire. | 108 |
| 1.5.1 Morphologie du site et du parcours..... | 108 |
| 1.5.2 Maitrise foncière du site. | 109 |
| 1.5.3 Le site en images..... | 110 |
| 1.5.4 Découpage en section. | 111 |
| 1.5.5.Emplacement de la passerelle..... | 113 |
| 1.6 Proposition paysagère. | 113 |
| 1.6.1 aménagement platelage en bois..... | 113 |

| | |
|--|-----|
| 2.6.2 Aménagement au répartiteur d'eau..... | 115 |
| 2.6.3 Aménagement d'un escalier. | 117 |
| 2.7 Chiffrage budgétaire. | 119 |
| <u>Chapitre 3 : Synthèse et réponse au travail de recherche.</u> | 122 |
| 1.1.Hypothèse n°1 | 122 |
| 1.2.Hypothèse n°2. | 123 |
| 1.3.Hypothèses n°3. | 124 |
| 2. Proposition de plans d'actions pour l'aménagement de ce cheminement doux. | 126 |
| 2.1 Proposition d'un plan d'orientations pour l'aménagement de ce cheminement doux. | 126 |
| Conclusion générale | 139 |
| Table des annexes. | 143 |
| Table des figures et tableaux..... | 150 |

Résumé :

L'aménagement de sentiers doux est un enjeu écologique de taille pour les collectivités locales. De nos jours, les modes de déplacement changent, afin de proposer plusieurs alternatives aux publics venus visiter le territoire.

Au vue de la forte fréquentation de ce territoire, les élus doivent tenir des réflexions afin de doter le site d'un cheminement doux, pour soutenir le développement durable. . Le développement touristique d'un lieu doit prendre en compte les aspirations des touristes, mais également de la population locale. La problématique permet de mettre au centre du sujet le développement de l'écomobilité dans un site à préserver, selon ses richesses patrimoniales.

« En quoi l'aménagement d'un cheminement doux contribue-t-il à la valorisation d'un territoire à forte valeur patrimoniale ?

Dans une première partie, les concepts principaux et les éléments principaux du sujet ont été définis. La deuxième partie est une présentation de nos hypothèses qui découlent de la problématique posée auparavant, ainsi que la présentation du territoire d'étude : Saint-Guilhem-le-Désert et la Vallée de l'Hérault. Enfin, nous présenterons nos travaux concernant la mission de stage.

Mots clés : développement touristique, cheminement doux, écomobilité, collectivité locale

Summary :

Development of gentle hiking trails is of key ecological importance for local authorities. Means of travel are changing and we need to offer visitors to our region a range of alternatives.

Considering the high density of visitors to the region, the elected members of council need to consider the creation of gentle hiking trails at local sites in order to promote sustainable development. The development of tourist activities at any given site must take into account the expectations of the tourists themselves, but also the local inhabitants. A key aspect of this difficulty is the development of eco-mobility in a protected site with a rich heritage.

"How can the development of gentle hiking trails contribute towards the enhancement of a region with such a splendid heritage?"

In the first section, the key concepts and factors have been outlined. In the second section we present our hypotheses in relation to the aforementioned difficulties as well as a general presentation of the territorial survey of Saint-Guilhem-le-Désert and the Hérault Valley. We conclude with a presentation of our work in relation with the task at hand.

Key word: development of tourist activities, gentle hiking trails, ecomobility, local authorities